UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

LA GENÈSE DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC, 1960-1969

MÉMOIRE
PRÉSENTÉ
COMME EXIGENCE PARTIELLE
DE LA MAÎTRISE EN HISTOIRE

PAR

CAROLYNE HÉBERT

AVRIL 2007

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL Service des bibliothèques

Avertissement

La diffusion de ce mémoire se fait dans le respect des droits de son auteur, qui a signé le formulaire Autorisation de reproduire et de diffuser un travail de recherche de cycles supérieurs (SDU-522 – Rév.01-2006). Cette autorisation stipule que «conformément à l'article 11 du Règlement no 8 des études de cycles supérieurs, [l'auteur] concède à l'Université du Québec à Montréal une licence non exclusive d'utilisation et de publication de la totalité ou d'une partie importante de [son] travail de recherche pour des fins pédagogiques et non commerciales. Plus précisément, [l'auteur] autorise l'Université du Québec à Montréal à reproduire, diffuser, prêter, distribuer ou vendre des copies de [son] travail de recherche à des fins non commerciales sur quelque support que ce soit, y compris l'Internet. Cette licence et cette autorisation n'entraînent pas une renonciation de [la] part [de l'auteur] à [ses] droits moraux ni à [ses] droits de propriété intellectuelle. Sauf entente contraire, [l'auteur] conserve la liberté de diffuser et de commercialiser ou non ce travail dont [il] possède un exemplaire.»

REMERCIEMENTS

Merci à M^{me} Claude Cantin et au personnel du Service de gestion des documents et des archives de l'UQAM. Merci également au personnel des Archives nationales du Québec à Québec, tout particulièrement à M. Pierre-Louis Lapointe et à M. Jean-Paul de Beaumont. À mon directeur, M. Robert Gagnon, pour son aide et ses judicieux conseils. Je dois également le remercier particulièrement de ses premières corrections à mon mémoire, qui, malgré les apparences, m'ont fouettée positivement et ont surtout permis que je prenne une chose à la fois tout en donnant le meilleur de moi-même avec rigueur. Je dois mentionner au passage l'apport de M. Yves Gingras, professeur au département d'histoire de l'UQAM, qui s'est toujours intéressé à l'évolution de mes travaux et a su donner de bonnes pistes à mon mémoire. Merci à Pauline Léveillé, assistante à la gestion des programmes d'études avancées en histoire, pour son aide et ses rappels si importants. Merci également à M. Martial Dassylva, candidat au doctorat en histoire, qui m'a généreusement prêté certains de ses articles et travaux non publiés. Ceux-ci m'ont permis de bonifier certaines parties de mon mémoire. Je souligne également les encouragements et les précieux conseils de mon amie Natasha Zwarich pour tout ce qui entoure les péripéties de la rédaction.

Merci à mon amie Sophie Leclerc pour ses corrections judicieuses et tellement pertinentes en fin de course. Merci à mes deux correcteurs Pierre-Olivier Sénéchal et Stéphanie Vagneux, le premier pour son aide et sa disponibilité, la deuxième pour son amitié qui, même si elle est récente, est importante et je souhaite que nous la cultivions très longtemps. Merci à mes grands et très chers amis Valéry Colas, Frédéric Barriault, Olivier Shareck et Patrick Gratton. Votre présence (réelle, virtuelle, téléphonique ou en pensées), vos conseils et vos toujours grands encouragements m'ont certainement permis de passer au travers de maîtrise. Vous avez probablement eu beaucoup plus confiance en moi que moi-même et c'est ce qui est merveilleux avec vous. Vous êtes toujours là et on s'aime, c'est ce qui est important! Merci à mes merveilleux amis, Marie-Claude Ladouceur et Yannick Machabée pour vos encouragements et votre amitié. Mes amis de la première heure en histoire, Anne-Marie Lemay, Daniel Beaulieu, France Bertrand, Daniel Desgens, Véronique Lacasse, Stéphane

Maurice, Patrick Caron et Julie Vaillancourt, merci, malgré la distance, de conserver notre amitié toujours vivante et dans votre cœur.

Merci à Carole Demers et Marie-Thérèse Duquette, mes très chères présidentes adorées, mes modèles de femmes. Si je peux avoir, un jour, juste un peu de votre intelligence, de votre rigueur, de votre savoir-faire et de votre générosité, je serai une meilleure personne. Merci de vos recommandations et de votre soutien, mais surtout, merci pour votre amitié! À tous les membres de l'exécutif de la FPPU, merci de m'avoir laissé autant de liberté dans les deux dernières années et merci pour vos encouragements.

M^{me} Dandurand, merci d'avoir été aussi exigeante. Cela nous pousse à nous dépasser. À Lyne Sauvageau, merci de m'avoir donné l'exemple que cela était possible. Merci pour ton encadrement, pour ta confiance en moi et de m'accepter telle que je suis. Tu as su me faire réaliser quelque chose que je n'aurais jamais pensé pouvoir mener à terme. À Nathalie Roy et Carole Brabant, merci pour les excellents conseils et la confiance en mes propres talents et capacités. À Julien Chapdelaine, merci d'avoir tenu le fort pendant six mois et d'être maintenant mon super coéquipier. La « team » des bourses n'en est que plus forte. À tous mes autres merveilleux collègues de travail, merci pour vos encouragements. Gaëlle et Denyse, merci pour l'aide en fin de course! Merci aussi à tous les nouveaux chercheurs et aux candidats aux bourses d'excellence : vous ne savez pas à quel point vous m'avez inspirée!

Papa, Maman, Nicolas, Grand-maman, merci pour tout l'amour dont vous m'entourez depuis 30 ans, merci de respecter mes rêves et mes défis. À ma belle-famille, Margot et Sonya, et à toute ma famille montmagnytoise, merci pour votre soutien constant et de ne pas m'en vouloir si je ne donne pas de nouvelles souvent. À Carl, pour ton amour et ton support. Merci d'endurer mon caractère et merci d'avoir supporté toutes ces fins de semaine et jours de congé où je devais travailler sur mon mémoire et où je n'étais pas endurable. Je t'aime très, très fort et tu es à jamais l'homme de ma vie. Enfin... à ma petite Élizabeth qui bouge dans mon ventre... après l'accouchement de ce mémoire, ce sera ton arrivée et, crois-moi, tu seras mon nouveau défi. Après ma vie d'étudiante, tu me donnes la vie de maman... Si tu savais à quel point je t'aime déjà énormément. Merci d'être dans ma vie.

TABLE DES MATIÈRES

| LISTE DES ABRÉVIATIONS | vi |
|---|------|
| RÉSUMÉ | vii |
| INTRODUCTION | 1 |
| Bilan historiographique | 2 |
| Problématique et hypothèse | . 10 |
| Les sources utilisées | . 12 |
| CHAPITRE I L'UNIVERSITÉ SAINTE-MARIE | . 15 |
| 1.1. Les Jésuites et le statut universitaire | .15 |
| 1.2. L'université des Jésuites | . 18 |
| 1.2.1. La justification d'une nouvelle université à Montréal | . 23 |
| 1.2.2. Les opposants à l'université des Jésuites | . 25 |
| 1.3. Le projet d'université des Jésuites et la Commission Parent | .30 |
| 1.3.1. Les opposants au projet des Jésuites et la Commission Parent | .34 |
| 1.4. L'université Sainte-Marie : une université différente ? | .35 |
| CHAPITRE II LES COMMISSIONS D'ENQUÊTE ET LES COMITÉS EN FAVEUR DE NOUVELLES UNIVERSITÉS | . 39 |
| 2.1 La Commission royale d'enquête sur l'enseignement dans la province de Québec | .40 |
| 2.1.1. L'université du Rapport Parent | |
| 2.1.2. L'innovation des universités dans le Rapport Parent | |
| 2.2. Le Comité d'étude sur les modalités de réalisation d'une nouvelle université langue française à Montréal | de |
| 2.2.1. L'université du Rapport Rocher | . 58 |
| 2.2.2. L'originalité de la nouvelle université du Rapport Rocher | . 65 |
| 2.3. La Commission d'enquête sur l'enseignement des arts | . 68 |
| 2.3.1. L'université du Rapport Rioux | . 69 |
| 2.3.2. Le Rapport Rioux et l'« université nouvelle » | .74 |

| 2.4. Le Comité de développement et de planification de l'enseignement et de la recherche de l'Université Laval | .75 |
|--|------|
| 2.4.1. L'université du Rapport Roy | .76 |
| 2.4.2. Le Rapport Roy et l'université de la fin du XX ^e siècle | .78 |
| CHAPITRE III L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC | . 80 |
| 3.1. Le Groupe Recherche et développement | . 81 |
| 3.1.1. L'université du Groupe Recherche et développement | .83 |
| 3.1.2 Le Groupe Recherche et développement et la création de l'« université | |
| nouvelle » | .97 |
| 3.2. La direction de l'Université du Québec et les comités de planification | 104 |
| 3.2.1. L'université de la direction de l'UQ et des comités de planification | 106 |
| 3.2.2. L'innovation proposée par la direction de l'Université du Québec et les | |
| comités de planification | 111 |
| CONCLUSION | 118 |
| BIBLIOGRAPHIE | |

LISTE DES ABRÉVIATIONS

APUM Association des professeurs de l'Université de Montréal

CEUR Centre d'études universitaires régional

CSE Conseil supérieur de l'éducation

ENAP École nationale d'administration publique

ETS École de technologie supérieure

INRS Institut national de la recherche scientifique

R&D Recherche et développement

TELUQ Télé-université

UGEQ Union générale des étudiants du Québec

UQ Université du Québec

UQAC Université du Québec à Chicoutimi

UQAM Université du Québec à Montréal

UQAR Université du Québec à Rimouski

UQTR Université du Québec à Trois-Rivières

RÉSUMÉ

L'Université du Québec a ouvert ses portes en septembre 1969. Pour plusieurs, cela met un point final aux réformes de l'enseignement qui ont eu cours tout au long de la Révolution tranquille. Toutefois, seulement pour en venir à créer cette université, il aura fallu une décennie complète de réflexion. Différents comités et commissions se sont réunis pour tenter de mettre en place des projets d'universités qui correspondaient aux valeurs et aux revendications de l'époque. Les comités et commissions qui ont siégé tout au long des années 1960 ont-ils eu une influence entre eux? En période de Révolution tranquille, qu'ont apporté de nouveau et d'innovant chacun de ces comités ? L'UO est-elle le fruit de ces différentes réflexions ou est-elle une institution complètement nouvelle par rapport aux propositions antérieures ? La décennie commence avec le projet d'université que les Jésuites des Collèges Sainte-Marie et Brébeuf à Montréal veulent mettre en place. Ceux-ci, déjà des collèges classiques reconnus et influents, ont la prétention de vouloir offrir un enseignement de niveau universitaire. Les Jésuites, dans leur projet, proposent une université axée sur les sciences humaines et l'interdisciplinarité. Les facultés professionnelles de droit et de médecine ne font pas partie de leurs plans. C'est donc une université bien différente des institutions d'enseignement supérieur existantes à l'époque que les Jésuites projettent de mettre en place. Ce projet avortera lorsque la Commission Parent viendra déclarer, dans un de ses rapports, que le projet d'Université Sainte-Marie ne rencontre pas toutes les exigences de l'université que les commissaires recommandent de créer. Cette dernière devra offrir des programmes en formation des maîtres, dont les commissaires recommandent le passage au niveau universitaire, et misera beaucoup sur l'éducation permanente. Elle se veut accessible puisque les membres de la Commission Parent proposent de créer une nouvelle université à charte limitée à Montréal, c'est-à-dire qu'elle ne donnera que l'enseignement de premier cycle, ainsi que des centres d'études universitaires dans plusieurs régions du Québec. Ces derniers offriront les premières années d'études du premier cycle. Les prévisions démographiques et la hausse du niveau de vie des québécois commandent qu'une nouvelle université de langue française soit mise en place le plus rapidement possible à Montréal. C'est pourquoi est créé le Comité Rocher, qui propose une université dont la charte n'est pas limitée, qui est composée seulement de départements et non de facultés et qui a des fonctions spécifiques de formation des maîtres et d'éducation permanente. Le gouvernement met également sur pied la Commission Rioux, qui aura un grand impact dans la future université qui sera créée. En effet, ses membres proposent une université sans faculté, où la gestion de l'enseignement est assurée par des « modules », la gestion de la recherche par des « centres de recherche » et l'administration par les départements. Les modules seront coordonnés par des « familles » de disciplines. Tout cela dans le but de favoriser la collaboration entre les disciplines et d'éviter le cloisonnement facultaire. Enfin, dans la foulée des réformes en éducation et dans la réflexion sur l'enseignement universitaire, les universités existantes veulent aussi s'adapter aux nouveaux besoins de la société. Le Comité Roy de l'Université Laval proposera un concept équivalent aux modules et familles. La décennie se termine par la création de l'UQ. En premier lieu, le Groupe R&D qui reprendra maintes propositions des projets antérieurs pour proposer la Loi 88 sur l'Université du Québec et, en deuxième lieu, les membres de la direction et des comités de planification de l'UQ qui apporteront leurs propres idées et valeurs pour créer une université vraiment nouvelle. Les caractéristiques spécifiques de cette dernière auront été influencées par tous les comités et commissions qui ont précédé à sa création depuis le début de la décennie 1960.

Mots-clés: UNIVERSITÉ; QUÉBEC; 1960-1969; JÉSUITES; COMMISSION PARENT; COMITÉ ROCHER; COMMISSION RIOUX; COMITÉ ROY; RÉSEAU DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC.

INTRODUCTION

Au milieu du XX^e siècle, plusieurs intervenants réclament une amélioration du système d'éducation et ce, pour l'ensemble des paliers scolaires. Ceux-ci militent notamment pour une plus grande accessibilité à l'enseignement supérieur. En effet, la complexité du système scolaire catholique francophone ne permet pas un accès aisé à l'université à l'ensemble de la population¹. Il existe un grand fouillis dans les programmes post élémentaires et universitaires. Plusieurs filières de l'enseignement secondaire mènent à un cul-de-sac et certaines facultés exigent le baccalauréat ès arts qui couronne les études classiques comme titre d'entrée.

Dans le même ordre d'idées, la prospérité économique de l'après-guerre et le conservatisme du gouvernement de l'Union Nationale sont des données qu'il faut prendre en compte pour resituer le contexte des débats sur la nécessité de nouvelles universités francophones au Québec. En effet, un meilleur niveau de vie permet à de nouveaux groupes sociaux d'avoir dorénavant les moyens de payer des études post primaires et même universitaires à leurs enfants. De surcroît, en raison du phénomène du baby-boom, on prévoit que le nombre de jeunes gens qui pourront accéder aux études supérieures augmentera constamment. Pour faire face à la demande, à la fin des années 1950, plusieurs réclament donc des cours de niveau universitaire dans certaines régions et une deuxième université de langue française à Montréal. C'est à ce moment qu'apparaissent les premiers projets de nouvelles universités. Ceux-ci évolueront tout au long de la décennie, jusqu'à la création du Réseau de l'Université du Ouébec (UO).

La décennie 1960 est marquée par ce qu'on a appelé la «Révolution tranquille ». C'est une période de grandes réformes. Que ce soit sur le plan politique, économique, social ou culturel, le Québec vit un moment d'effervescence qui a un effet encore visible sur la société québécoise d'aujourd'hui. Les universités n'échappent pas aux bouleversements de cette époque.

¹ En 1960, seulement 2,9 % des francophones de 20 à 24 ans fréquentent l'université, en comparaison à 11 % avec leurs pairs anglophones. Voir Lucia Ferretti, L'université en réseau : les 25 ans de

Notre étude a pour objectif de retracer l'évolution des différents projets de nouvelles universités de langue française au Québec élaborés par différents acteurs entre 1960 et 1969. Dans un premier temps, nous prendrons pour objet la conjoncture historique dans laquelle des individus et des groupes ont lancé le débat sur la nécessité de créer de nouvelles universités. Dans un deuxième temps, nous analyserons comment ce besoin, désormais un enjeu sur la place publique, est repris par d'autres intervenants qui poursuivent le travail de création d'un projet constamment en évolution. Finalement, nous montrerons que les différentes idées de nouvelles universités ont nourri les concepteurs de l'UQ dans le dernier tiers de la décennie. Dans le prochain segment, un bilan historiographique sur les universités québécoises dans les années 1960 permettra de préciser notre problématique.

Bilan historiographique

Si l'histoire des institutions d'enseignement supérieur et les réformes de la Révolution tranquille ont attiré l'attention des historiens, aucune étude ne porte, à notre connaissance, sur l'évolution des différents projets de nouvelles universités au Québec dans les années 1960. Néanmoins, quelques auteurs font mention des changements apportés aux universités. Comme nous sommes actuellement dans une phase de transformation des universités, afin de les adapter à l'économie du savoir et aux phénomènes entourant la mondialisation, nous croyons intéressant d'analyser ce qui a motivé des personnes à vouloir changer la conception de l'université dans les années 1960.

Par ailleurs, comme les divers projets de nouvelles universités s'inscrivent plus largement dans le sillage de la Révolution tranquille qui anime le Québec au cours des années 1960, la connaissance du contexte social et politique des grandes réformes de la Révolution tranquille et des problématiques qui y sont liées se révèle utile pour mieux comprendre les idéologies

l'Université du Québec, Sainte-Foy, PUQ, 1994, p. 12 et Linteau et al., Histoire du Québec contemporain. Tome II : Le Québec depuis 1930, Montréal, Boréal, 1989, p. 344.

dominantes de l'époque et les prises de positions sur la création de nouvelles universités au Québec².

De prime abord, il faut distinguer le concept d'« université nouvelle », tel que formulé par certains promoteurs dans la seconde moitié des années 1960 de celui d'« université moderne » développé avec la création de l'Université de Berlin en 1810. Comme nous le savons grâce aux travaux d'historiens de l'enseignement supérieur, ce modèle d'université s'implante dans bon nombre d'institutions tout au long du XIX^e siècle. Or, il n'apparaît qu'à compter des années 1920 dans les universités francophones du Québec³. L'implantation somme toute tardive de ce modèle explique peut-être que plusieurs caractéristiques de l'université moderne seront reprises par les instigateurs de l'« université nouvelle » au cours de la Révolution tranquille. Nous nous rappellerons que l'université moderne se définit comme une « [...] institution qui, tout en conservant son idéal de formation générale [...], se donne pour fonction de produire des connaissances nouvelles et de former des chercheurs [...] »⁴

En ce qui concerne plus particulièrement les groupes et acteurs au cœur de la Révolution tranquille, l'Église, comme institution, a retenu l'attention des historiens et des sociologues. Une première approche historique considère l'Église catholique comme un frein à la volonté de changement qui débouchera sur la Révolution tranquille. Cependant, plusieurs historiens ont montré que l'Église n'est pas restée fermée aux changements qui ont bouleversé le Québec. Certains ont mis l'accent sur les transformations importantes au sein même de l'Église catholique: Vatican II, déconfessionnalisation, sécularisation de la société, etc.⁵. Bien qu'ils considèrent que l'Église a joué un rôle progressiste dans les années1950, il n'en demeure pas moins que, selon eux, le système scolaire, en grande partie dans les mains du

² Pour des études générales sur la Révolution tranquille et la période qui l'a précédée, nous gagnerons à consulter Linteau et al., op. cit., Jean-Louis Roy, La marche des Québécois. Le temps des ruptures (1945-1960), Ottawa, Léméac, 1976, 383 p. et Andrée Dufour, «Les années 1950: une décennie annonciatrice de grands changements », dans Bulletin d'histoire politique, Le Rapport Parent 1963-2003: une tranquille révolution scolaire, Montréal, vol. 12, no 2, hiver 2004, p. 16 à 23.

³ Yves Gingras, « Le défi de l'Université moderne: l'équilibre entre l'enseignement et la recherche », *Possibles*, vol. 11, no 4, automne 1987, p. 151 et 156.

⁴ *Ibid.*, p. 152-153.

⁵ Linteau et al., op. cit.

clergé, « constitue [...]un pôle de résistance »⁶. Ce point de vue qui sera repris en partie par Meunier et Warren qui ont fait ressortir l'importance du système personnaliste comme catalyseur des volontés de changements dans les années 1950⁷. Ainsi, avant la Révolution tranquille, à l'intérieur même de l'Église catholique canadienne-française, un militantisme à saveur progressiste aurait joué un rôle important dans les changements survenus lors de la Révolution tranquille⁸. Cette thèse vient confirmer en partie la pénétration des idées modernes au sein de l'Église, ce qui permet de mieux comprendre l'action des Jésuites dans leur stratégie de créer une université différente. Les Jésuites sont, en effet, des acteurs importants dans notre histoire de la genèse des idées de nouvelles universités. L'historien du Collège Sainte-Marie, Jean Cinq-Mars, mentionne d'ailleurs le rôle prépondérant des Jésuites dans la création du projet d'Université Sainte-Marie, première mouture des projets de nouvelles universités⁹. Nous retiendrons le chapitre consacré à l'histoire du statut universitaire du Collège depuis la fondation de ce dernier en 1848. Martial Dassylva, dans un article à paraître sur le projet de l'Université Sainte-Marie nous éclaire sur la conception particulière de l'université élaborée par les Jésuites¹⁰.

Pour mieux concevoir les raisons qui ont poussé des acteurs à réclamer une plus grande accessibilité aux études universitaires ainsi que la création de nouvelles universités au Québec, il est pertinent de connaître comment le système d'éducation supérieur fonctionnait jusqu'aux grandes réformes des années 1960. À cet effet, Claude Corbo présente les objectifs, les orientations et le contenu du cours classique québécois, particulièrement dans les institutions des Jésuites, tel qu'il existait après 1945¹¹. Ce livre nous permet également de connaître les arguments utilisés par les Jésuites pour défendre et valoriser les études classiques dans l'ère technologique et scientifique qui suivit la Seconde Guerre mondiale.

⁶ Linteau et al., op. cit, p. 651

8 Meunier et Warren, op. cit.

⁷ E-Martin Meunier et Jean-Philippe Warren, Sortir de la grande noirceur : l'horizon personnaliste de la Révolution tranquille, Sillery, Septentrion, 2002, 207 p.

⁹ Jean Cinq-Mars, *Histoire du Collège Sainte-Marie de Montréal*, 1848-1969, Montréal, Hurtubise HMH, 1998, p. 211 à 381.

¹⁰ Martial Dassylva, «L'Université du Québec, nouvelle université, université nouvelle », article soumis au *Bulletin d'histoire politique*, non publié, 37 p.

¹¹ Claude Corbo, Les Jésuites Québécois et le cours classique après 1945, Sillery, Septention, 2004, 404 p.

Ainsi, il est possible de mieux comprendre les prétentions universitaires des Jésuites au début des années 1960 ainsi que le rôle des collèges classiques dans ce dossier lors des réformes universitaires de la fin de la même décennie.

La réforme du système d'éducation, proposée par les membres de la Commission Parent, avait un fil conducteur bien précis, celui de la démocratisation de l'enseignement et ce, à tous les niveaux. La fréquentation scolaire obligatoire jusqu'à l'âge de 15 ans, la mise sur pied des cégeps pour permettre, entre autres, une voie de passage unique et souple à l'université et la création de nouvelles universités dans plusieurs régions du Ouébec sont des exemples de réformes mises en place par le gouvernement pendant les années 1960 pour atteindre l'objectif principal que s'était donnée la Commission Parent. D'ailleurs, il est nécessaire, pour notre mémoire, de mieux cerner les enjeux entourant la démocratisation du système d'éducation post primaire qui sont des éléments importants dans les projets de nouvelles universités. Pour ce faire, il est pertinent de prendre connaissance du bilan concernant la démocratisation de certains acteurs importants de l'époque, plusieurs années après leur participation aux changements. Le texte d'Arthur Tremblay, membre adjoint de la Commission Parent, dans le collectif Le Rapport Parent, dix ans après, dresse un bilan des quatre problématiques liées à la démocratisation de l'enseignement dans les années 1960, soit sur les plans politique et financier ainsi que sur les plans de la scolarisation et de la pédagogie¹². Guy Rocher, membre de la Commission Parent, nous présente, 40 ans plus tard, ce qu'il considère comme « les quatre démocratisations » du Rapport Parent : un accès à tous les niveaux de l'enseignement, une autorité responsable de tout le système d'enseignement, des administrations scolaires locales et, enfin, le financement des institutions¹³. Finalement, Claude Corbo présente une anthologie du Rapport Parent très pertinente¹⁴. Le chapitre d'introduction et les mises en contexte précédant chacun des textes sont une mine

¹³ Guy Rocher, « Un bilan du Rapport Parent : vers la démocratisation », Bulletin d'histoire politique, op. cit., p. 117-129.

¹² Arthur Tremblay, «La démocratisation de l'enseignement» dans Société Royale du Canada. Académie des Lettres et des Sciences Humaines, *Le Rapport Parent : dix ans après*, Montréal, Bellarmin, 1975, p. 27-57.

¹⁴ Claude Corbo, L'éducation pour tous. Une anthologie du Rapport Parent, Montréal, PUM, 2002, 432 p.

d'information pour mieux comprendre les objectifs de démocratisation de l'éducation contenus dans le Rapport Parent.

Beaucoup d'études traitent de la Commission Parent et de son rapport. Or, peu d'entre elles s'intéressent au point de vue des commissaires sur l'université. Il faut dire que le Rapport Parent lui-même est peu loquace sur le sujet. Seuls Yves Gingras et, surtout, Pierre Lucier ont abordé, récemment, la question dans deux courtes analyses¹⁵. Selon Gingras, les membres de la Commission Parent avaient «[...]une vision très interventionniste de l'organisation de la recherche universitaire au Ouébec »16. La coordination de la recherche devait concentrer celle-ci dans les trois grandes universités et laisser les autres établissements, dont « les futurs Centres d'études universitaires » proposés dans le Rapport, s'occuper du premier cycle. Gingras constate également que, lors de la parution du volume 5, les commissaires avaient suggéré de développer la recherche dans toutes les institutions. Dans le même ordre d'idées, Lucier présente les principales recommandations sur l'université que renferme le Rapport Parent¹⁷. Il en ressort, selon lui, que « l'influence de la Commission Parent sur ce qu'est devenu le système universitaire québécois est tout à fait considérable »¹⁸. Il démontre que, malgré plusieurs changements apportés aux propositions initiales, le premier cycle universitaire, l'autonomie des établissements et les universités en région sont des concepts originaux pour le système d'enseignement supérieur québécois directement issus des recommandations du Rapport Parent. En ce qui concerne les réformes proposées en matière de recherche universitaire, pour répondre aux prévisions démographiques et pour structurer l'éducation permanente, Lucier conclut que les commissaires pouvaient difficilement prévoir les nombreux changements qui allaient s'effectuer dans ces domaines au cours des années et des décennies suivant le dépôt de leur rapport.

18 Ibid., p. 91.

¹⁵ Yves Gingras, « Le Rapport Parent et la recherche universitaire » et Pierre Lucier, « L'université du Rapport Parent », dans *Bulletin d'histoire politique*, op. cit., p. 41 à 48 et p. 81 à 94.

 ¹⁶ Id., « Le Rapport Parent et la recherche universitaire », loc. cit., p. 41.
 ¹⁷ Pierre Lucier, « L'université du Rapport Parent », loc. cit., p. 81 à 49.

En lien avec ces deux courtes études, l'article de Martial Dassylva fait la description des différentes recommandations du Rapport Parent concernant les universités¹⁹. Il procède également à l'examen du Rapport du Comité d'étude sur les modalités de réalisation d'une nouvelle université de langue française à Montréal (Comité Rocher) et des travaux du Groupe Recherche et Développement du ministère de l'Éducation (Groupe R&D). Il présente les principaux efforts de réflexion, de recommandation et de mise sur pied effectués par ces comités pour que se concrétisent enfin la création d'une seconde université de langue française à Montréal ainsi que des universités situées en région. Dans cet article, l'auteur se contente de décrire le processus et indique par quels éléments l'Université du Québec peut être considérée comme une « université nouvelle ». Notre étude se distingue de celle de Dassylva sur ce dernier point puisque nous nous refusons à définir les caractéristiques de l'« université nouvelle » qui, selon nous, sont le produit des acteurs historiques eux-mêmes. Constamment en évolution, la définition de l'« université nouvelle » change, en effet, au gré des intérêts des acteurs et aux revirements brusques dus à une conjoncture marquée par des bouleversements rapides. De plus, nous analysons les recommandations des membres de la Commission d'enquête sur l'enseignement des arts au Québec, qui, selon nous, proposent un projet d'université qui aura une influence sur la création de l'UQ. Enfin, nous nous assurons, dans ce mémoire, de décrire en quoi ces différents projets se distinguent des universités existantes à l'époque.

Tel que mentionné au paragraphe précédent, la Commission d'enquête sur l'enseignement des arts au Québec, la Commission Rioux, a proposé plusieurs améliorations au système universitaire québécois des années 1960. Si peu d'études ont été effectuées sur celui-ci, Claude Corbo propose, quant à lui, une anthologie des textes et recommandations du Rapport Rioux²⁰. L'introduction de ce livre nous permet de mieux comprendre la mise en place, le mandat, les objectifs et le fonctionnement de la Commission. Ce livre se distingue de notre étude sur le plan du sujet traité. Corbo présente une mise en contexte pour chacun des grands thèmes du Rapport. Il fait donc une analyse générale des objectifs globaux des

¹⁹ Dassylva, loc. cit.

²⁰ Claude Corbo, Art, éducation et société post-industrielle. Le rapport Rioux et l'enseignement des arts au Québec (1966-1968), Sillery, Septentrion, 2006, 363 p.

recommandations des membres de la Commission et ne s'attarde que très peu aux modifications proposées au système universitaire québécois de l'époque.

Chez les acteurs qui ont réclamé une nouvelle université de langue française à Montréal, on retrouve les étudiants québécois de la fin de la décennie. À ce sujet, il est pertinent de lire Pierre Bélanger qui présente, en première partie de son volume, un bref aperçu du mouvement étudiant québécois de 1960 à 1974²¹. Nous pouvons ainsi mieux connaître les différentes raisons qui ont poussé les étudiants à exiger aussi fortement des changements au système d'éducation québécois à cette époque, mais également constater leurs revendications ainsi que les moyens qu'ils ont pris pour se faire entendre des autorités gouvernementales et de la population. Par ailleurs, Éric Bédard propose aussi un bref historique du mouvement étudiant québécois de la fin des années 1960 dans le but bien précis de comprendre les raisons qui ont poussé les étudiants universitaires à participer de différentes façons à la Crise d'octobre de 1970²². Il est donc possible d'en connaître plus sur les événements de 1968 et du « McGill français » de 1969 qui avaient tous deux pour but, entre autres, de réclamer une seconde université de langue française à Montréal.

L'histoire institutionnelle des universités québécoises francophones déjà existantes au cours de la décennie 1960 nous fut d'un apport précieux puisqu'elles nous ont permis de mieux situer l'évolution de ces universités par rapport aux différents débats en cours pendant cette décennie et lors de la création de l'UQ. Pour ce faire, nous avons consulté les livres suivants : Hélène-Andrée Bizier, L'Université de Montréal. La quête du savoir, Jean Hamelin, Histoire de l'Université Laval. Les péripéties d'une idée et Denis Goulet, Histoire de l'Université de Sherbrooke, 1954-2004 : l'audace porte fruit.

En ce qui concerne l'histoire institutionnelle des établissements de l'UQ, plusieurs ouvrages nous permettent de mieux comprendre les diverses étapes de leur création. Même si l'UQ est un réseau d'établissements, chacune de ses constituantes a sa propre histoire et ses propres

²¹ Pierre Bélanger, Le mouvement étudiant québécois: son passé, ses revendications et ses luttes (1960-1983), Québec, ANEQ, 1984, 208 p.

²² Éric Bédard, Chronique d'une insurrection appréhendée: la Crise d'octobre et le milieu universitaire, Sillery, Septentrion, 1998, 199 p.

programmes. Dans son histoire de l'Université du Québec, Lucia Ferretti montre comment s'est concrétisée l'UQ à travers plusieurs étapes semées d'embûches. Son ouvrage nous aidera donc à mieux comprendre le processus par lequel un débat d'idées a fourni les lignes directrices à l'élaboration de tout un réseau d'institutions universitaires. L'autobiographie d'Alphonse Riverin, premier président de l'UO, permet de mieux comprendre comment les acteurs ont concrétisé une « université nouvelle »²³. On peut compter également sur plusieurs travaux qui relatent l'histoire de chacune des constituantes. Ces études sont intéressantes pour notre mémoire en ce qu'elles nous renseignent sur les besoins de chacune des régions et, surtout, nous aident à mieux comprendre les motifs invoqués par les acteurs des régions pour implanter des cours universitaires loin des grands centres. Ces cours, pour la plupart, deviendront la base de chacune des constituantes et en détermineront leur spécificité²⁴. Deux articles publiés dans la revue Interface, sous le thème de « L'Université du Québec, 20 ans après », nous donnent une bonne idée du contexte social de la fondation de l'UQ jusqu'à la fin des années 1970 ainsi qu'un bilan, vingt ans plus tard, de la création de l'UQAM par son premier recteur. Léo A. Dorais²⁵. En ce qui concerne plus particulièrement cette dernière, l'ouvrage de Claude Corbo, Matériaux fragmentaires pour une histoire de l'UQAM, nous sera fort utile puisqu'il présente la vision des faits de l'un des principaux acteurs qui a participé à l'élaboration de ce qui était alors considérée comme devant représenter l'université moderne des années 1960 : innovante et répondant aux besoins de la société²⁶. Cet ancien recteur a rassemblé ses souvenirs, ses analyses et ses commentaires sur ce qui, selon lui, a marqué les vingt-cinq premières années de l'UQAM. Son livre nous permettra de faire ressortir le contexte de la fondation de celle-ci, en particulier les raisons pour lesquelles la mise sur pied de cette deuxième université de langue française a été autant revendiquée qu'appréhendée. Enfin, Monique Martin-Perreault, dans le premier chapitre de son essai de

²³ Alphonse Riverin, *Du sillon à la gerbe*, Chicoutimi, Éditions JCL, 1991, 288 p.

Laurent Laplante, «Une université d'un autre type» et Léo A. Dorais, «20 ans, tous ses cheveux...» dans Interface, L'Université du Québec, 20 ans après, vol. 11, no 2, mars-avril 1990, p.

26-31.

²⁴Nicole Thivierge, dir. et al., Savoir et développement: pour une histoire de l'UQAR, Rimouski, Université du Québec à Rimouski (GRIDEQ), 1994, 538p., Jean-Guy Genest, «Les pionniers de l'enseignement universitaire au Saguenay (1948-1969) », Protée, VI, 1, printemps 1977, 128 p. et Louis-Edmond Hamelin, Clermont Dion et Guy Godin, Les chemins de l'université. Trois-Rivières et sa région de 1930 à 1985, Trois-Rivières, Université du Québec à Trois-Rivières, 1985, 275 p.

maîtrise, fait un bref historique de la fondation et de l'organisation de l'UQAM. Elle nous informe ainsi sur les différentes composantes du fonctionnement de l'UQAM qui ont été mises en place en 1969 au moment de sa fondation et qui se distinguaient, à l'époque, de l'organisation des universités existantes²⁷.

Problématique et hypothèse

C'est à Montréal que le premier projet de nouvelle université a pris forme avec l'urgence de créer une deuxième université francophone dans la métropole. Neuf années plus tard, de nouvelles universités se sont finalement matérialisées à Montréal et dans certaines régions du Québec par la création de l'UQAM et du réseau de l'UQ. C'est pourquoi la période couverte par ce mémoire va de 1960, année de dépôt du premier projet d'Université Sainte-Marie concocté par les Jésuites, à 1969, quand l'UQAM, l'UQAC, l'UQTR et le Centre d'études universitaires régional (CEUR) de Rimouski ouvrent leurs portes. Ainsi, nous pourrons observer l'évolution du projet des Jésuites, sa contestation par plusieurs acteurs, la transformation du discours sur les nouvelles universités en différents projets émanant de plusieurs comités et commissions d'enquête et la mise sur pied de différentes universités publiques. Cette analyse, centrée sur le discours des acteurs, nous amène maintenant à les présenter.

Autour des projets de nouvelles universités gravitent plusieurs individus, groupes ou porteparole. D'abord, la Compagnie de Jésus qui, appuyée par la Fédération des Collèges classiques, a proposé le premier projet de nouvelle université en 1960. Puis, leurs opposants, les professeurs de l'Université de Montréal, appuyés par ceux de l'Université Laval et ceux de l'Université de Sherbrooke. Les membres de la Commission Parent, du Comité sur la réalisation d'une deuxième université de langue française à Montréal, de la Commission

²⁶Claude Corbo, Matériaux fragmentaires pour une histoire de l'UQAM. De la descente aux enfers à l'UQAM de l'an 2000, Montréal, Les Éditions Logiques inc., 1994, 367 p.

²⁷Monique Martin-Perreault, Une histoire du fonctionnement de l'Université du Québec à Montréal. Essai présenté à la faculté des études supérieures en vue de l'obtention d'une maîtrise professionnelle en administration de l'éducation, Montréal, Université de Montréal, 1994, 212 p. Archives de l'UQAM Documents relatifs à l'UQAM (174P-900 02/9).

Rioux et du Comité Roy de l'Université Laval constituent d'autres acteurs importants que nous allons présenter dans la deuxième partie du mémoire. Enfin, les ministres, les représentants gouvernementaux, les fonctionnaires, les étudiants, les membres de différents groupes de travail et le personnel de direction du Réseau de l'UQ constituent des protagonistes qui ne manqueront pas de jouer un rôle prépondérant dans la seconde partie de la décennie.

L'objectif de notre mémoire est d'analyser les différents projets de nouvelles universités construits par les acteurs de l'époque, d'en dégager les différences avec les universités québécoises existantes dans les années 1960 et de rendre compte de l'influence de ces différents projets sur la création du Réseau de l'Université du Québec. Nous présumons que le projet d'UQ est un amalgame de plusieurs projets qui avaient comme point commun de vouloir créer une université différente, nouvelle et innovante. L'UQ est donc le produit des réflexions sur la création de nouvelles universités de langue française au Québec pendant les années 1960. Le gouvernement a, en effet, retenu les idées les plus innovatrices dans le but de créer un réseau bien différent des institutions d'enseignement supérieur déjà en place au Québec à cette époque. Ainsi, les projets de nouvelles universités au Québec se sont transformés au fil des ans en raison des changements brusques occasionnés par la Révolution tranquille (laïcisation des institutions, État providence, bureaucratisation, langue française, etc.).

Notre étude vise donc à mieux comprendre le processus de développement de la conception d'un nouveau type d'université au Québec dans les années de la Révolution tranquille. Par le fait même, nous serons en mesure de reconnaître l'originalité des transformations du champ universitaire en opposant, notamment, les différentes conceptions des nouvelles universités avec le fonctionnement des universités existantes. Enfin, nous analyserons quelles transformations proposées par les acteurs ont finalement été reprises lors de la création de l'UO.

Notre mémoire est divisé en trois chapitres. Ils correspondent à chacune des trois grandes propositions de nouvelles universités élaborées au cours des années 1960. Nous présenterons,

en premier lieu, ce que nous considérons comme la première idée d'université différente, soit le projet d'université des Jésuites de Montréal. Le chapitre deux traitera des propositions de nouvelles universités élaborées par la Commission royale d'enquête sur l'enseignement dans la province de Québec. Il sera également question des projets d'université du Comité Rocher et de la Commission Rioux ainsi que des transformations proposées pour l'Université Laval par le Comité Roy. Nous consacrerons le troisième chapitre au projet de création du Réseau de l'UQ et à l'analyse de l'influence des différents projets de nouvelles universités sur sa mise en place.

Les sources utilisées

Pour mener à bien notre étude, nous avons consulté les rapports et les procès-verbaux des différents organismes et comités qui se sont penchés sur la question de la création de nouvelles universités. De plus, nous avons examiné différents documents de promotion ou de contestation des idées proposées par les différents promoteurs des projets de nouvelles universités.

Le projet d'université déposé par les Jésuites à l'Assemblée législative du Québec en octobre 1960, leurs mémoires à la Commission royale d'enquête sur l'enseignement ainsi que les Règlements généraux de l'Université Sainte-Marie sont des documents indispensables à notre recherche puisqu'ils constituent la base de notre étude sur le projet d'Université Sainte-Marie. Les mémoires présentés par les Requérants du Bill de l'Université Sainte-Marie et par la Commission universitaire de la Compagnie de Jésus seront aussi très pertinents pour l'étude de l'évolution de l'idée d'Université Sainte-Marie.

Le rapport de la Commission royale d'enquête sur l'enseignement dans la province de Québec (Rapport Parent), le rapport de la Commission d'enquête sur l'enseignement des arts (Rapport Rioux), le rapport du Comité d'étude sur les modalités de réalisation d'une nouvelle université de langue française à Montréal (Comité Rocher) ainsi que le rapport du Comité de développement et de planification de l'enseignement et de la recherche de l'Université Laval (Comité Roy) s'avèrent des sources tout aussi incontournables afin de connaître la vision de

leurs membres sur les nouvelles universités. En lien avec ces documents « publics », les procès-verbaux des rencontres des membres de la Commission Parent nous ont permis de mieux comprendre les idées des commissaires concernant les universités existantes dans les années 1960, mais également concernant les nouvelles universités à créer. Tandis que les procès-verbaux des rencontres du Comité Rocher ainsi que les versions antérieures du rapport final du Comité nous informent sur les objectifs et les enjeux de la création d'une deuxième université de langue française dans la région montréalaise.

En ce qui concerne la création de l'UQ, la Loi sur l'Université du Québec, le « Bill 88 » ainsi que les Débats de l'Assemblée législative du Québec sur l'adoption de cette loi nous ont été d'un apport précieux pour connaître en quoi consistait le projet initial de l'UQ de 1968, créé par le Groupe de Recherche et développement et débattu et adopté par les élus provinciaux.

Plusieurs documents sur la mise en place de l'UQ, comme les rapports du Groupe R&D, des comités de planification de l'UQAM, de l'UQAC, de l'UQTR et du CEU-Rimouski ainsi que du comité de Régie de l'Université du Québec à Montréal permettent de mieux comprendre les étapes de la réalisation concrète de nouvelles universités. Ceux-ci révèlent le cheminement entourant la réflexion et l'organisation de la mise en place du réseau de l'UQ. Ces documents nous permettent de mieux connaître l'évolution d'un projet de nouvelle université pour chacun des acteurs siégeant à ces importants comités. Enfin, des documents publicitaires sur ce qu'est l'UQ, sur la Rentrée de septembre 1969 et le rapport annuel de la première année d'existence de l'UQ nous informent sur la concrétisation des nouvelles universités tant souhaitées. De plus, le rapport d'activités du Conseil supérieur de l'éducation (CSE) pour les années 1968-1969 et 1969-1970 donne un aperçu de l'effervescence des changements du système universitaire québécois à l'époque. Nous avons pu consulter ces nombreuses sources au Service des archives de l'UQAM ainsi qu'aux Archives nationales du Québec à Québec.

Enfin, la création de nouvelles universités a suscité plusieurs débats dans la société et dans les milieux concernés. Nous avons retracé ceux-ci, notamment dans plusieurs articles de journaux. Les éditoriaux du journal *Le Devoir*, datant de 1960-1961, nous ont éclairés sur les

réactions du milieu intellectuel et religieux face au projet d'Université Sainte-Marie. Dans le même ordre d'idées, le Bulletin de liaison des Anciens du Collège Sainte-Marie a été d'un apport précieux pour connaître les fondements du projet d'université soumis par les Jésuites. L'Association des professeurs de l'Université de Montréal (APUM) a publié deux documents intéressants, le livre L'Université dit non aux Jésuites et son mémoire à la Commission Parent: La crise de l'enseignement au Canada-français. Urgence d'agir. Tous les deux avaient pour but de dénoncer le projet d'université proposé par les Jésuites. Ils sont essentiels pour saisir les raisons qui motivaient les professeurs de l'Université de Montréal à s'opposer au projet d'Université Sainte-Marie. Des articles de journaux tels Le Devoir, La Presse et quelques hebdomadaires régionaux des années 1968 et 1969, rendent compte des répercussions de la mise en place de nouvelles universités en région ainsi qu'à Montréal. Le feuillet d'information du ministère de l'Éducation, Hebdo-Éducation, renferme plusieurs articles sur la Commission Parent et propose à ses lecteurs, dans les mois précédant l'ouverture des constituantes du réseau UQ, un Journal de Bord qui nous informe sur le développement de ces dernières. Nous avons consulté le magazine de l'UQ, Réseau, afin de mieux connaître le climat qui a entouré la création des nouvelles universités en 1969. Quelques périodiques de l'époque tels Prospectives ou Point de mire, ont publié des articles sur la création de nouvelles universités dans les années 1960. Ceux-ci enrichissent notre compréhension du débat entourant la création de nouvelles universités au Québec. De plus, les textes du Colloque de la Chambre de commerce de Montréal sur la nécessité et les moyens de réaliser une deuxième université de langue française à Montréal nous éclairent sur la position des différents acteurs du milieu de l'éducation de l'époque à propos de la création de nouvelles universités.

CHAPITRE I

L'UNIVERSITÉ SAINTE-MARIE

C'est en 1960 que le premier véritable projet d'une seconde université de langue française à Montréal a vu le jour. Ce premier projet ne sera jamais réalisé. Il ouvre cependant la voie à l'un des grands débats sur l'éducation pendant la Révolution tranquille et préfigure les changements qui seront apportés au système d'enseignement supérieur dans les années 1960.

Ce premier chapitre met en lumière les circonstances qui entourent le débat sur la création d'une nouvelle université catholique francophone dans la province de Québec. Par la suite, nous étudierons en profondeur en quoi consiste le projet de l'Université Sainte-Marie tout en prenant connaissance de la polémique entourant cette entreprise des Jésuites. Enfin, nous observerons en quoi le projet de l'Université Sainte-Marie propose une conception différente des universités déjà existantes au Québec.

1.1. Les Jésuites et le statut universitaire

La Faculté des Arts de l'Université Laval, créée en 1863, regroupe les collèges classiques de la province. Ceux-ci sont des collèges dits « affiliés » puisqu'ils donnent l'enseignement du baccalauréat ès arts, bien que les diplômes soient décernés par la Faculté. Cette dernière a donc un droit de regard sur l'élaboration des programmes d'examens de ces collèges. Les Jésuites du Collège Sainte-Marie refusent cette affiliation forcée « invoquant que cette intrusion les priverait de leur autonomie et de leur originalité, basée sur le *Ratio studiorum* [...], pièce maîtresse de l'enseignement ignatien » ¹. Depuis 1599, cette méthode pédagogique, utilisée par les Jésuites dans leurs collèges à travers le monde, a fait leur renommée². Bref, le Collège Sainte-Marie résiste et ne s'affilie pas à l'Université Laval. La

¹ Jean Cinq-Mars, *Histoire du Collège Sainte-Marie de Montréal*, 1848-1969, Montréal, Hurtubise HMH, 1998, p. 213 et 216.

² Voici la finalité et les objectifs de la *Ratio studiorum* selon les Jésuites : « Le "règlement des études" (*Ratio studiorum*) qui constitue la synthèse du dispositif d'éducation jésuite, élaborée en 1599, est très hiérarchisé : les apprentissages s'intègrent dans des objectifs pédagogiques, les objectifs sont ordonnés à la formation de la personne dans toutes ses dimensions et cette formation elle-même veut aider chacun à "ordonner sa vie", c'est-à-dire à l'organiser de telle façon qu'elle serve au mieux la société

particularité de l'enseignement jésuite et leur autonomie par rapport aux institutions universitaires sera, comme nous le verrons, un prétexte pour revendiquer un statut universitaire.

Le désir de la Compagnie de Jésus de créer une institution de niveau universitaire remonte aussi loin qu'au XIX^e siècle quand, en 1872, les Jésuites sont invités par M^{gr} Bourget à présenter un projet de loi demandant l'autorisation de fonder une université à Montréal. Et ce, au grand dam des dirigeants ecclésiastiques de l'Université Laval, qui tiennent au monopole de leur institution sur l'enseignement universitaire. L'entreprise n'aura pas de suite et cette polémique entre Montréal et Québec s'achèvera le 15 mai 1876 avec la création d'une succursale de l'Université Laval à Montréal³.

En décembre 1877, la direction du Collège Sainte-Marie réitère les mêmes arguments qu'en 1863, lors de la création de la Faculté des Arts de l'Université Laval, pour refuser de s'affilier à la succursale montréalaise de l'Université Laval. Les Jésuites argumentent que « ce serait sacrifier le *Ratio studiorum* de la Compagnie, la libre disposition de nos sujets membres de la Faculté proposée, la liberté nécessaire pour l'admission, le gouvernement et le renvoi des élèves de la même Faculté »⁴. Les Jésuites réussissent encore une fois à conserver leur autonomie par rapport à l'Université Laval.

Toutefois, l'Université Laval à Montréal, dans les années suivant sa création, tentera à nouveau de s'affilier les collèges des Jésuites se butant toujours au refus de ces derniers. Il faudra attendre l'intervention du pape Léon XIII en 1889 pour mettre fin à ce différent. Celuici accorde la Constitution *Jamdudum* à l'Université Laval qui règle, en outre, la question du

humaine et qu'ainsi elle soit une louange de Dieu. Trois objectifs essentiels se dégagent de l'ensemble des règles de la Ratio studiorum: former au discernement, au désir et à l'action ». Tirée de la conférence de Jean-Paul Laurent, s.j., Modernité de la pédagogie Jésuite, 1^{er} octobre 2002 lors de la Journée des nouveaux professeurs des Collèges et Instituts Jésuites. http://www.educationjesuite.be/journee_nv_profs/ratio_studiorum_jnvprofs.htm. Pour en savoir plus sur l'enseignement et la vie dans les collèges classiques Jésuites québécois après la Seconde Guerre mondiale, il est pertinent de lire Claude Corbo, Les Jésuites Québécois et le cours classique après 1945, Sillery, Septentrion, 2004, 404 p.

³ Jean Cinq-Mars, op. cit., p. 215.

⁴ *Ibid.*, p. 215-216.

« statut universitaire particulier » du Collège Sainte-Marie. Elle permet, en effet, aux dirigeants du Collège d'organiser leurs propres examens pour leurs élèves et de déterminer ceux qui sont aptes à recevoir leur diplôme de l'Université Laval. Cette dernière, à Québec ou à Montréal, décerne les diplômes à partir de la liste d'étudiants fournie par le Collège Sainte-Marie⁵. Cette situation est donc tout à fait particulière au Collège des Jésuites puisque les élèves des collèges « affiliés » à la Faculté des Arts doivent passer, eux, des examens de la Faculté. Le privilège du Collège Sainte-Marie sera conservé jusque dans les années 1960. Il sera même inclus dans la charte de l'Université de Montréal lorsque celle-ci obtient son autonomie en 1919. C'est à cette même époque que le privilège sera élargi aux autres collèges Jésuites montréalais, Brébeuf et Loyola.

Nous venons d'expliquer comment les Jésuites ont pu, dès la fin du XIX^e siècle, conférer des grades universitaires à leurs étudiants. Toutefois, le « statut universitaire » des Jésuites sera officiellement confirmé, dans les années 1930, grâce à l'obtention d'une charte universitaire accordée par le Vatican. À cette époque, les Jésuites veulent que leur juvénat soit inclus dans les privilèges accordés en vertu de la Constitution *Jamdudum*. Ainsi, les étudiants en théologie et philosophie du scolasticat pourraient bénéficier d'un baccalauréat décerné par une université au même titre que les diplômés des autres collèges Jésuites. En 1934, le Vatican accorde finalement aux facultés de théologie et de philosophie du scolasticat de l'Immaculée-Conception, dirigées par les Jésuites, le pouvoir de conférer des grades universitaires. Cette reconnaissance est extrêmement importante pour les Jésuites qui peuvent maintenant accorder plus que le baccalauréat ès arts à leurs étudiants du scolasticat. Toutefois, les diplômes décernés par les deux facultés ne sont reconnus que par des instances religieuses. Ils ne sont pas reconnus par le gouvernement au même titre que les diplômes décernés par les universités McGill, Laval et de Montréal.

⁵Pour lire l'intégralité de la Constitution *Jamdudum*, il est pertinent de consulter : « La Constitution Jamdudum du 2 février 1889 concernant l'Université Laval et la Succursale » dans Jean-Baptiste Proulx, *Rapport [Deuxième] sur sa gestion à sa Grandeur Mgr Edouard Chs Fabre, archevêque de Montréal, le 31 décembre* 1890, Montréal, C. C. Beauchemin et Fils, 1891, [pp. 178-188], pp. 185, 186.

Il faudra attendre plus de vingt ans avant que les Jésuites puissent obtenir cette reconnaissance ultime. C'est, en effet, en 1959, que les facultés de philosophie et de théologie de l'Immaculée-Conception gagnent finalement une reconnaissance civile. Celle-ci autorise les Jésuites à décerner leur propre diplôme universitaire dans au moins deux facultés. Ils possèdent donc, à compter de 1959, une partie des pouvoirs habituellement réservés aux universités.

Ces luttes, souvent gagnées à l'arraché, pour acquérir une certaine reconnaissance universitaire ne sont pas étrangères aux aspirations des Jésuites de posséder leur propre université. En effet, c'est d'ailleurs grâce aux privilèges accordés par la Constitution Jamdudum que les Jésuites trouveront la légitimité nécessaire pour proposer leur projet d'Université Sainte-Marie. L'indépendance de leurs collèges ainsi que leur droit à décerner les diplômes universitaires en philosophie et en théologie ne sont que des étapes avant de réaliser leur rêve : posséder leur propre université.

1.2. L'université des Jésuites

Au début de la décennie 1960, les Jésuites font paraître, dans la Gazette officielle de Québec du 5 octobre au 5 novembre 1960, les avis de projets de loi concernant la création de deux nouvelles universités catholiques à Montréal, l'une anglophone, Loyola University, et l'autre francophone, l'Université Sainte-Marie. Il est nécessaire de préciser que, dans le cadre de cette recherche, nous nous limiterons à l'étude du projet de l'Université Sainte-Marie dont le foyer de départ, le Collège Sainte-Marie, deviendra, en 1969, une des principales composantes de l'Université du Québec à Montréal.

À l'automne 1960, l'avis publié dans la Gazette officielle de Québec propose que les Collèges montréalais Sainte-Marie et Brébeuf soient fusionnés pour devenir l'Université Sainte-Marie. Cette annonce, qui déclenchera une controverse dans le milieu éducatif et intellectuel, précède la publication, en novembre 1960, du Mémoire concernant la création de l'Université Sainte-Marie. Dans ce court mémoire, la Compagnie de Jésus fait un survol historique de la légitimité des Jésuites à prodiguer un enseignement universitaire et présente

la nature du projet ainsi que les arguments en faveur de la création de l'Université Sainte-Marie. Deux annexes complètent le mémoire : la première, rédigée par le Père Pierre Angers, s.j., rend compte du « problème universitaire » au Québec en 1960. La seconde est une déclaration en faveur de l'Université Sainte-Marie rédigée par les professeurs de l'enseignement universitaire du Collège Brébeuf⁶. Il est important de noter que la description du projet de l'Université Sainte-Marie ne fait pas tout à fait trois pages parmi la trentaine que compte le mémoire. Les informations sur la nature du projet sont donc extrêmement minces et ne font pas place au développement. Les Jésuites, à notre avis, ont voulu miser sur la légitimité de leur entreprise plutôt que sur la présentation concrète du projet de l'Université Sainte-Marie.

Dans son mémoire, la Compagnie de Jésus affirme que les immobilisations et les ressources humaines qu'elle possède déjà serviront de point de départ à l'Université Sainte-Marie. Les Jésuites disposent déjà, en effet, de deux facultés, une de théologie et une autre de philosophie, toutes deux reconnues aux niveaux ecclésiastique et civil pour décerner les grades universitaires. Selon eux, leurs professeurs ont les compétences nécessaires pour enseigner à ce niveau d'études et les bibliothèques de ces deux facultés sont bien garnies. De plus, les Jésuites dirigent deux collèges classiques à Montréal, Sainte-Marie et Brébeuf, qui dispensent un enseignement menant au baccalauréat ès arts⁷. Bref, le projet d'Université Sainte-Marie repose sur un regroupement d'institutions déjà existantes qui serait « régi par une charte universitaire complète », c'est-à-dire par une charte qui donne le droit de décerner tous les diplômes de niveau universitaire et d'enseigner tous les programmes d'études sans restriction⁸.

⁶ Direction générale des études pour les collèges de la Compagnie de Jésus au Canada français. Mémoire concernant la création de l'Université Sainte-Marie, Montréal, Direction générale des études pour les collèges de la Compagnie de Jésus au Canada français, 1960, 31 p. Archives de l'UQAM Fonds du Collège Sainte-Marie (6P-660/2) et Documents relatifs à l'UQAM (174P-900 01/2).

⁷ En 1960, le baccalauréat ès arts est un diplôme universitaire en ce sens qu'il est décerné par une université. Toutefois, il est conféré après avoir complété le cours classique d'une durée de huit ans qui suit le cours primaire de sept ans. Seul le baccalauréat ès arts permet à son titulaire d'accéder à toutes les facultés universitaires, car d'autres formations secondaires donnent accès à certaines facultés (moins prestigieuses pour l'époque).

Comme le fait remarquer astucieusement le mémoire, « [les] activités académiques de ces deux établissements [Brébeuf et Sainte-Marie], dépassent aussi, pour une part, le niveau secondaire » en donnant des cours du soir dans plusieurs spécialisations universitaires et en s'associant avec des universités et centres de recherche reconnus⁹. En effet, le Collège Sainte-Marie, avec les cours du soir donnés au Gésu, prétend permettre à 900 adultes de suivre des cours de niveau universitaire en théologie, histoire, philosophie, psychologie, sciences sociales et sciences économiques¹⁰. Les Jésuites décrivent leur association avec les autres universités et centres de recherche en mentionnant que le Collège Brébeuf opère une station de météorologie avec l'Université McGill. Ils soulignent également que leur « station de sismologie, en liaison avec les centres sismologiques d'Ottawa et de Washington, publie son Bulletin de Sismologie [qui est] distribué dans le monde entier, même en Russie »¹¹. Ils rappellent même la création récente d'un Centre de documentation et de recherche politiques. Les Jésuites tentent ainsi de faire la preuve de l'étendue de leurs liens avec le milieu universitaire.

Sur le plan de l'enseignement, en plus du baccalauréat général que les Jésuites décernent déjà, dans le cadre du cours classique, ceux-ci voudraient créer des « baccalauréats spécialisés » dans les arts et sciences qui incluraient des programmes à « caractère interdisciplinaire ». Ils canaliseraient ainsi leurs efforts dans les disciplines dites « libérales », c'est à dire « lettres, philosophie, sciences humaines et sciences naturelles » les Jésuites veulent ainsi créer une université dont la principale caractéristique est celle de l'interdisciplinarité, alors à peu près absente dans les universités québécoises. Comme on peut le constater dans le mémoire :

⁸ Direction générale des études pour les collèges de la Compagnie de Jésus au Canada français, op. cit., p. 6.

⁹ Ibid.

¹⁰ Ibid.

¹¹ Ibid.

¹² Ibid.

Elle [l'Université Sainte-Marie] peut s'édifier selon un plan qui fait de la faculté des Arts (niveau du baccalauréat et supérieur) le cœur même de l'institution, un plan qui permet une intense collaboration entre les maîtres de diverses disciplines. Grâce à une telle collaboration interdisciplinaire dans les programmes on peut organiser des programmes d'étude en conformité avec la science qui se fait plutôt qu'avec la science déjà faite¹³.

Cette interdisciplinarité se traduit, comme le fait remarquer Jean Cinq-Mars, en conformité avec l' « esprit ignatien » : lettres et philosophie, sciences et philosophie ainsi que lettres et civilisation occidentale¹⁴.

Toute cette attention dévolue aux arts et sciences, et surtout aux sciences humaines, dans le *Mémoire concernant la création de l'Université Sainte-Marie* porte à croire que les Jésuites témoignent peu d'intérêt aux facultés traditionnelles comme la médecine et le droit. En effet, ils confessent ne pas vouloir développer, pour l'instant, de facultés dites professionnelles. Les Jésuites ne désirent pas instaurer les mêmes programmes que ceux qu'on trouve dans les universités québécoises déjà établies. En ce sens, l'Université Sainte-Marie « ambitionne de faire quelque chose de différent » et ne pas concurrencer les universités existantes au point de vue de la programmation 15.

Dans un autre ordre d'idées, sur le plan plus matériel, le siège social de l'Université occuperait l'emplacement du Collège Sainte-Marie, facile d'accès par les différents moyens de transport et situé « au centre des affaires, à proximité de McGill et de Sir George William » ¹⁶. Les Jésuites, à notre avis, veulent ainsi contrer le choix de plusieurs francophones catholiques qui décident de s'inscrire dans les universités anglophones montréalaises. Selon Réal Lebel, recteur du Collège Sainte-Marie, la population du centre-ville, qu'elle soit composée d'habitants des lieux, de travailleurs ou de personnes simplement

15 Direction générale des études pour les collèges de la Compagnie de Jésus au Canada français, op.

¹³ Direction générale des études pour les collèges de la Compagnie de Jésus au Canada français, op. cit., p. 6.

¹⁴ Cinq-Mars, op. cit., p. 359.

¹⁶ Réal Lebel, L'Université Sainte-Marie face à l'avenir : causerie donnée à la Section Masson de la Société Saint-Jean-Baptiste, Hôtel de la Reine Élizabeth le 29 novembre 1960, Montréal, 1960, p. 18 Archives de l'UQAM Documents relatifs à l'UQAM (174P-900 01/6).

de passage, « [...] a aussi besoin de prier, de penser, de s'instruire » ¹⁷. À ce sujet, il est primordial de constater que la prière figure au premier rang des besoins de la population montréalaise. Ainsi, malgré tous les efforts des Jésuites pour se différencier des autres universités confessionnelles déjà existantes, il reste que l'Université Sainte-Marie se présente comme une université catholique, dirigée par des religieux et composée, en majorité, de professeurs issus de leur rang.

À la suite de la publication du Mémoire concernant la création de l'Université Sainte-Marie, les concepteurs du projet ont préparé une ébauche des règlements généraux de la future institution qui nous renseignent sur la gestion souhaitée par les Jésuites. Le conseil d'administration devra être composé d'« au moins huit membres et [d']au plus vingt membres », dont au moins la moitié devrait être laïque. En outre, deux membres doivent être des professeurs de l'Université et deux autres des anciens des collèges constituants de l'Université¹⁸. Le conseil académique, pour sa part, réunirait le président du conseil d'administration, les doyens de chacune des facultés, le délégué du recteur de tous les collèges constituants de l'université et deux professeurs de chaque faculté¹⁹. Chacune des facultés aurait son propre conseil de faculté et devrait rendre des comptes directement au conseil d'administration. Cette façon de fonctionner ne la différencie pas vraiment des universités existantes à l'époque. Elle s'inscrit, en effet, en droite ligne avec la gestion administrative des autres universités en 1960-1961. Maintenant que nous avons une idée plus précise de ce en quoi consiste le projet d'Université Sainte-Marie, il est nécessaire de voir le débat que ce projet a créé à l'intérieur même de la communauté intellectuelle québécoise.

¹⁷ Id., «L'Université Sainte-Marie: appel à l'avenir et à la collaboration », dans Bulletin de liaison de Sainte-Marie, Montréal, XX^e année, no. 5, Décembre 1960, document non paginé. Archives de l'UQAM Fonds du Collège Sainte-Marie (6P-100/11).

¹⁸ Règlements généraux de l'Université Sainte-Marie (projet), Montréal, 5 janvier 1961, p. 2 et 3. Archives de l'UQAM Fonds du Collège Sainte-Marie (6P-130/1) et Archives nationales du Québec à Québec Fonds Commission royale d'enquête sur l'enseignement dans la province de Québec (E116 1960-01-501/18).

¹⁹ Règlements généraux de l'Université Sainte-Marie (projet), Montréal, 5 janvier 1961, p. 7.

1.2.1. La justification d'une nouvelle université à Montréal

Les principaux défenseurs de l'Université Sainte-Marie sont, bien sûr, les Jésuites euxmêmes. Déjà, dans leur *Mémoire concernant la création de l'Université Sainte-Marie*, plusieurs arguments en faveur de la création d'une seconde université de langue française à Montréal sont avancés. Le recteur du Collège Sainte-Marie, dans une présentation à la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal en novembre 1960, fournit, quant à lui, plusieurs raisons pour la création de l'université proposée par son ordre religieux.

Selon les Jésuites, l'augmentation de la population causée par l'industrialisation, l'accroissement de l'intérêt de la population canadienne-française pour l'enseignement supérieur et l'instruction gratuite auront pour conséquence une multiplication du nombre d'étudiants désireux de faire leur entrée à l'université²⁰. Pierre Angers, dans l'Annexe A du *Mémoire*, s'attarde au fait que les universités existantes ne pourront répondre à la demande²¹. Voilà une première raison qui justifie la création d'une seconde université de langue française à Montréal pour la Compagnie de Jésus. Le besoin de conserver l'héritage français et l'apport d'un nouveau foyer culturel pour la métropole légitime également la création d'une nouvelle université. Enfin, cette dernière « viendrait, d'ailleurs, équilibrer à propos les forces universitaires françaises et anglaises dans notre province »²². Faisant référence aux Canadiens français qui étudient dans les universités anglo-protestantes, le recteur Lebel mentionne

²⁰ Direction générale des études pour les collèges de la Compagnie de Jésus au Canada français, op. cit., p. 13. Les Jésuites se basent sur les prévisions de Edward E. Sheffield, Directeur des recherches à la fondation des universités canadiennes. Selon ce dernier, « la population étudiante de 18 à 21 ans, dans les universités canadiennes, [...] va doubler, passant de 100,000 en 1960 à 229,000 en 1970 ». Les auteurs du Mémoire citent d'ailleurs les chiffres tirés du livre de Sheffiels, Recrutement des professeurs d'universités et de collèges au Canada, Ottawa: Fondation des universités canadiennes, 1959, p. 9-10.

Direction générale des études pour les collèges de la Compagnie de Jésus au Canada français, op. cit., p. 20. Réal Lebel fait également mention de l'incapacité prochaine des institutions d'enseignement à accueillir tous les étudiants qui veulent entreprendre des études à tous les niveaux dans le texte de sa conférence. Lebel, L'Université Sainte-Marie face à l'avenir, op. cit., p. 8.

²² Direction générale des études pour les collèges de la Compagnie de Jésus au Canada français, op. cit., p. 15.

également que « la création de l'Université Sainte-Marie pourrait aider à récupérer un bon nombre des nôtres »²³.

Conscient que la création d'une nouvelle université pourrait avoir des effets négatifs sur le financement des établissements d'enseignement supérieur québécois existants, le recteur Lebel n'oublie pas de mentionner que, selon lui, « les octrois aux universités tiendront compte de l'indice d'augmentation de la population et de l'expansion industrielle de la province qui connaissent actuellement un essor constant »²⁴. Évidemment, cette assurance n'est basée sur aucune confirmation de la part de l'État.

Le recteur du Collège Sainte-Marie explique également qu'il n'aura pas de difficulté à trouver de professeurs qualifiés pour enseigner à l'Université Sainte-Marie puisqu'un recrutement pourra se faire chez les jésuites de langue française, « [...]dans les rangs du clergé séculier et dans les communautés canadiennes de prêtres et de frères... »²⁵. Les Jésuites ne semblent pas miser beaucoup sur l'embauche de professeurs laïques puisque, à ce sujet, ils affirment avoir seulement l'intention de recruter des diplômés qui n'ont pas trouvé d'emploi comme enseignant universitaire au Québec. Une stratégie, à notre avis, irréaliste puisque les autres universités existantes au Québec se plaignent déjà depuis plusieurs années de la pénurie de professeurs qualifiés pour enseigner dans leurs institutions.

Pour contrer ceux qui affirment qu'une université ne peut être complète sans facultés professionnelles, Pierre Angers, dans un texte sur le rôle des arts et des sciences à l'université, défend une conception de l'université qui place ces domaines au premier plan. Selon lui, les facultés professionnelles ne peuvent, en effet, évoluer sans l'apport des disciplines fondamentales des arts et des sciences. De toute façon, les Jésuites précisent, dans leur mémoire, qu'ils n'ont pas l'intention de développer de facultés professionnelles au moment de la fondation de l'Université Sainte-Marie, mais n'excluent pas la possibilité de mettre sur pied de telles facultés dans un proche avenir.

²⁴ *Ibid.*, p. 15.

²³ Lebel, L'Université Sainte-Marie face à l'avenir, op. cit., p. 16.

1.2.2. Les opposants à l'université des Jésuites

Le projet des Jésuites suscite, dès le départ, de vives réactions dans la presse écrite. Les opposants à l'Université Sainte-Marie ne tardent pas à exprimer leur point de vue. Plusieurs arguments sont formulés pour critiquer le projet des Jésuites à divers niveaux. La confusion entre les divers ordres d'enseignement dans le système d'éducation québécois francophone à cette époque est l'un de ceux-là. En effet, au début des années 1960, certaines institutions universitaires donnent une partie de l'enseignement considéré de niveau secondaire tandis que certains collèges classiques et même quelques écoles publiques de niveau secondaire prodiguent un enseignement à caractère universitaire. Ainsi, selon François-Albert Angers, directeur de l'Institut d'économie appliquée et professeur à l'École des hautes études commerciales, il ne serait pas nécessaire de créer d'autres universités de langue française à Montréal si les divers ordres d'enseignement étaient respectés par les principales institutions responsables²⁶. Gérard Fillion fait le même constat lorsqu'il parle des programmes de l'Université de Montréal : « Si on commençait par sortir de ses murs tout ce qui n'est pas de caractère universitaire, il y aurait de la place pour grossir ses vraies facultés » et ainsi accueillir la multitude d'étudiants annoncée d'ici la fin de la décennie 1960²⁷.

L'éditorialiste du journal *Le Devoir*, André Laurendeau, de son côté, n'est pas, selon son propre aveu, contre le projet d'une nouvelle université. Toutefois, sa principale critique envers l'entreprise de la Compagnie de Jésus, comme celle de plusieurs opposants, est son caractère confessionnel. L'éditorialiste signale, en effet, « que la nouvelle université devrait être une université [...] composée de (et dirigée par des) laïcs »²⁸. Il explique également qu'il ne veut pas détrôner les clercs de leur poste actuel, mais ajouter un ensemble laïque à ce qui existe déjà. De plus, le fait que les universités existantes soient toutes confessionnelles, donc à caractère privé est, selon lui, peu démocratique, puisqu'elles sont toutes fortement subventionnées par des fonds publics. Permettre à des laïcs de diriger ces institutions

²⁵ Lebel, L'Université Sainte-Marie face à l'avenir, op. cit., p. 15.

²⁶ F-A. Angers, « C'est vraiment la foire... », Le Devoir, 19 octobre 1960, p. 1 et 6.

Gérard Fillion, « À quoi bon essayer de nous "bulldozer"? », Le Devoir, 30 novembre 1960, p. 4.
 André Laurendeau, « L'Université Sainte-Marie et quelques-unes des objections qu'elle soulève »,
 Le Devoir, 21 octobre 1960, p. 4.

viendrait résoudre une partie du problème²⁹. Il faut comprendre que la société québécoise est en pleine transformation au début des années 1960. Même si les changements concrets de la Révolution tranquille ne sont pas encore amorcés, on comprend que la confessionnalité des institutions universitaires est de plus en plus contestée. Si une nouvelle institution à caractère universitaire, à direction laïque, avait été proposée, il y a tout lieu de croire que l'opposition aurait été beaucoup moins forte.

La pénurie des ressources est un autre argument des opposants au projet d'université des Jésuites. André Laurendeau, entre autres, se demande si la société québécoise a les ressources intellectuelles et financières pour assurer la survie d'une nouvelle université. Il s'interroge également sur le niveau d'implication du gouvernement dans la mise sur pied d'un nouvel établissement d'enseignement supérieur. Les universités qui existent à l'époque ont peu de moyens financiers et matériels et ils commencent tout juste à acquérir leur notoriété sur le plan de l'enseignement et du corps professoral. L'État n'investit pas assez pour que les universités puissent vraiment jouer leur rôle d'institution de haut niveau scientifique. Selon les opposants, il est donc nécessaire d'investir dans les établissements existants au lieu de créer de nouvelles universités. Les fonds publics que se partagent les universités existantes sont faibles et il n'est pas certain que ces sommes augmenteraient avec l'apparition d'un nouveau joueur³⁰.

²⁹ Il n'y a pas qu'André Laurendeau qui s'est intéressé à cette question. Au sujet de la controverse sur la laïcité de la nouvelle université nous avons répertorié les articles suivants : « Dans une déclaration publique, 102 intellectuels se déclarent opposés au projet des Jésuites », Le Devoir, 29 octobre 1960, p. 3 et 2 ; « Les professeurs se défendent de tout anticléricalisme », La Presse, 3 décembre 1960, p. 5 ; « Les professeurs s'élèvent contre ceux qui prêtent aux adversaires du projet des Jésuites des intentions laïcistes », Le Devoir, 3 décembre 1960, p. 3 et 2 ; « Le père Lévesque, les abbés Dion et O'Neill se prononcent contre le projet de la Compagnie de Jésus », Le Devoir, 11 janvier 1961, p. 1 et 13.

prononcent contre le projet de la Compagnie de Jésus », Le Devoir, 11 janvier 1961, p. 1 et 13.

30 Au sujet du financement des universités, nous avons répertorié les articles suivants : « Que penser du projet de créer deux nouvelles universités », Le Soleil, 24 octobre 1960, p. 4 ; « Dans une déclaration publique, 102 intellectuels se déclarent opposés au projet des Jésuites », Le Devoir, 29 octobre 1960, p. 3 ; « Dans une déclaration publique, 102 intellectuels se déclarent opposés au projet des Jésuites », Le Devoir, 29 octobre 1960, p. 3 et 2 ; Gérard Pelletier, « Un Congo universitaire? », Cité Libre, XIe année, no 31, novembre 1960, p. 1 et 2 ; Paul-E. Gosselin, « Expansion universitaire II et III », L'Action catholique, 15 et 16 novembre 1960, p. 4 ; Gérard Fillion, « À quoi bon essayer de nous "bulldozer"? », Le Devoir, 30 novembre 1960, p. 4 ; Jean Blain, « Les véritables raisons qui motivent l'opposition au projet de création de l'université Sainte-Marie », Le Devoir, 31 décembre 1960, p. 9 ; « Le père Lévesque, les abbés Dion et O'Neill se prononcent contre le projet de la Compagnie de Jésus », Le Devoir, 11 janvier 1961, p. 1 ; André Laurendeau, « Pourquoi Non au projet des jésuites? », Le Devoir, 12 janvier 1961, p. 4.

Les membres de l'Association des professeurs de l'Université de Montréal (APUM) sont probablement les plus virulents adversaires au projet des Jésuites. Ceux-ci publient, au début de l'année 1961, une réplique au Mémoire concernant la création de l'Université Sainte-Marie dans un livre intitulé L'université dit non aux Jésuites³¹. Selon l'APUM, si ce projet est « mis en œuvre dès maintenant, [il] entraînerait des conséquences d'une exceptionnelle gravité pour l'avenir de l'enseignement supérieur au Canada français »³². Premièrement, ils sont d'avis que la croissance de l'Université de Montréal sera compromise si l'Université Sainte-Marie voit le jour. À ce sujet, ils écrivent :

[...] un peuple qui ne possède pas encore une seule université en plein essor, jouissant d'un rayonnement incontesté à travers le monde, dotée d'un corps professoral dont la compétence, sinon la renommée, n'est plus mise en doute, un peuple qui arrive difficilement à maintenir trois universités incomplètes ne se lance pas inconsidérément dans l'aventure redoutable que propose la Compagnie de Jésus ou que pourrait proposer tout autre requérant, clerc ou laïc³³.

Il est donc préférable, d'après les membres de l'APUM, d'investir financièrement et matériellement dans leur établissement pour qu'il puisse offrir de meilleurs services universitaires à Montréal plutôt que de créer une nouvelle université. Selon eux, il est d'autant plus nécessaire de donner plus de moyens à l'Université de Montréal en pleine pénurie de professeurs universitaires au Québec. Cette situation est occasionnée, entre autres, par le faible nombre de diplômés sortant des universités québécoises, mais aussi parce que les professeurs étrangers ne sont pas intéressés à venir enseigner au Québec puisqu'il n'y trouve pas de « grands centres universitaires »³⁴. Si l'Université de Montréal prend son essor, ses professeurs croient qu'elle pourra attirer plusieurs enseignants provenant de l'étranger, ce qui augmentera d'autant son prestige. Cette situation permet donc aux membres de l'APUM de constater que les Jésuites connaissent très mal la situation de l'enseignement universitaire au

³¹ Association des professeurs de l'Université de Montréal, L'université dit non aux Jésuites, Montréal, Les Éditions de l'Homme, 1961, 158 p. Archives de l'UQAM, Documents relatifs à l'UQAM (174P-900 01/1).

³² Ibid., p. 14 et 15.

³³ *Ibid.*, p. 17.

³⁴ *Ibid.*, p. 18 et 19.

Québec lorsqu'ils affirment qu'ils n'auront pas de difficulté à embaucher des professeurs laïques à l'Université Sainte-Marie.

Les membres de l'APUM réfutent également l'idée, évoquée par le mémoire des Jésuites, que l'Université de Montréal serait victime de « gigantisme ». Ils considèrent que celle-ci, en ce qui concerne l'enseignement proprement universitaire, n'a pas un nombre aussi élevé d'étudiants que le constatent les Jésuites³⁵. Sans compter que, selon les professeurs de l'Université de Montréal, leur université doit absolument augmenter le nombre de ses étudiants pour « jouer pleinement son rôle, comme centre de recherche et d'enseignement »³⁶. Ils donnent pour exemple le faible nombre de diplômes supérieurs octroyés en 1959-1960 qui ne permet pas de développer une véritable communauté d'enseignement et surtout de recherche.

En plus de l'avenir de leur institution et de son développement, les professeurs de l'Université de Montréal questionnent le rôle des collèges classiques et celui des universités. Ils demandent qu'un ménage soit effectué entre les divers ordres d'enseignement et que les objectifs fondamentaux des collèges classiques et de l'université soient respectés³⁷. Ceci suffirait à démontrer qu'une seconde université francophone à Montréal n'est pas si essentielle. Les membres de l'APUM mentionnent également que ce n'est pas parce qu'un collège classique atteint un niveau d'excellence élevé qu'il doit nécessairement devenir une université. Il doit plutôt essayer d'« élever [ses] normes, pour devenir [un] meilleur collège »³⁸.

Par ailleurs, les professeurs de l'Université de Montréal ne voient pas en quoi la multiplication des universités pourrait régler une éventuelle crise culturelle dont les Jésuites font grand cas dans leur mémoire. De plus, à l'argument de ces derniers sur le fait qu'il existe seulement une seule université catholique francophone pour deux universités anglophones et

³⁵ APUM, op. cit., p. 28-40. Le chapitre 2 du livre de l'APUM est consacré à démontrer cette affirmation.

³⁶ Ibid., p. 22.

³⁷ *Ibid.*, p. 41-51. Le chapitre 3 du livre de l'APUM est consacré à illustrer la confusion entre les ordres d'enseignement secondaire et universitaire.

protestantes à Montréal, ils répliquent que le devoir patriotique est de consolider les acquis³⁹. Ils contestent également les arguments juridiques de la Compagnie de Jésus selon lesquels les facultés ecclésiastiques de théologie et de philosophie et le privilège accordé par la Constitution *Jamdudum* leur donnent la légitimité nécessaire pour créer une université de plein droit.

Enfin, les membres de l'APUM s'inquiètent de la liberté d'action des professeurs et de la possibilité de critique des étudiants dans l'université proposée par les Jésuites. Ils écrivent :

Les traditions qu'invoquent les Pères sont toutes dans le sens d'une discipline rigoureuse et d'une discussion contrôlée. Le pluralisme auquel ils font appel est une équivoque des plus trompeuses, puisque la diversité des points de vue, l'originalité de la pensée individuelle sont à la base même de toute vie universitaire. À l'heure actuelle, il y a beaucoup plus de divergences de formation et d'opinion entre les professeurs d'une seule faculté de l'Université de Montréal qu'entre tous les collèges classiques de la Province de Québec⁴⁰.

Comme on peut le constater, les professeurs de l'Université de Montréal entretiennent l'idée, de plus en plus répandue chez les adversaires au projet Sainte-Marie, qu'une telle université ne permettrait pas la liberté d'opinion, caractère essentiel à toute université digne de ce nom.

Un des principaux arguments de l'APUM, dans l'Université dit non aux Jésuites, est le report du projet de l'Université Sainte-Marie après la tenue d'une commission d'enquête sur l'éducation. Les professeurs de l'Université de Montréal militent donc pour une idée qui fait beaucoup de chemin à l'époque⁴¹. En effet, plusieurs commentateurs ne s'opposent pas nécessairement à la fondation de l'Université Sainte-Marie, mais jugent plutôt que le projet est prématuré. On réclame depuis quelques mois des changements profonds et rapides d'un système jugé de plus en plus désuet. D'ailleurs, lors de la dernière campagne électorale, une commission d'enquête sur l'éducation figurait au programme du Parti Libéral, maintenant au pouvoir. Pour plusieurs, il est temps de mettre en branle cette promesse électorale afin de

⁴⁰ *Ibid.*, p. 62.

³⁸ APUM, op. cit., p. 25.

³⁹ *Ibid.*, p. 24.

⁴¹ *Ibid.*, p. 13-14 et 79-82.

mettre un peu d'ordre dans les diverses propositions de réformes de l'enseignement⁴². Les Jésuites répondent que le but d'une commission d'enquête n'est pas de statuer sur des détails comme la création d'une nouvelle université, mais bien d'« établir des principes directeurs régissant le développement et le progrès de nos institutions d'enseignement »⁴³. On comprend donc que les Jésuites sont également en faveur de la création d'une commission d'enquête sur l'éducation, mais ils ne veulent pas que la mise sur pied de cette dernière reporte la fondation de leur université⁴⁴. C'est le 16 février 1961 que le gouvernement annonce son intention de mettre sur pied une commission d'enquête sur l'enseignement et confirme, au détriment du projet des Jésuites, qu'aucune nouvelle université ne sera mise sur pied au Québec avant le dépôt du rapport final de cette commission⁴⁵.

1.3. Le projet d'université des Jésuites et la Commission Parent

Les Jésuites profitent donc de l'opportunité offerte par la création de la Commission royale d'enquête sur l'enseignement dans la province de Québec pour défendre leur projet présenté

⁴³ «L'enquête royale sur l'éducation: son rôle sera d'établir des principes directeurs, non de juger de cas particuliers », *La Presse*, 3 décembre 1960, p. 5 et «Cas particulier, le projet d'université ne relèvera vraisemblablement pas d'une commission d'enquête sur l'enseignement », *Le Devoir*, 3 décembre 1960, p. 3.

⁴⁴ Direction générale des études pour les collèges de la Compagnie de Jésus au Canada français, op. cit., p. 26 et Lebel, L'Université Sainte-Marie face à l'avenir, op. cit., p. 2-3.

⁴² Au sujet de la mise sur pied d'une commission d'enquête sur l'éducation, nous avons répertorié les articles suivants : « 84 professeurs de l'U. de M. prient le gouvernement de ne poser aucun geste prématuré avant l'enquête », Le Devoir, 22 octobre 1960, p.1 et 2 ; « Dans une déclaration publique, 102 intellectuels se déclarent opposés au projet des Jésuites », Le Devoir, 29 octobre 1960, p.3 et 2 ; Paul-E. Gosselin, « Expansion universitaire III », L'action catholique, 16 novembre 1960, p. 4 ; André Laurendeau, « Pour une enquête royale sur l'éducation », Le Devoir, 15 novembre 1960, p. 4 ; J-M. L, « D'abord une étude approfondie du problème des universités », Le Devoir, 21 novembre 1960, p. 4 ; Gérard Fillion, « À quoi bon essayer de nous "bulldozer"? », Le Devoir, 30 novembre 1960, p. 4 ; André Laurendeau, « D'abord l'enquête », Le Devoir, 1 décembre 1960, p. 4 ; Guy Gagnon, « Seule une enquête royale sur l'éducation dira si l'établissement d'une deuxième université de langue française à Montréal est justifiable », La Réforme, 10 décembre 1960, p. 2 ; André Laurendeau, « Aimez-vous les Jésuites? », Le Devoir, 15 décembre 1960, p. 4 ; Jean Blain, « Les véritables raisons qui motivent l'opposition au projet de création de l'université Sainte-Marie », Le Devoir, 31 décembre 1960, p. 9 ; « La CSN : pas d'université jésuite avant l'enquête », Le Devoir, 11 janvier 1961, p. 1 ; André Laurendeau, « Pourquoi Non au projet des jésuites? », Le Devoir, 12 janvier 1961, p. 4.

⁴⁵ Pierre Laporte, « Québec confirme : pas de nouvelles universités avant l'enquête royale », *Le Devoir*, 17 février 1961, p. 1 et 6. Le dépôt du projet de loi créant la Commission Parent a eu lieu le 25 janvier 1961 tandis que son adoption est effectuée le 28 février 1961.

initialement en décembre 1960. C'est ainsi qu'en juin 1962, les « Requérants du bill de l'Université Sainte-Marie » y présentent un mémoire tandis que la Commission universitaire de la Compagnie de Jésus présente le sien en novembre 1962⁴⁶. Enfin, à la demande de la Commission Parent, la Compagnie de Jésus est invitée à déposer de nouveau un document pour préciser « les aspects concrets de leur projet universitaire » en avril 1963⁴⁷. Ces trois documents présentent sensiblement le même projet qu'en 1960-1961. Ils ont cependant tenu compte, cette fois-ci, du contexte politique et social de l'enseignement supérieur alors en pleine effervescence.

Le Mémoire des Requérants du bill de l'Université Sainte-Marie présente des arguments sociologiques, académiques et surtout juridiques en faveur de la création de cette nouvelle institution. Ainsi, la seconde partie du mémoire est consacrée entièrement à l'opinion juridique de Me Marc Lalonde « concernant les droits académiques de la Compagnie de Jésus »48. Les Jésuites veulent démontrer aux membres de la Commission leurs droits à donner une formation universitaire dans leurs institutions montréalaises et répondre, par le fait même, à une lettre non signée, déposée par le recteur de l'Université de Montréal, Me Irénée Lussier, à la Commission Parent. Cette lettre aurait été rédigée par le Cardinal Pizzardo de Rome et « plaide en faveur du maintien d'une seule université catholique francophone à Montréal »49.

Le Mémoire des Requérants du bill de l'Université Sainte-Marie soutient que « l'une des tâches spécifiques de la Compagnie est l'enseignement des arts libéraux, ainsi que la

⁴⁹ Jean Cinq-Mars, op. cit., p. 367.

⁴⁶ Requérants du bill de l'Université Sainte-Marie, Mémoire présenté à la Commission royale d'enquête sur l'enseignement par les requérants du bill de l'Université Sainte-Marie, Montréal, Éditions du Centre pédagogiques des Jésuites canadiens, 1962, 70 p. et Commission universitaire de la Compagnie de Jésus, Mémoire présenté par la Commission universitaire de la Compagnie de Jésus à la Commission royale d'enquête sur l'enseignement, Montréal, Éditions du Centre pédagogique des Jésuites Canadiens, 1962, 99 p.

Jésuites Canadiens, 1962, 99 p.

47 Commission universitaire de la Compagnie de Jésus, Note complémentaire au Mémoire des requérants du bill de l'Université Sainte-Marie, s. 1., s.é., avril 1963, 9 p. Archives nationales du Québec à Québec Fonds Commission royale d'enquête sur l'enseignement dans la province de Québec (E116 1960-01-501/18).

⁴⁸Requérants du bill de l'Université Sainte-Marie, op. cit., p. 1 à 70.

recherche »⁵⁰. Il est permis de se demander comment ils comptent accomplir la portion « recherche » puisqu'ils sont peu loquaces sur le sujet dans leurs différentes publications concernant leur projet d'université. Néanmoins, les Jésuites apportent une donnée nouvelle par rapport au projet initial de l'Université Sainte-Marie en proposant « d'établir les structures d'un collège universitaire dans les deux premières années d'abord, puis dans les deux années subséquentes conduisant à la Licence ou au B.A. [baccalauréat] spécialisé »⁵¹. Suivra plus tard le second cycle universitaire. Ils confirment également, comme en 1960-1961, que les facultés professionnelles ne font pas partie des projets à court ou moyen terme. Par conséquent, les Jésuites n'envisagent plus de créer une université à part entière même s'ils continuent d'utiliser le terme *Université Sainte-Marie*. Ils optent plutôt pour une formule de collèges universitaires spécialisés dans les arts et sciences qui se développeront en une université complète au fil des ans grâce à l'ajout de nouvelles disciplines et d'un second cycle universitaire⁵².

La Note complémentaire au Mémoire des Requérants du bill de l'Université Sainte-Marie vient préciser le projet d'Université Sainte-Marie/Collège universitaire. Sur le plan juridique, les Jésuites stipulent que « le projet serait d'appliquer les pouvoirs universitaires dans les domaines des arts et des sciences, selon les possibilités actuelles. Il est dans la logique de l'enseignement supérieur d'aboutir plus tard à la recherche et à l'enseignement les plus avancés dans ces mêmes domaines »⁵³. La création de collèges universitaires est aussi proposée dans le mémoire de la Commission universitaire de la Compagnie de Jésus : « Dans l'enseignement supérieur existent déjà diverses formes d'institutions : les universités et les grandes écoles. Il y aurait lieu d'y adjoindre quelques collèges universitaires, pourvus des mêmes droits et pouvoirs que les universités, mais ne les exerçant que dans le domaine des arts et des sciences, au premier cycle des études supérieures »⁵⁴. Les Jésuites précisent leur point de vue en affirmant que les « collèges universitaires [...] pourraient devenir le noyau

⁵⁰ Requérants du bill de l'Université Sainte-Marie, op. cit., p. (d).

53 Commission universitaire de la Compagnie de Jésus, Note complémentaire..., op. cit., p. 4.

⁵¹ *Ibid.*, p. (e). Il est important de noter que cette proposition des Jésuites est, en quelque sorte, l'abolition du baccalauréat traditionnel.

⁵² Requérants du bill de l'Université Sainte-Marie, op. cit., p. (e) et (f).

⁵⁴ Commission universitaire de la Compagnie de Jésus, Mémoire présenté par la Commission universitaire..., op. cit., p. 6.

des futures universités »⁵⁵. La Compagnie insiste sur le fait que de nouvelles institutions universitaires doivent être fondées vu la hausse démographique et le besoin intense de la province en personnel qualifié : « la création de collèges universitaires pourrait constituer une étape dans le développement de l'enseignement supérieur – étape intermédiaire préparant une évolution ultérieure suivant les besoins de la société et la capacité des institutions »⁵⁶.

Le mémoire de la Commission universitaire de la Compagnie de Jésus démontre l'importance de développer l'enseignement supérieur et de créer de nouvelles institutions de niveau supérieur au Québec à court terme. Le mémoire fait au-delà de cinquante recommandations à la Commission Parent. La plupart de celles-ci reposent sur l'importance de l'enseignement supérieur pour le progrès et l'avenir de la société québécoise.

Le plus grand changement par rapport au projet initial figure dans la *Note complémentaire*. Les Jésuites proposent de créer une fédération universitaire « avec d'autres institutions d'enseignement supérieur, existantes ou à créer, pour constituer une université de plein exercice »⁵⁷. Voici la structure juridique de la fédération proposée par les Jésuites :

- 3.1.1 La corporation universitaire [...] est prête à étudier tout projet de fédération, c'est-à-dire d'association d'institutions possédant chacune les pouvoirs universitaires, avec suspension, tant que dure l'association, d'une partie à définir de ces pouvoirs.
- 3.1.2 Cette fédération pourrait servir à mettre sur pied une autre université à Montréal, où l'institution fédérée de la Compagnie de Jésus remplirait la fonction de faculté des arts et des sciences [...]⁵⁸.

Que faut-il comprendre de ce changement de cap de la part des Jésuites qui, tout à coup, font preuve d'ouverture pour permettre à d'autres institutions de se joindre au projet de l'Université Sainte-Marie/Collège universitaire ? Premièrement, les Jésuites ont subi beaucoup de pression des autres institutions universitaires qui craignaient la compétition. De plus, l'opinion publique doutait de la capacité des Jésuites à créer une nouvelle université qui

⁵⁵ Commission universitaire de la Compagnie de Jésus, Mémoire présenté par la Commission universitaire..., op. cit., p. 7.
⁵⁶ Ibid., p. 6.

⁵⁷ Commission universitaire de la Compagnie de Jésus, *Note complémentaire..., op. cit.*, p. 8.

serait, dès le départ, d'un haut niveau universitaire. Ainsi, les Jésuites permettent aux autres institutions universitaires de les aider à créer cette université en se joignant à eux. En outre, les institutions d'enseignement supérieur qui s'associent à la fédération universitaire évitent que les Jésuites empiètent sur leur terrain académique. Deuxièmement, en faisant preuve d'ouverture, les Jésuites augmentent ainsi leurs chances de voir la Commission Parent proposer la création de cette fédération universitaire et par le fait même, le projet d'Université Sainte-Marie. Nous verrons d'ailleurs que cette idée fera du chemin tout au long de la décennie et aura un impact certain sur la création du réseau de l'Université du Québec.

1.3.1. Les opposants au projet des Jésuites et la Commission Parent

Dès la fin de 1961, l'APUM présente son mémoire à la Commission Parent. Celui-ci, intitulé La crise de l'enseignement au Canada français. Urgence d'une réforme, tente de convaincre la Commission de l'arbitraire de l'idée d'Université Sainte-Marie comme l'avait déjà fait le livre L'université dit non aux Jésuites. Toutefois, La crise de l'enseignement n'a pas seulement l'Université Sainte-Marie comme sujet⁵⁹. Il recommande des changements à tous les niveaux du système d'enseignement, du primaire jusqu'à l'enseignement postsecondaire. L'avantage de ce mémoire se trouve dans la réflexion des professeurs de l'APUM, qui est plus mûrie que le texte de L'université dit non aux Jésuites. Il est moins axé sur le débat touchant la création d'une nouvelle université de langue française à Montréal, que sur l'apport de solutions pour améliorer le système d'enseignement supérieur au Québec.

Une des principales recommandations du mémoire de l'APUM à la Commission Parent est de remodeler les programmes d'études qui permettent le passage à l'université et les premières années du cours universitaire. Nous l'avons vu précédemment, plusieurs opposants à la création d'une nouvelle université à Montréal dénoncent le désordre qui règne entre les divers ordres d'enseignement au début des années 1960, surtout entre les niveaux secondaire et universitaire. Les membres de l'APUM proposent donc qu'un cours secondaire de sept ans

français. Urgence d'une réforme, Montréal, Les Éditions du jour, Montréal, 1961, 123 p.

Commission universitaire de la Compagnie de Jésus, Note complémentaire..., op. cit., p. 8.
 Association des professeurs de l'Université de Montréal, La crise de l'enseignement au Canada

suive un cours primaire d'une durée de six années et que ce cours de sept ans remplace le cours des collèges classiques⁶⁰. Ils considèrent donc que si la Commission Parent adopte cette proposition sur l'enseignement secondaire, le « problème de la multiplication des universités s'éclairera singulièrement »⁶¹. Si de nouvelles universités devenaient nécessaires, selon eux, il ne faudrait pas disperser les richesses collectives sur le plan intellectuel et matériel. Mieux vaudrait « multiplier les facultés, et non les universités »⁶². Pour eux :

L'enseignement universitaire est inconcevable si ceux qui l'assurent ne participent pas directement avec leurs meilleurs étudiants à l'avancement des connaissances humaines. En ce sens, une institution qui n'a pas de faculté professionnelle et qui ne mènent ordinairement les diplômés de l'enseignement secondaire qu'à la licence n'est pas une université⁶³.

Ils ajoutent que de nouvelles universités pourront être créées seulement lorsque les facultés existantes « seront débordantes d'activité » et lorsque les futurs professeurs du secondaire recevront leur formation à l'université⁶⁴. Les membres de l'APUM ont ainsi proposé des solutions au problème de l'enseignement universitaire qui se posait au début des années 1960 dans la province de Québec.

Maintenant que nous connaissons l'ensemble du projet de l'Université Sainte-Marie ainsi que la nature du débat sur sa création, il est nécessaire de comprendre en quoi ce projet d'université se distingue des universités existantes à l'époque.

1.4. L'université Sainte-Marie : une université différente ?

Les Jésuites veulent faire « quelque chose de différent »⁶⁵ par rapport aux universités existantes de l'époque. Selon eux, ce concept de différence légitime leur projet d'université.

⁶⁰ Association des professeurs de l'Université de Montréal, La crise de l'enseignement au Canada français, op. cit., p. 43.

⁶¹ *Ibid.*, p. 82.

⁶² *Ibid.*, p. 83.

⁶³ Ibid.

⁶⁴ Ibid., p. 84.

⁶⁵ Direction générale des études pour les collèges de la Compagnie de Jésus au Canada français, op. cit., p. 12.

Toutefois, ce projet est-il bien différent des autres établissements d'enseignement supérieur de l'époque ? En fait, les Jésuites détaillent très peu leur projet d'université dans leurs nombreux documents sur le sujet. Ils mentionnent les valeurs qui seraient promues par leur institution et décrivent de quelle façon ils pourraient mettre sur pied celle-ci, mais fournissent peu de détails sur ce qu'ils veulent faire de vraiment différent. Toutefois, nous avons pu retracer certaines idées originales qui distinguent leur projet des universités déjà existantes.

Ne pas vouloir créer de facultés dites « professionnelles » dès la mise en place de l'université Sainte-Marie est, selon nous, un bel exemple d'une caractéristique propre à ce projet. En effet, les quatre facultés reconnues que sont celles de droit, de médecine, de philosophie et de théologie représentent les facultés traditionnelles issues de l'université médiévale. Telle que le mentionnent les Jésuites dans leur mémoire, la société du début des années 1960 a de nouveaux besoins que ne peuvent remplir ces quatre facultés. Il est donc nécessaire de miser sur les arts et les sciences. En plus, les programmes en arts et en sciences auraient un « caractère interdisciplinaire » 66. La collaboration entre les facultés et les disciplines est une idée originale dans les années 1960 puisque les facultés et départements des universités existantes fonctionnent dans un mode très cloisonné.

Gérard Plante mentionne, lors d'une causerie au Collège Sainte-Marie, que l'Université Sainte-Marie « préparera des spécialistes des sciences humaines et des spécialistes de l'enseignement »⁶⁷. Ces spécialisations en sciences humaines et la formation des maîtres en milieu universitaire font de l'Université Sainte-Marie une université à part puisque les autres universités existantes à l'époque avaient des objectifs plutôt axés sur les professions dites libérales.

La proposition des Jésuites de créer des collèges universitaires implique également la disparition du baccalauréat traditionnel, « qui est un diplôme hybride, tenant à la fois du secondaire et de l'universitaire, et situé entre le baccalauréat français et le baccalauréat

⁶⁶ Direction générale des études pour les collèges de la Compagnie de Jésus au Canada français, op. cit., p. 6.

⁶⁷ «Le R.P Gérard Plante, s.j. et l'Université Sainte-Marie », *Notre temps*, 17 décembre 1960 dans Jean Cinq-Mars, *op. cit.*, p. 364.

américain »⁶⁸. Les Jésuites proposent qu'un certificat d'études secondaires soit émis après six années à ce niveau et que le baccalauréat ès arts soit décerné à la fin des études de premier cycle universitaire (environ quatre ans)⁶⁹. Cette proposition apporte une innovation importante à l'époque. Toutefois, cette idée n'est pas spécifique aux Jésuites puisque dans les mémoires présentés à la Commission Parent, l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Association d'éducation du Québec proposent, eux aussi, l'abolition du baccalauréat ès arts tel qu'il était conçu au début des années 1960⁷⁰.

Outre les Jésuites, le débat sur la création de l'Université Sainte-Marie a permis de connaître l'opinion de la communauté intellectuelle québécoise sur ce que devrait être une nouvelle université en 1960. La nécessité de créer une université à caractère laïque s'impose alors à une majorité d'intervenants. À cet effet, André Laurendeau mentionne qu'« à l'instant où nous avons le sentiment d'entrer dans une ère nouvelle, il est nécessaire de poser en termes clairs les exigences qui nous paraissent essentielles »⁷¹. Pour lui, il vaut mieux, dès maintenant, demander que les nouvelles institutions respectent les valeurs modernes de l'époque puisque le Québec est en plein changement. C'est ainsi que Laurendeau pose une revendication concernant autant les nouvelles institutions universitaires que les plus anciennes en demandant que celles-ci soient laïques plutôt que catholiques.

L'APUM, principal adversaire des Jésuites dans ce débat, propose des changements pour l'ensemble du système universitaire québécois afin de l'adapter aux nouveaux besoins d'une société en plein changement. Ils revendiquent plus de fonds publics pour l'Université de Montréal au lieu de séparer ceux-ci avec de nouvelles universités. Leur but est de rendre l'université montréalaise concurrentielle avec les autres universités dans le monde et de favoriser l'essor de la recherche en son sein. Ce nouveau discours de la part d'universitaires

68 Cinq-Mars, op. cit., p. 369.

⁶⁹ Commission universitaire de la Compagnie de Jésus, Mémoire présenté par la Commission universitaire de la Compagnie de Jésus..., op. cit., p. 33-34.

⁷⁰ Claude Ryan, « Vers la disparition du B.A. traditionnel », *Le Devoir*, 30 juillet 1962, p.4 cité dans Cinq-Mars, *op. cit.*, p. 369.

Andrée Laurendeau, «L'Université Sainte-Marie et quelques-unes des objections qu'elle soulève », Le Devoir, 21 octobre 1960, p. 4.

est, à notre avis, influencé par les professeurs des disciplines scientifiques de l'époque⁷². Ces derniers constatent les changements sur le plan technologique que les pays plus avancés mettent en branle au début des années 1960 et savent fort bien que le Québec doit suivre cette voie. Ils reconnaissent donc que ce n'est pas à travers les disciplines dites libérales et des établissements d'enseignement supérieur à vocation religieuse que le Québec pourra participer à ces grandes transformations.

Nous avons pu voir dans ce chapitre que la création de nouvelles universités au Québec a suscité tout un débat entre 1960 et 1964. Même si les Jésuites ne peuvent mettre sur pied leur université avant le dépôt du rapport d'une commission d'enquête sur l'enseignement, la polémique a eu l'avantage, selon nous, de susciter un débat sur le type d'université dont le Québec a désormais besoin. Ce débat allait d'ailleurs se prolonger au sein de la Commission Parent. Nous pourrons voir, dans le prochain chapitre, que cette dernière, en plus de recommander la création de nouvelles universités sur le territoire québécois, élargira le débat sur l'enseignement supérieur au Québec. Le Rapport du Comité d'étude sur les modalités de réalisation d'une nouvelle université de langue française à Montréal, le Rapport de la Commission d'enquête sur l'enseignement des arts au Québec ainsi que le Rapport du Comité de développement et de planification de l'enseignement et de la recherche de l'Université Laval viendront préciser les caractéristiques des nouvelles universités que l'on désire créer.

⁷² Par exemple, parmi les sept rédacteurs de L'université dit non aux Jésuites, trois proviennent de la faculté des Sciences (Pierre Dansereau, Abel Gauthier et Maurice L'Abbé). Dans ce même texte figure la Déclaration des professeurs d'université qui comprend 352 signatures. Sur l'ensemble de ces signatures, environ 200 sont de professeurs provenant des facultés des sciences ou de facultés à profession scientifique (chirurgie dentaire, médecine, pharmacie, arpentage et génie forestier) de l'Université de Montréal et de l'Université Laval ainsi que des professeurs de l'École Polytechnique. De plus, un des cinq auteurs du mémoire de l'APUM à la Commission Parent, La crise de l'enseignement au Canada français. Urgence d'une réforme, provient de la Faculté des Sciences (Abel Gauthier).

CHAPITRE II

LES COMMISSIONS D'ENQUÊTE ET LES COMITÉS EN FAVEUR DE NOUVELLES UNIVERSITÉS

En 1961, avec l'adoption de la Grande Charte de l'éducation par l'Assemblée législative du Québec, s'amorce une réflexion intensive afin de réformer l'enseignement à tous les niveaux d'études. Celle-ci se traduit, entre autres, par la mise en place de plusieurs commissions, comités, groupes de travail, colloques et conférences. Le milieu universitaire n'échappe pas à ce bouillonnement d'idées. À la suite de la mise en veilleuse du projet de l'Université Sainte-Marie s'entament plus de sept années de réflexion en vue d'améliorer l'enseignement postsecondaire. Elles se concrétiseront entre 1967 et 1969 avec respectivement la création des cégeps et de l'Université du Québec. L'avènement de cette dernière est reconnu comme la réforme qui a parachevé les changements en éducation pendant la Révolution tranquille. Cependant, la création de nouvelles universités au Québec a passé par plusieurs étapes avant de se concrétiser.

Dans ce chapitre, nous décrirons ce que nous considérons être les quatre plus importants comités et commissions à avoir participé à ce processus. Nous analyserons leurs propositions respectives quant à la mise en place de nouvelles institutions d'enseignement supérieur au Québec de même que l'organisation de celles-ci. Dans un premier temps, la Commission Parent recommande officiellement la création de nouvelles universités et précise leurs objectifs. Par la suite, le Comité Rocher propose un projet concret de deuxième université francophone à Montréal. Ensuite, la Commission Rioux précise certaines valeurs et méthodes d'organisation que devraient adopter les nouvelles universités québécoises. Enfin, le Comité Roy propose des réformes pour l'Université Laval qui auront un impact sur le développement ultérieur des universités québécoises. Nous examinerons en quoi ces projets de nouvelles universités au Québec diffèrent des établissements existants à l'époque.

La Loi instituant une Commission royale d'enquête sur l'enseignement est adoptée en février 1961. Cette Commission est présidée par un vice-recteur de l'Université Laval, Mer Alphonse-Marie Parent, et est composée de huit autres membres⁷³. Elle a pour mandat d'« étudier l'organisation et le financement de l'enseignement dans la province de Québec, faire rapport de ses constatations et opinions et soumettre ses recommandations quant aux mesures à prendre pour assurer le progrès de l'enseignement dans la province »⁷⁴. La mise en place de la Commission Parent et ses objectifs ne semblent soulever aucune critique, ce qui est tout à fait dans l'ordre des choses puisque la société québécoise attend depuis fort longtemps l'instauration d'une telle commission d'enquête. Toutefois, lors du dévoilement des membres de la Commission Parent, André Laurendeau reproche l'absence du père Pierre Angers s.j., un « grand intellectuel dans la force de l'âge, capable de dominer l'ensemble du problème, et dont le remarquable esprit de synthèse eût été singulièrement utile quand il s'agira de tirer les conclusions générales »75. Il est donc approprié de se demander si le père Angers a pu être évincé volontairement de la composition de la Commission par le gouvernement puisqu'il est très impliqué dans le projet d'université soumis par les Jésuites ? À notre avis, ce facteur a certainement dû jouer en sa défaveur, mais la composition de telles

⁷⁴ Loi instituant une Commission royale d'enquête sur l'enseignement (9-10 Elizabeth II, ch. 25, 1961) dans Alphonse-Marie Parent et Commission royale d'enquête sur l'enseignement dans la province de Québec, Rapport de la Commission royale d'enquête sur l'enseignement dans la province de Québec, Tome I, Québec, Commission royale d'enquête sur l'enseignement dans la province de Québec, 1963 p. xiii

p. xiii.
⁷⁵ André Laurendeau, « Une équipe solide » dans *Le Devoir*, 26 avril 1961, p. 4.

⁷³ Arthur Tremblay, Le ministère de l'Éducation et le Conseil supérieur, antécédents et création, 1867-1964, Québec, PUL, 1989, p. 132. Les autres membres de la Commission sont : Gérard Filion, directeur du quotidien Le Devoir qui agit également à titre de vice-président, Jeanne Lapointe, professeure à la faculté des lettres de l'Université Laval ; Paul Larocque, secrétaire adjoint de l'Aluminium Company of Canada ; Sœur Marie-Laurent-de-Rome, professeure au collège Basile-Moreau de Montréal ; John McIlhone, directeur adjoint des études à la Commission des écoles catholiques de Montréal ; David Munroe, directeur du Collège of Education of McGill University ; Guy Rocher, directeur du département de sociologie de l'Université de Montréal ainsi qu'un membre adjoint (avec voix délibérante, mais sans droit de vote) : Arthur Tremblay, adjoint exécutif et conseiller auprès du ministre de la Jeunesse.

commissions d'enquête est un casse-tête pour chaque gouvernement et les raisons de choisir l'un plutôt que l'autre sont souvent nombreuses⁷⁶.

Les membres de la Commission Parent se réunissent pour la première fois le 16 mai 1961⁷⁷. Le Tome I du Rapport Parent sera déposé en avril 1963. Celui-ci a pour objet *Les structures supérieures du système scolaire*. Ce premier livre est extrêmement important dans le cadre des réformes de la Révolution tranquille puisque c'est dans celui-là que les commissaires proposent l'instauration d'un ministère et d'un conseil supérieur de l'Éducation. Deux projets qui seront rapidement mis en place par le gouvernement Lesage.

Le tome II du Rapport Parent est déposé en novembre 1964 et a pour objet *Les structures pédagogiques du système scolaire*. Les commissaires y proposent la création de nouvelles universités dans la province de Québec. Malgré cela, l'université reste un sujet peu abordé dans l'ensemble du Rapport Parent quand on le compare aux autres thèmes abordés. Yves Gingras constate d'ailleurs que: « les universités sont [...] demeurées à la marge des préoccupations des membres de la Commission qui, on doit l'avouer, avaient des problèmes plus urgents à résoudre »⁷⁸. Dans le même ordre d'idées, Pierre Lucier mentionne que « ni la Commission Parent ni les politiques et les législations qui ont suivi n'ont formellement inclus les universités dans la réforme pilotée par l'État »⁷⁹. Malgré l'urgence de plusieurs problèmes à d'autres niveaux de l'enseignement et le désintéressement des organismes gouvernementaux pour la question universitaire, la Commission Parent a trouvé le moyen, à notre avis, en quelques recommandations, de proposer des idées importantes qui sont la base même de la réflexion de 1964 à 1969 sur la question universitaire.

⁷⁶ Nous avons répertorié seulement deux autres articles qui déplorent l'oubli de représentants ruraux et du monde du travail dans la composition de la Commission Parent. Voir « Pourquoi aucun représentant des ruraux ? demande M.C. Gosselin » et « Et qui représentera le monde du travail ? demande M. R. Provost », *Le Devoir*, 27 avril 1961, p. 7.

⁷⁷ Tremblay, op. cit., p. 167.

⁷⁸ Yves Gingras, « Le Rapport Parent et la recherche universitaire », dans Bulletin d'histoire politique, Le Rapport Parent 1963-2003 : une tranquille révolution scolaire, Montréal, vol. 12, no 2, hiver 2004, p. 41.

2.1.1. L'université du Rapport Parent

Avant d'aborder en quoi consistent les recommandations qui concernent les nouvelles universités dans le Rapport Parent, il est nécessaire d'expliquer certains changements proposés par les commissaires aux autres niveaux d'enseignement. En effet, ils ont une influence majeure sur les modifications préconisées sur le plan universitaire. En premier lieu, les membres de la Commission Parent ont remodelé le nombre d'années d'études exigées pour chacun des niveaux, et ce, autant pour le secteur anglophone que francophone qui bénéficient maintenant du même nombre d'années d'études chacun. Ainsi, le primaire est maintenant d'une durée de six années et le secondaire de cinq années. Un secteur pré-universitaire est proposé dans des instituts. Ceux-ci pourront offrir le cours général de deux années, qui débouchera sur l'université et une formation professionnelle qui s'échelonnera plutôt sur trois ans⁸⁰.

L'« institut » est une idée originale de la Commission Parent que l'on ne retrouve pas en Amérique du Nord ou en Europe. Les commissaires ont donc proposé un niveau d'études qui permet soit le passage à l'université soit une formation professionnelle. L'institut proposé par le Rapport Parent deviendra réalité en 1967, sous la forme des cégeps⁸¹. Par le fait même, les commissaires proposent que l'enseignement supérieur comprenne « l'ensemble des études qui se situent au-delà du diplôme de 13^e année » donc, immédiatement après le niveau secondaire⁸². Toutefois, les commissaires ont déjà mentionné, au début du Rapport, que « les enseignements qui se donnent après le niveau pré-universitaire et professionnel appartiennent à l'enseignement supérieur »⁸³. Par conséquent, pour éviter toute confusion dans ce mémoire,

⁸⁰ Parent, op. cit., Tome II. Le chapitre IV est dévolu à l'enseignement élémentaire, le chapitre V à l'enseignement secondaire et le chapitre VI est réservé à l'enseignement pré-universitaire et professionnel.

82 Parent, op. cit., Tome II, recommandation no. 110, p. 247.

83 *Ibid.*, paragraphe 133, p. 72.

⁷⁹ Pierre Lucier, «L'université comme service public », notes pour la conférence publique prononcée dans le cadre du colloque 40 ans après le Rapport Parent. Réalisations et prospective, UQAM, 31 mars 2003, dans Gingras, op. cit., p. 41.

professionnel.

81 Pour plus d'information sur l'institut proposé par la Commission Parent et la création des cégeps, il est intéressant de lire Martial Dassylva, *La naissance des cégeps, 1964-1971*, Mémoire de M.A. (histoire), UQAM, août 2004, 171 p.

lorsque nous parlerons d'enseignement supérieur, il sera uniquement question du niveau universitaire et non de celui du cégep ou de l'institut.

Les commissaires recommandent plusieurs changements au niveau universitaire. Certains plus généraux et s'adressant autant aux futures universités qu'à celles déjà existantes, permettent de les modifier substantiellement, tant sur le plan de l'enseignement que de la gestion. En premier lieu, la formation générale est maintenant l'affaire du niveau secondaire et de l'enseignement pré-universitaire en instituts⁸⁴. L'université doit dorénavant mener à la spécialisation. Par exemple, les commissaires proposent que « le premier diplôme universitaire soit suffisamment spécialisé [...] pour être considéré et accepté par tous comme un diplôme qui peut être terminal et mener à un emploi »85. C'est donc la disparition pure et simple du baccalauréat ès arts, que l'on pouvait certainement considérer, au début des années 1960, comme un diplôme de formation générale, de niveau secondaire, mais décerné par une université. Voilà certainement une réponse positive aux revendications des adversaires de l'université des Jésuites qui voulaient que l'on mette un peu d'ordre entre la formation des niveaux secondaire et universitaire au lieu de créer de nouvelles universités. Mais, il faut également se rappeler que les Jésuites proposaient, dans le projet d'Université Sainte-Marie, de dispenser des baccalauréats spécialisés à caractère interdisciplinaires en arts et en sciences. C'est donc en continuité avec le projet des Jésuites que les commissaires font cette recommandation.

La spécialisation de l'enseignement supérieur, proposée par les commissaires, amène ceux-ci à préciser de quelle façon les différents niveaux universitaires se traduisent en termes de diplômes :

Le premier grade universitaire (après une 16^e année) sera la licence ou le grade de *Bachelor*, le second grade universitaire sera le diplôme d'études supérieures ou le degré de *Master*, le troisième grade universitaire sera le doctorat. Les études de licence, dans toutes les facultés de toutes les universités devront être de niveau comparable ou équivalent; il en sera de même pour les études conduisant aux autres grades⁸⁶.

.

⁸⁴ Parent, op. cit., Tome II, paragraphe 314, p. 199.

 ⁸⁵ *Ibid.*, paragraphe 317, p. 202.
 86 *Ibid.*, paragraphe 133, p. 72.

Il est à remarquer que le titre des diplômes varie pour un même programme. En effet, depuis toujours, les universités francophones québécoises ont adopté les titres français. Les commissaires recommandent donc cet état de fait. Nous savons aujourd'hui que les universités anglophones et francophones ont unifié le titre des diplômes (baccalauréat/bachelor et maîtrise/master).

Les commissaires proposent également une réforme de la structure des facultés déjà existantes et de celles à venir. L'intérêt de cette réforme se trouve dans la création d'un « organisme de coordination entre les facultés ou départements » d'une université⁸⁷. Pierre Lucier voit dans cette proposition une « sorte de structure modulaire avant la lettre »⁸⁸. Cet organisme de coordination ressemble, en effet, fort aux modules que mettra en place l'UQ lors de sa création. Les universités existantes ont peu adopté ce modèle suggéré par les commissaires. Les traditions facultaires étaient peu ouvertes aux changements et au décloisonnement.

Les propositions des commissaires qui concernent la recherche et l'éducation permanente ont cependant modifié substantiellement les façons de faire des universités déjà existantes. Ainsi, les membres de la Commission s'entendent pour recommander « fortement aux universités – notamment celles de langue française – et au ministère de l'Éducation de prendre tous les moyens nécessaires pour assurer le développement et le progrès des études avancées au Québec »⁸⁹. Cette volonté de donner un élan à la recherche ne vise toutefois pas l'ensemble du champ universitaire. Les Commissaires recommandent :

⁸⁷ Parent, op. cit., Tome II, paragraphe 357, p. 234.

89 Parent, op. cit., Tome II, paragraphe 347, p. 226.

⁸⁸ Pierre Lucier, «L'université du Rapport Parent », dans Bulletin d'histoire politique: Le Rapport Parent 1963-2003: une tranquille révolution scolaire, Montréal, vol. 12, no 2, hiver 2004, p. 83.

Que pour les trois prochaines années, seules les trois grandes universités [Montréal, Laval et McGill] soient autorisées à développer leurs programmes d'études avancées au-delà de la licence ou du grade de *Bachelor*; on demandera aux trois autres universités [Sherbrooke, Bishop's, Sir Georges Williams] de ne pas exercer les droits que leur donne leur charte dans le champ des études avancées, de renforcer plutôt l'enseignement qu'elles assurent déjà au niveau de la licence ou du grade de *Bachelor* et de ne pas accepter d'étudiants au-delà de ce niveau⁹⁰.

Ainsi, les membres de la Commission Parent rejoignent une autre idée des Jésuites qui désiraient plutôt, au lieu de créer une université comprenant tous les cycles d'études, créer un collège universitaire qui serait le point de départ d'une université. De plus, les commissaires confirment que les études avancées ne peuvent se développer sans l'apport et le développement de la recherche effectuée dans les établissements universitaires⁹¹. Cela signifie que le développement de la recherche se fera, comme dans le cas des études avancées, dans quelques institutions seulement. Donc, en 1964, les commissaires misent plutôt sur l'essor de la recherche universitaire dans quelques établissements existants. Selon les membres de la Commission Parent, cette façon de faire permettra au gouvernement et aux universités d'éviter le gaspillage de ressources et d'énergie afin d'investir de façon spécifique pour combler le retard accumulé des universités québécoises dans cette mission universitaire. Toutefois, en 1966, lorsqu'ils déposent leur cinquième et dernier volume, les commissaires ont quelque peu changé d'idée. En effet, ils mentionnent que « le gouvernement provincial, dans sa politique universitaire, devra chercher à développer la recherche dans toutes les universités et dans tous les domaines du savoir »92. Pour les membres de la Commission, l'université est un des seuls lieux où la recherche pure et fondamentale s'effectue. C'est donc pour favoriser l'essor de ce type de recherche que les commissaires souhaitent maintenant voir toutes les universités contribuer au développement de la recherche⁹³. Ils s'assurent toutefois qu'un Conseil provincial de la recherche coordonnera les efforts dans ce domaine pour prévenir « la prolifération de projets trop semblables, la dispersion des énergies et des ressources [et pour assurer] des échanges fructueux »94.

90 Corbo, L'idée d'université, p. 292.

⁹¹ Parent, op. cit., Tome II, paragraphe 348, p. 226-227.

⁹² Ibid., Tome III, vol. 5, paragraphe 577, p. 146.

 ⁹³ *Ibid.*, paragraphe 573, p. 142.
 ⁹⁴ *Ibid.*, paragraphe 579, p. 147.

Sur le plan de l'éducation permanente, les commissaires reconnaissent que l'université doit assumer sa part de responsabilité dans le cadre de l'enseignement spécialisé spécifique au niveau universitaire, tel que le désiraient également les Jésuites dans leur projet d'université. L'éducation des adultes, pour la Commission Parent, a pour fonction de renouveler et de perfectionner les connaissances, de permettre l'obtention d'un diplôme d'études supérieures et de favoriser la collaboration avec des entreprises ou des organisations afin de former leurs membres ou leur personnel⁹⁵. Les cours du soir ou d'été, les cours par correspondance et les cours télévisés sont des solutions envisagées par les commissaires. Le mot d'ordre de ces derniers : innover! Les commissaires demandent que « chaque université [ouvre] un département spécialisé pour l'éducation permanente ou [crée] des secteurs de l'éducation permanente dans les principales facultés »⁹⁶.

Dans un autre ordre d'idées, le Rapport Parent démontre bien que le Québec est appelé à absorber une grande augmentation de la population étudiante universitaire au cours des années 1960 et 1970. Les réformes proposées par la Commission, telle que la nouvelle durée des études au primaire et au secondaire, la mise en place d'instituts, la gratuité scolaire à ces trois niveaux, l'arrivée plus massive des femmes à l'université, l'accroissement des efforts en éducation permanente et enfin, l'intégration de la formation des maîtres au niveau universitaire contribuent à augmenter substantiellement le nombre d'étudiants à l'université⁹⁷. C'est donc pourquoi les commissaires veulent s'assurer que le niveau universitaire soit en mesure de recevoir ces nombreuses cohortes d'étudiants.

La première suggestion à cet effet est l'utilisation à pleine capacité des universités existantes qui, selon les commissaires, seraient en mesure d'absorber une partie du surplus d'étudiants dans leurs infrastructures actuelles et dans les projets de construction prévus ou en cours⁹⁸. Mais, les commissaires sont conscients que cela ne suffira pas. L'autre solution, qui est, à notre avis, une des plus importantes de tout le Rapport sur le plan de l'enseignement

⁹⁵ Parent, op. cit., Tome II, paragraphe 356, p. 233.

⁹⁶ *Ibid.*, paragraphe 472, p. 324-325.

⁹⁷ *Ibid.*, paragraphe 322 à 327, p. 205 à 210. Les prévisions démographiques sont basées sur une étude effectuée par Jacques Henripin et Yves Martin pour la Commission Parent. Cette étude figure en annexe du Tome II du Rapport Parent, p. 381 à 396.

universitaire, est la création de nouvelles universités. La conclusion des commissaires pour absorber le surplus d'étudiants est de « créer des universités à charte limitée », dont une première à Montréal dans les plus brefs délais. Les membres de la Commission définissent ainsi ce qu'ils entendent par université à charte limitée :

Un établissement universitaire autonome, autorisé à donner l'enseignement du premier grade universitaire et à décerner elle-même ce diplôme ; qui assure l'enseignement supérieur à au moins deux mille étudiants ; dont au moins le tiers du personnel enseignant de chaque département possède le doctorat ou l'équivalent, les autres professeurs étant en rédaction de thèse de doctorat ; qui bénéficie d'une bibliothèque et de laboratoire jugés satisfaisants par la Commission de l'enseignement supérieur⁹⁹.

Les commissaires soulignent que des universités à charte non limitée, telles que les universités déjà existantes, ne devraient plus être mises en place au Québec. Ils considèrent qu'elles ne sont maintenant plus nécessaires puisque les universités à charte limitée permettront « d'effectuer un enseignement plus diversifié [et] d'éviter le gigantisme » tout en accueillant un nombre plus grand d'étudiants au premier cycle¹⁰⁰. C'est d'ailleurs à partir de ce choix que la Commission Parent préconise l'abandon du projet d'Université Sainte-Marie proposé par les Jésuites. En effet, cela obligerait la création d'une nouvelle université à charte non limitée quelle que soit la façon dont elle devait être mise sur pied¹⁰¹. La nouvelle université montréalaise devant être à charte limitée, les collèges Sainte-Marie et Brébeuf ne répondent pas aux critères de base pour créer ce type d'université. Selon les commissaires, le projet d'Université Sainte-Marie prévoyait un nombre d'étudiants trop peu élevé. Par surcroît, la qualification des professeurs envisagés par le projet n'était pas assez élevée. Finalement, la formule du projet Sainte-Marie proposait une gestion à caractère privé et religieux qui, toujours selon les commissaires, ne répondait pas à la nouvelle démocratisation de l'enseignement de la Révolution tranquille. La Commission ne peut donc pas leur confier le mandat de mettre en place cette nouvelle université montréalaise 102.

¹⁰² *Ibid.*, paragraphe 337, p. 218-219.

⁹⁸ Parent, op. cit., Tome II, paragraphe 330, p. 211-212.

⁹⁹ *Ibid.*, paragraphe 331, p. 213.

¹⁰⁰ *Ibid.*, paragraphe 331, p. 212.

¹⁰¹ *Ibid.*, paragraphes 335 et 336, p. 217-218. On se souvient que dans les différents mémoires déposés par les Jésuites, ces derniers avaient proposé plusieurs façons de gérer l'Université Sainte-Marie : autonome, affiliée à une autre université ou fédérée.

Il n'y a pas qu'à Montréal que les commissaires trouvent important de mettre en place une nouvelle université. Ces derniers sont conscients que certaines régions ont besoin de recevoir l'enseignement de niveau universitaire, du moins, les premières années de celui-ci. C'est pour cette raison qu'ils proposent la création de centres d'études universitaires qu'ils définissent de la façon suivante :

[Des] institutions qui pourront assurer une partie de l'enseignement du premier grade universitaire (la première ou les deux premières années) dans un nombre suffisant de disciplines de base et de spécialités : langues, mathématiques, sciences, sciences sociales, psychologie, histoire, géographie. Bien situés et encouragés à se développer, ces centres constitueront le point de départ de futures universités à charte limitée [...]. Le centre devra donc accueillir au moins 1000 à 1200 étudiants et comporter un corps enseignant d'au moins 80 à 100 professeurs [...]. Le centre d'études universitaires ne décernera cependant aucun diplôme ; aussi, les étudiants devront-ils avoir l'assurance de recevoir leur diplôme de l'université-mère ou de pouvoir aller terminer leur licence dans une université qui reconnaîtra les études déjà faites. C'est pourquoi, s'il peut être autonome au point de vue administratif, le centre devra par ailleurs être intimement lié à une université-mère, dont il sera en quelque sorte une annexe[...]¹⁰³.

La définition mentionne également que ces centres d'études universitaires devront porter une « attention spéciale à la formation des maîtres » 104. C'est pour cette raison qu'ils devront offrir « un large choix de cours dans les disciplines de bases nécessaire aux futurs maîtres » 105.

D'ailleurs, les commissaires proposent l'ouverture de trois centres d'études universitaires : Trois-Rivières, Chicoutimi et Rimouski¹⁰⁶. Les membres de la Commission reconnaissent l'importance qu'ont pris les différents cours de niveau universitaire qui se sont développés dans ces trois villes depuis de nombreuses années. Cependant, malgré ce constat, les institutions qui donnent ces cours n'atteignent pas les critères imposés dans le Rapport Parent pour se transformer en université à charte limitée, à savoir le nombre d'étudiants et les qualifications du corps professoral. Par contre, les centres d'études universitaires semblent la

¹⁰⁵ Parent, *op. cit.*, Tome II, paragraphe 333, p. 215. ¹⁰⁶ *Ibid.*, paragraphes 341 et 342, p. 222-223.

¹⁰³ Parent, op. cit., Tome II, paragraphe 333, p. 214-215.

¹⁰⁴ Lucier, op. cit., p. 86.

solution la mieux adaptée aux besoins de ces régions. À Trois-Rivières, les commissaires proposent le regroupement de tous les collèges et écoles normales de Trois-Rivières, mais aussi de toute la région de la Mauricie et de celle de Nicolet. Chicoutimi aura pour mandat de desservir le Saguenay et le Lac St-Jean tandis que Rimouski devra offrir le début du cours universitaire pour tout le Bas St-Laurent et la Gaspésie.

Les commissaires ont également proposé la mise en place de nouvelles institutions à caractère spécifique. Par exemple, ils recommandent la création d'un centre universitaire de sciences appliquées qui permettra de former des techniciens supérieurs et des ingénieurs techniciens¹⁰⁷. Pour créer ces nouvelles institutions à charte limitée, les centres d'études universitaires ainsi que les établissements spécialisés, les commissaires proposent la création d'un *Comité d'organisation de l'université*. « Celui-ci devra être constitué d'universitaires expérimentés et de personnes qui connaissent suffisamment l'administration et la direction d'une institution universitaire »¹⁰⁸. Il agira à titre de conseiller pour les nouvelles universités, aidera ces dernières à la mise en place de leur infrastructure, de leur administration et de leur programmation d'enseignement. Il aura également une durée limitée d'environ cinq ans pour permettre le démarrage de l'établissement.

Pour les commissaires, le caractère public de ces nouvelles universités est essentiel. Ces dernières pourront aussi profiter d'une autonomie tout en ayant un certain degré d'imputabilité envers l'État et le public en général. Ainsi, ils proposent que :

Tout nouvel établissement universitaire soit constitué en corporation par une loi réservant à l'État la nomination d'au moins la majorité des membres du Conseil d'administration, mais reconnaissant à des groupements d'enseignants ou de personnes intéressées à divers titres à l'enseignement le droit de proposer à l'État la nomination de personnes de leur choix 109.

Il est nécessaire de préciser que les universités francophones et anglophones déjà existantes sont invitées par la Commission à tendre vers ce modèle¹¹⁰. La nomination des membres de la

¹⁰⁷ Parent, op. cit., Tome II, paragraphes 344 et 345, p. 223-225.

¹⁰⁸ *Ibid.*, paragraphe 332, p. 213-214.

¹⁰⁹ *Ibid.*, paragraphe 334, p. 216-217.

¹¹⁰ *Ibid.*, paragraphe 363, p. 239.

direction est également soumise au vote des professeurs ou du moins à la consultation de ces derniers¹¹¹. Les étudiants ne sont pas encore impliqués dans ces processus de participation. Le Rapport propose plutôt la création d'un comité des affaires étudiantes que la direction pourra consulter, au besoin¹¹². Néanmoins, en 1966, lors de la parution du cinquième volume, les commissaires sont plus ouverts aux opinions et recommandations des associations étudiantes et des étudiants qui siègent sur des comités de travail avec des professeurs et des membres de la direction. Les membres de la Commission demandent alors à ce que soient mises en place des méthodes plus organisées de dialogue entre les étudiants, les professeurs et les membres de la direction¹¹³.

Par ailleurs, les commissaires recommandent de former, à l'intérieur des institutions universitaires, les étudiants qui désirent enseigner aux niveaux primaire et secondaire 114. Il est également pertinent de se rappeler que les Jésuites avaient proposé que l'Université Sainte-Marie forme des spécialistes en formation des maîtres. Pour les membres de la Commission, plus question d'écoles normales, ce qui permettra, entre autres, de valoriser la profession d'enseignant 115. L'arrivée de la formation des maîtres à l'université est donc une autre raison de créer de nouvelles institutions universitaires, puisque les universités existantes ne pourront suffire à la venue de ces milliers de nouveaux étudiants. C'est pourquoi une nouvelle université à Montréal rétablira les forces pour accueillir une bonne part des postulants au métier d'instituteurs. Les centres d'études universitaires pourront, quant à eux, former sur place les futurs enseignants en région. D'ailleurs, les écoles normales sont invitées à se joindre aux nouvelles universités en tant que département ou faculté des sciences de l'éducation 116.

Les membres de la Commission Parent ont proposé aux universités existantes de nouvelles façons de faire. Ils ont recommandé un nouveau modèle d'université qu'ils préconisent de

¹¹¹ Parent, op. cit., Tome II, p. 236-237.

¹¹² *Ibid.*, paragraphe 360, p. 237.

¹¹³ *Ibid.*, Tome III, vol. 5, paragraphes 743 et 744, p. 240-241.

¹¹⁴ *Ibid.*, Tome II, paragraphe 397, p. 273.

¹¹⁵ *Ibid.*, paragraphe 434, p. 299.

¹¹⁶ *Ibid.*, paragraphe 423, p. 288.

créer dans des délais assez courts. Voyons en quoi consistent ces nouveautés proposées par le Rapport Parent.

2.1.2. L'innovation des universités dans le Rapport Parent

Le Rapport Parent propose d'importantes innovations sur les plans de la gestion et de la mission des établissements d'enseignement supérieur. L'une d'entre elles est la spécialisation de la formation qui devient, dans la foulée du Rapport Parent, un mandat du niveau universitaire au Québec et ce, tant pour les universités existantes que pour celles qui devront être créées. Cela contraste fortement avec les programmes universitaires en vigueur en 1964. Ces derniers sont plus ou moins généraux, surtout la formation classique menant au baccalauréat ès arts. Outre certains programmes supérieurs en sciences et en sciences humaines, les seules formations vraiment spécialisées qui s'offraient aux étudiants de l'époque étaient celles menant aux professions dites libérales. De plus, la proposition des commissaires concernant la mise en place d'universités à caractère spécifique comme, par exemple, le « centre universitaire de sciences appliquées » vient accroître ce nouveau mandat de spécialité dévolu aux universités. Ils permettent ainsi le développement d'établissements universitaires selon les besoins de la société dans différents domaines.

Une autre innovation du Rapport Parent est l'ajout d'une structure de coordination entre les facultés ou départements pour éviter le cloisonnement des facultés. Dans cette nouvelle façon de faire, les commissaires veulent une université « à aire ouverte » qui voit la collaboration entre les facultés comme une méthode pour améliorer la formation et favoriser l'interdisciplinarité. Ainsi, les membres de la Commission Parent souhaitent mettre en œuvre une des facettes principales du projet de l'Université Sainte-Marie, c'est-à-dire l'accent porté à l'interdisciplinarité.

Le Rapport Parent propose aussi que la recherche ainsi que les études avancées fassent partie intégrante de la mission de toutes les universités québécoises à compter de 1966. Selon les commissaires, la recherche universitaire qui s'est effectuée au Québec depuis le début du XX^e siècle n'a pas toujours été reconnue à sa juste valeur et les professeurs qui accomplissaient

des travaux de recherche travaillaient plutôt dans l'ombre et surtout sans ressources adéquates pour ce type d'activités. Les membres de la Commission veulent ainsi redonner à l'université son rôle de moteur de l'avancement des connaissances et permettre aux universités québécoises d'améliorer leur position dans le champ universitaire international.

L'éducation permanente, selon les commissaires, doit également jouer un plus grand rôle dans les universités et ces dernières doivent encourager le développement de ce secteur. Cette recommandation s'insère dans les objectifs de démocratisation de l'enseignement visés par la Commission. C'est une initiative que les universités existantes avaient déjà commencé à explorer à plus ou moins grande échelle, mais le Rapport Parent confirme l'importance accordée à ce secteur en demandant aux universités d'y investir des ressources. Dans le même ordre d'idées, l'entrée de la formation des maîtres à l'université est aussi une innovation importante proposée par le Rapport Parent. Ce nouveau champ d'enseignement et de recherche favorisera une formation diversifiée et aura un impact considérable sur la création de nouvelles universités.

De manière générale, la recommandation de fonder de nouveaux établissements universitaires constitue l'une des mesures les plus originales proposées par le Rapport Parent. En effet, les commissaires ne veulent pas seulement de nouvelles universités, ils veulent des universités différentes. D'ailleurs, ils proposent un modèle très différent des institutions déjà existantes sur le plan de leur fonctionnement et de leurs objectifs. En plus d'être des corporations publiques, les universités à charte limitée seront réservées exclusivement au premier cycle et devront donner une formation diversifiée. Pour leur part, les centres d'études universitaires donneront la formation des premières années d'études de la licence et seront chapeautés par une université-mère. Ces deux configurations d'institutions de niveau universitaire devront être mises en place d'abord pour absorber une partie du surplus d'étudiants provoqué par l'augmentation de la population. Ensuite, elles favoriseront l'intégration des programmes de formation des maîtres au niveau universitaire et, surtout dans le cas des centres d'études universitaires, elles encourageront l'accessibilité à l'enseignement supérieur des gens en région dans le cadre de la démocratisation de l'enseignement.

Les comités d'organisation des universités que veulent mettre en place les commissaires constituent également un nouveau mode de fonctionnement pour les nouvelles universités. Les commissaires veulent ainsi permettre un développement coordonné des institutions universitaires et s'assurer qu'elles seront gérées, dès le départ, par des hommes d'expérience du monde de l'éducation. On peut se demander si cette façon de faire n'est pas une réaction au projet d'université des Jésuites. En effet, on reprochait à ces derniers leur manque d'expérience du monde universitaire. Les commissaires s'assurent ainsi que des intervenants d'expérience, et non une confession religieuse ou tout autre groupe restreint, s'attelleront à la tâche de mettre en place les bases de tout nouveau projet universitaire.

L'université du Rapport Parent est dotée d'un caractère public puisque la majorité de ses subventions proviennent de l'État. Les commissaires proposent également la participation du personnel enseignant et administratif ainsi que de la collectivité dans les instances de décision de celles-ci, autant pour les nouvelles universités que pour les universités existantes¹¹⁷. La nomination des membres de la direction est également soumise au vote des professeurs ou du moins à la consultation de ces derniers¹¹⁸.

Le Rapport Parent a donc jeté les bases d'un système d'enseignement supérieur au Ouébec assez différent des institutions existantes au début des années 1960. En prévoyant la création de nouvelles universités, les membres de la Commission ont tenté de solutionner des problèmes aussi grands que l'augmentation rapide du nombre d'étudiants, par exemple. Ils ont essayé de donner le plus de détails possibles sur la façon de créer ces nouveaux établissements et les valeurs qu'ils devaient préserver. Toutefois, c'était au gouvernement de statuer sur la réalisation de ces nouvelles institutions. Comme point de départ et probablement pour s'assurer de la faisabilité de la mise en place d'une nouvelle université francophone à Montréal, Paul Gérin-Lajoie a mis sur pied le Comité Rocher qui proposera une idée concrète d'université dans la métropole.

Parent, op. cit., Tome II, paragraphe 334, p. 219-217.
 Ibid., paragraphe 359, p. 236-237.

2.2. Le Comité d'étude sur les modalités de réalisation d'une nouvelle université de langue française à Montréal

En février 1965, Paul Gérin-Lajoie, alors ministre de l'Éducation, forme le Comité d'étude sur les modalités de réalisation d'une nouvelle université de langue française à Montréal. Celui-ci n'est pas un groupe de travail de la Commission royale d'enquête sur l'enseignement dans la province de Québec, mais bien un comité interne du ministère de l'Éducation, qui doit rendre des comptes directement au ministre. Le comité est présidé par Guy Rocher, sociologue de l'Université de Montréal et membre de la Commission Parent¹¹⁹. Le mandat du comité est de « préparer dans le plus court délai possible (deux ou trois mois) un rapport préliminaire sur les modalités de réalisation d'une nouvelle université de langue française à Montréal, et la création d'un Centre universitaire de sciences appliquées[...]. Il s'agit d'une première réflexion plus concrète sur les recommandations 125 et 129 du Rapport Parent »¹²⁰. Dès la première réunion du comité, les membres identifient certains problèmes qu'ils auront à étudier au cours de leurs travaux afin de réaliser leur mission. On peut notamment trouver dans cet inventaire l'obligation, pour le comité, de démontrer de façon irréprochable la nécessité de créer immédiatement une nouvelle université de langue française à Montréal. Les membres du comité mentionnent d'ailleurs qu'ils doivent « trouver deux ou trois raisons

¹¹⁹ Archives nationales du Québec à Québec Fonds ministère de l'Éducation, Québec (E13 1985-04-003/7) Chemise Comité Guy Rocher. Le comité est composé de Germain Gauthier, directeur général de l'enseignement supérieur au MEQ, Bernard Jasmin, directeur des études, Commission scolaire régionale de Chambly, Gérard Plante, s.j., directeur des études, collèges des Jésuites de Montréal, Maurice L'Abbé, professeur à la Faculté des sciences de l'UdeM, Roger P. Langlois, directeur de l'École normale technique, Jean Fournier, président de la Commission du Service civil de la province de Québec, Livia Thur, professeur à la Faculté des sciences sociales de l'UdeM, Me Marc Brière et André Morel. Pierre Marois et Claudette Rodrigue agissent à titre de secrétaires.

¹²⁰ Comité d'étude sur les modalités de réalisation d'une nouvelle université de langue française à Montréal, Procès-verbal de la première réunion du Comité d'étude sur les modalités de réalisation d'une nouvelle université de langue française à Montréal tenue le vendredi 26 février 1965 à l'Université de Montréal, p. 1. Archives de l'UQAM,. Fonds Documents relatifs à l'UQAM (174P-900 01/4) et Archives nationales du Québec à Québec, Fonds ministère de l'Éducation, Québec (E13 1985-04-003/7) Chemise Comité Guy Rocher. La recommandation 125 du Rapport Parent se lit comme suit : « Nous recommandons qu'au moins une université à charte limitée de langue française soit immédiatement créée à Montréal par le regroupement de ressources déjà existantes et l'adjonction de nouvelles, dans le cadre d'une corporation de caractère public... » et la recommandation 129 mentionne : « Nous recommandons que le ministère de l'Éducation et la Commission de l'enseignement supérieur prévoient la création d'un centre universitaire de sciences appliquées qui, en étroite collaboration avec les universités, prépare une partie des cadres nécessaires à l'industrie, aux

indestructibles pour justifier la création "immédiate" d'une nouvelle université »121. Il est possible, à partir de cette phrase, de discerner la pression qui incombe aux membres du comité concernant l'urgence de leur mandat. En effet, ils ne doivent pas seulement proposer un projet d'université, ils doivent également convaincre de la nécessité d'une nouvelle université francophone à Montréal.

Comme l'avait fait précédemment la Commission Parent dans son rapport, le Comité Rocher tente d'évaluer l'affluence à long terme des étudiants dans les universités québécoises en se basant sur les prévisions déjà évoquées dans le Tome II du Rapport Parent. De plus, les membres du comité jugent essentiel d'étudier la question spécifique de la région de Montréal, tant sur le plan de la pression démographique que sur celui de la capacité de l'Université de Montréal d'absorber cette hausse de la population étudiante sur son territoire. Grâce à l'étude de Jacques Henripin et de Yves Martin, les membres du Comité Rocher constatent que « la région métropolitaine aura à affronter, dans un avenir prochain, un problème certainement plus aigu qu'ailleurs du fait d'une concentration vraiment exceptionnelle de la population [...] »122. Ainsi, ils notent que l'Université de Montréal, avec ses projets de développement, pourra certainement augmenter sa capacité d'accueil d'étudiants qui est fixée, en 1965, à un maximum de 24 000 étudiants. Selon les membres du Comité, il est important de créer une seconde université de langue française à Montréal puisque les chiffres de Henripin et Martin prévoient que Montréal comptera, dès 1971, plus de 25 000 étudiants francophones de niveau universitaire. Ils traduisent ce besoin en ces termes : « En somme, la nouvelle université apparaît, dans ces circonstances, non seulement justifiée par des considérations

services publics, à l'administration, à l'enseignement et aux affaires ». Parent, op. cit., Tome II, recommandation no. 125 et 129, p. 250.

¹²¹ Comité d'étude sur les modalités de réalisation d'une nouvelle université de langue française à

Montréal, op. cit., p. 2. Ce sont les membres du comité qui soulignent.

¹²² Guy Rocher et Comité d'étude sur les modalités de réalisation d'une nouvelle université de langue française à Montréal, Rapport du Comité d'étude sur les modalités de réalisation d'une nouvelle université de langue française à Montréal, Montréal, Comité d'étude sur les modalités de réalisation d'une nouvelle université de langue française à Montréal, 1965, p. 10. Archives de l'UQAM, Fonds Documents relatifs à l'UQAM (174P-900 01/3) et Archives nationales du Québec à Québec, Fonds ministère de l'Éducation, Québec (E13 1985-04-003/7) Chemise Comité Guy Rocher. La source utilisée par le Comité Rocher est la même qui figure en annexe du Tome II du Rapport Parent aux pages 381 à 396 : Jacques Henripin et Yves Martin, Perspectives d'accroissement de la population de la province de Québec et de ses régions et prévision des effectifs scolaires, 1961-1981, rapport soumis à la Commission royale d'enquête sur l'enseignement, Québec, 1962.

démographiques particulièrement pressantes, mais comme une condition même de l'épanouissement de l'Université existante »¹²³. Les membres du Comité Rocher concluent donc de la nécessité de créer, à l'instar des défenseurs du projet de l'Université Sainte-Marie et des membres de la Commission Parent, une nouvelle université de langue française à Montréal.

En plus de l'incontournable croissance démographique de la population, les membres du Comité Rocher constatent que plusieurs recommandations du Rapport Parent vont entraîner une augmentation du pourcentage des franco-québécois qui tenteront d'accéder aux études universitaires. Par exemple, la création de l'enseignement polyvalent au secondaire, la mise en place « d'un enseignement pré-universitaire et professionnel dans le secteur public », le plus grand accès des jeunes filles à l'université, le développement de l'éducation permanente et la formation des maîtres en milieu universitaire sont autant de facteurs qui provoquent une accessibilité accrue à l'université pour l'ensemble de la population¹²⁴. Le rapport du Comité Rocher précise donc, dès le départ, que la création d'une nouvelle université francophone à Montréal servira, entre autres, à absorber l'augmentation de la population étudiante universitaire dans cette région puisque l'Université de Montréal ne pourra pas recevoir l'ensemble des nouveaux étudiants sans en subir les contrecoups. À cet effet, le Rapport indique qu'« il faudrait condamner celle-ci [l'Université de Montréal] à un gigantisme qu'elle réprouve, parce qu'il peut compromettre son propre équilibre interne et son efficacité »125.

Dans le même ordre d'idées, les membres du Comité d'étude sur les modalités de réalisation d'une nouvelle université de langue française à Montréal mentionnent les avantages sur le plan de la recherche d'avoir plusieurs universités sur un même territoire. Ils signalent que c'est un stimulant pour augmenter et diversifier le nombre de projets de recherche :

Rocher, op. cit., p. 13.
 Ibid., p. 7 et 10.
 Ibid., p. 13.

[Cela] favorise une éventuelle coordination des spécialisations entre les institutions universitaires. [...] Provoque également une meilleure répartition des chercheurs selon les orientations particulières caractéristiques de chaque université, et partant, [...] assure normalement une meilleure utilisation des capacités intellectuelles de chacun 126.

Les membres du comité souhaitent aussi que l'élargissement de « l'éventail des champs de recherche [attire] des chercheurs et [suscite] dans le milieu des vocations nouvelles » 127. Les subventions octroyées par des organismes publics ou privés augmenteraient certainement si un plus grand nombre de centres de recherche était mis en place. En outre, les professeurs pourraient profiter de la pluralité universitaire puisque, selon les membres du comité, cela favoriserait l'« accroissement des échanges entre les départements ou les facultés » et ceux-ci bénéficieraient « d'une plus grande mobilité » dans les institutions de langue française 128. Toutefois, pour le bon fonctionnement de la pluralité universitaire, les membres du Comité Rocher exigent le maintien et l'expansion des établissements universitaires déjà existants. Selon eux, les avantages de cette pluralité dans le domaine de la recherche ne pourraient être maintenus si le développement d'une nouvelle université se faisait au détriment des universités existantes.

Les autres problèmes à l'étude du Comité concernent l'orientation d'une éventuelle université à charte limitée et le caractère public de celle-ci, l'emplacement de la nouvelle université, la façon de regrouper les ressources humaines dont elle aura besoin, la formation des nouveaux maîtres et le recyclage des maîtres en exercice au niveau universitaire. Le financement de la nouvelle université de même que l'intégration du Conservatoire de musique et de l'École des beaux-arts à celle-ci sont d'autres problèmes qui devront être approfondis par le Comité. De plus, les membres du Comité acceptent de considérer la question d'un rattachement éventuel d'une formation d'administrateurs publics à une nouvelle université « et particulièrement [au] Centre universitaire de sciences appliquées »¹²⁹. Le mandat et les orientations du Centre

¹²⁶ Rocher, op. cit., p. 14-15.

¹²⁷ *Ibid.*, p. 15.

¹²⁸ Ibid., p. 15.

¹²⁹ Comité d'étude sur les modalités de réalisation d'une nouvelle université de langue française à Montréal, op. cit., p. 3.

universitaire de sciences appliquées sont également à l'étude, mais peu d'information à ce sujet transparaît dans le rapport final. En effet, dans un rapport préliminaire à l'intention du ministre Gérin-Lajoie, les membres du Comité Rocher indiquent qu'ils ont trouvé difficile de se pencher sur cette question et qu'ils ont préféré se concentrer sur la nouvelle université montréalaise dans un premier temps¹³⁰. Ils demandent au ministre de prolonger les travaux du Comité et de modifier sa composition pour qu'ils puissent travailler sur cette question précise. De toute évidence, le ministre n'a pas fait de suivi à la demande des membres du Comité Rocher.

Selon nous, un fil conducteur résulte du mandat et des problèmes à l'étude du Comité, ceuxci sont une suite logique aux recommandations du Rapport Parent. Ce qui démontre, à notre
avis, que les réformes du milieu universitaire dans les années 1960 sont en évolution
constante. Même si le Comité Rocher n'est pas un groupe de travail de la Commission
Parent, il se base sur les recommandations de cette dernière, notamment sur le concept de
l'université à charte limitée, la corporation à caractère public et la formation des maîtres en
milieu universitaire. Est-ce dû à la présence, au Comité, du président Guy Rocher, aussi
membre de la Commission? Nous en sommes convaincus puisque, dans les procès-verbaux
du Comité, il clarifie très souvent la volonté de la Commission sur une recommandation à
l'étude ou précise des idées plus vagues du Rapport Parent pour permettre aux membres du
comité d'avancer dans leurs réflexions.

2.2.1. L'université du Rapport Rocher

Après avoir établi l'importance de la création d'une nouvelle université de langue française à Montréal, les membres du Comité Rocher proposent, tel que le stipule leur mandat, les modalités de réalisation de celle-ci. En premier lieu, ils recommandent des fonctions spécifiques pour la nouvelle université. Elle aura des « champs déterminés d'activités où elle pourra fournir une contribution particulière, comme sa participation à la formation des

¹³⁰ Comité d'étude sur la création d'un Centre universitaire de sciences appliquées, Rapport préliminaire soumis à l'honorable Paul Gérin-Lajoie, ministre de l'Éducation de la province de

enseignants et à l'éducation permanente »¹³¹. En second lieu, ils s'assurent que le rôle primordial de celle-ci soit l'enseignement et la recherche, fonctions traditionnelles de toute université selon les membres du comité. Ces derniers demandent que l'enseignement et la recherche dans la nouvelle université soient développés dans un effort de création et d'innovation, en recommandant de créer une « université nouvelle », c'est-à-dire « [...] un foyer de culture différent et non pas le dédoublement effacé d'un modèle existant »¹³². On se rappellera que les Jésuites avaient mis de l'avant cette idée de « faire quelque chose de différent » avec leur projet d'université¹³³.

Le Rapport Rocher précise que la nouvelle université devra jouer « un rôle important dans la formation des candidats à l'enseignement et dans le perfectionnement des maîtres en fonction »134. Étant donné que la formation des maîtres passe maintenant par le niveau universitaire, tel que recommandé par les membres de la Commission Parent, une grande partie de l'accroissement du nombre d'étudiants à l'université se retrouvera dans les facultés d'éducation. Il est donc normal que la nouvelle université accorde une importance spécifique à ce programme d'enseignement et de recherche. Selon les membres du comité, et en lien avec les recommandations du Rapport Parent, l'éducation permanente doit aussi être une priorité de la nouvelle institution. En effet, ils notent que les cours aux adultes de niveaux supérieurs prodigués par l'Université Sir Georges Williams et le Collège Sainte-Marie sont un bon exemple de la demande accrue dans ce domaine d'enseignement. Les Jésuites tablaient d'ailleurs beaucoup sur les cours du soir de niveau universitaire du Collège Sainte-Marie pour justifier la pertinence de leur université. De plus, de par sa situation géographique éloignée du centre-ville, l'Université de Montréal est dans l'impossibilité de jouer pleinement son rôle dans ce domaine. La nouvelle université devra donc s'assurer que ses programmes d'enseignement seront accessibles aux adultes.

Québec, Montréal, juillet et octobre 1965 (deux versions), 6 p. Archives nationales du Québec à Québec, Fonds ministère de l'Éducation, Québec (E13 1985-04-003/7) Chemise Comité Guy Rocher.

131 Rocher, op. cit., p. 14.

¹³² *Ibid.*, p. 14.

¹³³ Direction générale des études pour les collèges de la Compagnie de Jésus au Canada français. Mémoire concernant la création de l'Université Sainte-Marie, Montréal, Direction générale des études pour les collèges de la Compagnie de Jésus au Canada français, 1960, p. 12. Archives de l'UQAM, Fonds du Collège Sainte-Marie (6P-660/2) et Documents relatifs à l'UQAM (174P-900 01/2).

134 Rocher, op. cit., p. 17-18.

Toutefois, contrairement aux Jésuites et aux membres de la Commission Parent, les membres du Comité Rocher rejettent l'idée de regrouper des établissements d'enseignements existants comme point de départ pour la création d'une nouvelle université à Montréal. L'intégration de plusieurs établissements dans une fédération universitaire ou dans la création d'une seule institution n'est pas une solution envisageable pour le Comité Rocher. Ses membres recommandent plutôt « que celle-ci soit composée, dès sa formation, d'une équipe animée d'un esprit commun et s'inspirant d'une même définition de l'université, de ses objectifs et de ses normes »¹³⁵. Le caractère unitaire de la nouvelle université est donc essentiel pour éviter les « privilèges d'autonomie à plusieurs parties de l'ensemble » 136. Cette unité dans la formation de l'institution aura l'avantage de « favoriser le dialogue [...], la collaboration entre les disciplines [...] et une large liberté d'action, afin de procéder rapidement à son organisation »¹³⁷. Par contre, les membres du comité sont favorables à un « regroupement de ressources matérielles et humaines individualisées et actuellement réparties entre plusieurs institutions » 138. C'est ainsi que le comité, faute de vouloir rassembler en bloc des institutions de niveau supérieur, propose de rapatrier du personnel ou des éléments matériels de plusieurs institutions pour créer la nouvelle université. La bibliothèque Saint-Sulpice et celle du Collège Sainte-Marie, les écoles normales et certaines écoles de musique sont données comme exemple. Oui plus est, ils mentionnent que le regroupement des écoles de beaux-arts ainsi que des conservatoires de musique et d'art dramatique pourraient former le complexe des arts de la nouvelle université¹³⁹.

Les membres du Comité Rocher reprennent également l'idée des centres d'études universitaires proposés par la Commission Parent. Ils s'interrogent sur l'autonomie ou l'affiliation de la nouvelle université et des centres d'études universitaires aux autres établissements d'enseignement supérieur existants. Plusieurs hypothèses sont avancées par le comité. Par exemple, lier les centres d'études universitaires à l'université la plus près

¹³⁵ Rocher, op. cit., p. 23. ¹³⁶ Ibid., p. 24.

¹³⁷ *Ibid.*, p. 23.

¹³⁸ *Ibid.* , p. 25.

¹³⁹ Ibid., p. 26-27.

géographiquement ou encore, « affilier tous les centres d'études universitaires à la nouvelle université » ou même regrouper « en une seule corporation la nouvelle université et les centres d'études universitaires »¹⁴⁰. Finalement, la solution privilégiée par les membres est de conserver l'« identité corporative distincte » de la nouvelle université et « de réunir tous les centres d'études universitaires en une autre corporation de caractère public... »¹⁴¹. On permet ainsi à chaque centre de conserver son autonomie dans un regroupement d'établissements universitaires ayant des intérêts communs.

À l'instar des membres de la Commission Parent, ceux du Comité Rocher sont formels : la nouvelle université doit avoir un caractère public, et ce, non seulement parce que le financement de l'État y sera très important, mais aussi parce que les membres du Comité pensent qu'elle doit jouer un rôle de service public dans la société moderne. Pour ce faire, la nomination de la majorité des membres du conseil d'administration devra dépendre de l'État et « le contrôle de l'institution n'[appartenir] à aucun "groupement de laïcs, de clercs ou de religieux ayant une succession indépendante de toute intervention de l'État" »142. En plus du caractère public, les membres du Comité Rocher insistent sur la non confessionnalité de la nouvelle institution, et ce, dans une optique de « liberté de conscience de chacun » 143. Tout comme les membres de la Commission Parent, le Comité Rocher s'assure ainsi qu'aucun autre projet telle l'université proposée par les Jésuites ne refera surface dans le débat sur la création de nouvelles universités au Québec. Si les Jésuites ont pu faire avancer l'idée d'une université nouvelle à Montréal et contribué à en façonner certains éléments, leurs espoirs à en être les maîtres d'œuvre se sont définitivement envolés.

Selon les membres du comité, cette nouvelle université devrait être créée par une loi. Cette dernière tiendrait lieu de charte et serait conçue afin de « réserver la liberté d'action du premier conseil d'administration tout en l'investissant de toute l'autorité dont il aura besoin pour accomplir efficacement sa tâche »144. Le conseil d'administration comprendrait au plus

¹⁴⁰ Rocher, op. cit., p. 36-37.

Ibid., p. 38.

141 Ibid., p. 38.

142 Rapport Parent, op. cit., Tome II, paragraphe 334, p. 216, dans Rocher, op. cit., p. 30.

¹⁴⁴ Ibid., p. 28.

vingt membres. De ce nombre, douze seraient nommés par le Lieutenant-Gouverneur en conseil sur recommandation du ministre de l'Éducation. Le Rapport Rocher suggère « au moins quatre universitaires, des industriels ou des financiers et des représentants du monde du travail et de l'enseignement »¹⁴⁵. Ceux-ci pourraient s'adjoindre huit autres membres. Le Comité Rocher souhaite d'ailleurs que parmi ceux-ci on retrouve des membres de la direction, des professeurs et des étudiants de la nouvelle université.

Les membres de la Commission Parent avaient proposé que la nouvelle université montréalaise soit à charte limitée, c'est-à-dire ayant le pouvoir de donner exclusivement l'enseignement du premier cycle universitaire et de décerner ce seul diplôme. Selon les membres du Comité Rocher, cette limite entrave « la tendance naturelle de toute université pour la recherche, laquelle alimente et soutient de facon nécessaire l'enseignement » 146. De plus, la nouvelle institution pourrait être mise en position d'infériorité par rapport aux autres universités montréalaises si elle ne peut offrir toute la gamme des missions universitaires. Dans ce contexte, la compétition qui s'établirait entre les universités montréalaises pourrait nuire à la nouvelle institution si celle-ci n'atteint pas un niveau d'excellence comparable à ses concurrentes. En outre, le recrutement des professeurs qualifiés serait ardu si ces derniers sont dans l'impossibilité de s'adonner à des activités de recherche. Donc, plutôt que de limiter les niveaux d'études, les membres du Comité Rocher suggèrent de limiter les secteurs d'études et de recherche de la nouvelle université. Ces secteurs seraient déterminés par le ministre de l'Éducation. « Ainsi, à mesure de l'accroissement des besoins et des ressources, l'université serait autorisée à ouvrir de nouveaux départements ; elle étendrait progressivement ses champs d'activité et, par cette diversification graduelle, serait conduite de façon rationnelle jusqu'à son plein épanouissement »¹⁴⁷. Malgré cette proposition, les membres du comité préfèrent tout de même qu'un organisme de coordination du développement des universités, tel que le proposaient les membres de la Commission Parent, soit mis en place plutôt que de contrôler les secteurs ou les niveaux d'études de la nouvelle université. Dans cette optique, la collaboration entre les universités et l'État assurait une répartition juste et équitable des ressources humaines et matérielles entre les universités.

¹⁴⁵ Rocher, op. cit., p. 28. ¹⁴⁶ Ibid., p. 32.

éviterait les dédoublements et empêcherait la concentration de la recherche dans seulement quelques universités. Plus qu'une simple proposition de fonctionnement pour la nouvelle université, c'est un plan d'ensemble de développement universitaire, décidé par toutes les universités en collaboration avec l'État, que proposent les membres du Comité Rocher. Selon eux, cet organisme de coordination devra également composer avec l'augmentation du nombre d'institutions universitaires dans les prochaines années. Par exemple, le Rapport Parent avait suggéré la mise sur pied d'un Centre universitaire de sciences appliquées et de centres d'études universitaires à Rimouski, Trois-Rivières et Chicoutimi. « Dans ces circonstances, nul ne contestera l'urgence d'établir un organisme de coordination qui soit en mesure de réaliser un développement cohérent des divers établissements universitaires » 148.

Sur le plan de l'organisation, les membres du Comité Rocher suggèrent que la nouvelle université, en ce qui concerne les premières années de son développement, ne crée pas de facultés, seulement des départements. Pour eux, cette situation favoriserait la souplesse et les collaborations. C'était un peu l'objectif des membres de la Commission Parent lorsqu'ils suggéraient de créer un organisme de coordination entre les facultés et les départements. De plus, les disciplines qui composeront l'enseignement dans la nouvelle université devront être liées à ses fonctions : « multiplier les possibilités de recherche et ouvrir plus largement l'accès aux études supérieures, participer à la formation des maîtres et à l'éducation permanente »149. L'université que veut créer le Rapport Rocher est donc dans la même ligne de pensée que la proposition des Jésuites puisque les facultés professionnelles n'existeront pas et que les disciplines se concentreront dans les arts et sciences. En lien avec la formation des maîtres, les membres suggèrent de créer plusieurs départements dans la nouvelle université: « biologie, chimie, géographie, histoire, langues et littératures, mathématiques, pédagogie, philosophie, physique, psychologie et sciences sociales »¹⁵⁰. Ils précisent que le département de psychologie s'occupera de la formation, entre autres, des psychologues scolaires et des conseillers en orientation. Le département de pédagogie devra quant à lui développer la recherche en didactique des matières et accorder une attention spéciale à la

¹⁴⁷ Rocher, op. cit., p. 33.

¹⁴⁸ Ibid., p. 35.

¹⁴⁹ *Ibid.*, p. 41.

¹⁵⁰ *Ibid.*, p. 42.

formation des maîtres pour l'enseignement de la musique. Pour l'éducation permanente, les membres du comité mentionnent qu'« il faut être prêts à transformer les structures traditionnelles, les habitudes et les méthodes pédagogiques ; on devra faire montre de beaucoup de souplesse et d'imagination »¹⁵¹. Ils suggèrent, à cet effet, des horaires souples et variés et l'utilisation des ressources de la radio et de la télévision 152. L'usage des cours par correspondance est aussi un élément-clé de l'organisation de la nouvelle université.

Les membres du comité se penchent également sur plusieurs autres détails concernant la création de la nouvelle université montréalaise. Ils suggèrent de placer celle-ci au centre-ville de Montréal, comme l'avaient suggéré les Jésuites pour l'établissement de l'Université Sainte-Marie. Les membres veulent ainsi « que la nouvelle université soit populaire, qu'elle joue un rôle important en éducation permanente et qu'elle constitue un foyer de culture française dont le regroupement puisse faire équilibre aux universités McGill et Sir Georges Williams »153. Par ailleurs, les membres du Comité Rocher suggèrent l'automne 1967 ou l'automne 1968 pour l'ouverture de la nouvelle université puisqu'il faut pourvoir aux besoins urgents de la formation des maîtres et de l'éducation permanente. Donc, ils mentionnent au ministre de l'Éducation que la décision de créer cette nouvelle institution devra être prise dès le commencement de la prochaine session parlementaire. Enfin, les membres du comité suggèrent trois noms pour la nouvelle université. Un nom plus géographique, « l'Université du Saint-Laurent », un autre plus scientifique et historique, l'Université « Louis-Jolliet », et un dernier, si un choix plus politique est nécessaire, l'Université « Papineau » 154.

Les membres du Comité Rocher ont présenté un projet d'université plus élaboré et plus proche de la réalisation que leurs prédécesseurs, les Jésuites et les membres de la Commission Parent. Ils ont proposé un modèle d'université basé sur les principes et les recommandations du Rapport Parent, mais ils ont su innover et se démarquer de ceux-ci. Il

¹⁵¹ Rocher, op. cit., p. 43.

¹⁵² Ibid., p. 44. À ce sujet, les membres du comité proposent que « l'État crée un réseau provincial de radio et de télévision qui, en plus d'être utilisé pour les besoins de l'élémentaire et du secondaire, rendrait d'immenses services pour le développement de l'éducation permanente et de la culture populaire au niveau supérieur ». N'est-il pas possible de voir dans cette suggestion une idée qui sera concrétisée par la création de Radio-Québec?

153 Rocher, op. cit., p. 46.

est pertinent de voir en quoi consistent les principales nouveautés dans l'université proposée par le Comité Rocher.

2.2.2. L'originalité de la nouvelle université du Rapport Rocher

Dès le premier paragraphe du Rapport, les membres du comité préviennent les lecteurs, mais surtout les décideurs, que la nouvelle université doit être originale et différente : « [...] il faut compter aussi que la nouvelle université, tout en constituant un apport considérable à l'expansion intellectuelle du milieu, sera appelée, dans son développement, à mettre en valeur certains services qui contribueront à façonner sa personnalité et à renouveler la vie universitaire »¹⁵⁵. Comme ont voulu le faire les membres de la Commission Parent, ceux du Comité Rocher sont déterminés à changer le milieu universitaire au Québec en lui permettant de mieux répondre aux besoins de la société des années 1960.

D'ailleurs, pour démontrer l'originalité dont la nouvelle institution doit faire preuve, les membres du Comité Rocher donnent l'exemple de l'éducation permanente :

La nouvelle université devra donc [...] offrir des cours de perfectionnement ou de culture dans des conditions (temps, lieu, accessibilité, etc.) qui [...] incitent [la population] à en profiter. Cela, une université nouvelle, parce que moins attachée à des structures et des méthodes traditionnelles, devrait être a priori plus apte à le réaliser efficacement. Dans le domaine de l'éducation permanente, on doit s'attendre normalement à ce qu'une telle université soit plus disposée à innover¹⁵⁶.

Il est donc évident que les membres du comité veulent que la nouvelle université se distingue des universités traditionnelles en exploitant de nouveaux créneaux peu présents encore dans le monde universitaire québécois, mais dont la demande est très forte. Les fonctions spécifiques dévolues aux établissements d'enseignement supérieur y sont aussi une nouveauté. Auparavant, la plupart des universités avaient pour base des facultés dites professionnelles, telles que théologie, médecine, droit, et consacraient certaines de leurs ressources à des facultés plus générales comme les arts, sciences et lettres. Avec le Rapport

¹⁵⁴ Rocher, op. cit. p. 50.

¹⁵⁵ Ibid., p. 6.

Rocher, les universités ne devraient plus être basées sur ce modèle puisqu'elles ont pour but de répondre aux besoins d'une société moderne. C'est ainsi que les membres du comité proposent que la nouvelle université donne une attention particulière à la formation des maîtres et à l'éducation permanente. C'est dans le même ordre d'idées que les membres du Comité Rocher préfèrent limiter les domaines d'études plutôt que les niveaux d'études dans la nouvelle université. En effet, en permettant la présence d'enseignement de deuxième et troisième cycles dans l'institution nouvelle, les membres du Comité Rocher s'assurent que la recherche aura une place importante à l'intérieur de celle-ci et qu'elle répondra ainsi à un besoin de société. De plus, en limitant les domaines d'études, ils garantissent que le gouvernement pourra mettre en place de nouveaux programmes d'études, parfois inédits dans l'enseignement universitaire, mais qui répondront à des besoins sociétaux importants. Par le fait même, les avantages de la coordination de l'enseignement universitaire par l'État étaient bien défendus dans le Rapport Parent, les membres du Comité Rocher n'ont fait qu'en proposer les modalités avec l'organisme de coordination du développement des universités.

On remarque que les membres du Comité Rocher font prendre une place substantielle à la recherche dans leur rapport. En effet, que ce soit au plan de l'importance de la recherche pour l'actualisation des enseignements universitaires, pour faciliter le recrutement du corps professoral, pour ouvrir de nouveaux champs de recherche et de connaissances ou dans l'optique de stimuler les échanges entre les différents centres de recherche et universités, la recherche a un rôle privilégié à jouer dans l'université du Rapport Rocher, et ce, qu'elle soit nouvelle ou déjà existante. C'est ainsi que les membres du comité ne suivent pas la recommandation du Rapport Parent de créer des établissements d'enseignement supérieur réservés au premier cycle d'enseignement. Ils visent plutôt à s'assurer que la nouvelle institution prendra la place qui lui revient sur le plan de la recherche pour atteindre un niveau d'excellence qui lui permettra de concurrencer avec les autres universités déjà en place dans la métropole. Le Comité Rocher vient donc garantir l'importance de la recherche dans toutes les nouvelles universités.

¹⁵⁶ Rocher, op. cit., p. 19-20.

Le caractère public de la nouvelle institution n'est pas une nouveauté proposée par le Comité Rocher, mais elle provient plutôt du Rapport Parent. Néanmoins, les membres du Comité Rocher innovent par rapport à cette recommandation en proposant que certains des membres du conseil d'administration de cette université proviennent de sa communauté étudiante. En 1965, aucun étudiant ne siège sur les conseils d'administration des universités existantes à titre de membre avec droit de vote. C'est donc une transformation importante que proposent les membres du comité.

Selon nous, créer des universités sans faculté est une innovation capitale proposée dans le Rapport Rocher. Il faut comprendre que les membres font cette recommandation dans un but essentiellement pratique. En effet, cela permettra un départ plus facile pour la nouvelle université puisqu'elle se développera de façon globale, avec une certaine unicité. De plus, ils conviennent que cela aura des avantages sur le plan des collaborations entre les départements, surtout en ce qui concerne la formation des maîtres et l'éducation permanente.

Les membres du Comité Rocher font du développement des ressources didactiques une mission pour la nouvelle université, surtout en lien avec le caractère spécial qu'elle doit réserver à la formation des maîtres et à l'éducation permanente. De ce fait, les cours par correspondance, l'utilisation de la radio et de la télévision sont des créneaux à découvrir et à exploiter de manière originale. On le sait maintenant, ces nouveaux moyens d'enseignement changeront définitivement les méthodes pédagogiques employées à l'université pour les décennies à venir.

Les rapports Parent et Rocher proposent plusieurs innovations tous azimuts dans le milieu universitaire québécois, sur l'administration, la gestion, l'enseignement, les programmes, etc. Toutefois, un créneau important est à peine exploité dans ces deux rapports. L'enseignement des arts y est en effet peu présent. Il y a toujours la volonté de rattacher les écoles et conservatoires de musique, de beaux-arts et d'art dramatique à certaines institutions, nouvelles ou existantes, mais ils n'élaborent guère sur ce point et ne font que très peu de

recommandations à ce sujet, et ce, à tous les niveaux d'enseignement¹⁵⁷. C'est d'ailleurs pour cette raison que le gouvernement met en place, en 1966, la Commission d'enquête sur l'enseignement des arts.

2.3. La Commission d'enquête sur l'enseignement des arts

La Commission d'enquête sur l'enseignement des arts peut être considérée comme une Commission Parent exclusivement consacrée à l'enseignement des arts. Le milieu universitaire est abordé à plusieurs égards dans le rapport de cette commission, surtout sur le plan de la formation des maîtres dans les différentes disciplines artistiques. Notre intérêt pour ce document ne porte pas sur l'enseignement des arts comme tel ou sur son implication dans le milieu universitaire, mais bien sur la volonté du Rapport Rioux de donner sa vision de l'« université nouvelle » et des valeurs qui devraient promouvoir cette dernière tout en donnant des pistes sur les moyens pour la mettre en oeuvre. Il nous a donc semblé pertinent de consacrer quelques lignes à ce rapport et à sa contribution dans la mise en place de nouvelles universités au Québec.

À la suite de plusieurs grèves et revendications des étudiants de l'École des beaux-arts de Montréal, qui revendiquaient une amélioration de l'enseignement des arts au Québec ainsi qu'un meilleur statut pour l'artiste dans la société québécoise, est créée, en mars 1966, la Commission d'enquête sur l'enseignement des arts¹⁵⁸. Celle-ci est présidée par Marcel Rioux, professeur de sociologie à l'Université de Montréal¹⁵⁹. Son mandat est d'« étudier toutes les questions relatives à l'enseignement des arts, y compris les structures administratives, l'organisation matérielle des institutions affectées à cet enseignement et la coordination de

158 Claude Corbo, Art, éducation et société post-industrielle. Le rapport Rioux et l'enseignement des arts au Québec (1966-1968), Sillery, Septentrion, 2006, p. 12 à 25.

¹⁵⁷ Parent, op. cit., Tome II, paragraphe 346, p. 225.

les autres membres de la Commission sont Jean Ouellet, architecte, qui agit à titre de viceprésident, Réal Gauthier, étudiant à l'École des Beaux-Arts de Montréal, Fernand Ouellette, réalisateur à Radio-Canada, Andrée Paradis, directrice de la revue « Vie des Arts » et Jean Deslauriers, violoniste et chef d'orchestre. Jean Filiatrault en est le secrétaire. *Ibid.*, p. 31.

ces institutions avec les écoles de formation générale »¹⁶⁰. La Commission Rioux soumet son rapport au Lieutenant-Gouverneur en août 1968 et celui-ci est publié en avril 1969¹⁶¹. Fait intéressant à noter, ses activités chevauchent les travaux du Groupe R&D qui travaille à la création de l'UQ. Il est donc normal de voir des idées semblables émerger des deux groupes de réflexion.

2.3.1. L'université du Rapport Rioux

Sur le plan universitaire, le Rapport Rioux met en évidence les réformes à entreprendre dans l'enseignement et la formation des maîtres en arts. Il propose également une vision globale de l'université qui fait écho aux diverses réformes de l'enseignement supérieur en cours à cette époque, soit dans les institutions elles-mêmes ou dans les différents comités et commissions qui ont déposé leur rapport dans les années précédentes, la Commission Parent et le Comité Rocher, entre autres. Les commissaires proposent des changements dans les structures administratives de l'enseignement universitaire dont la mise en œuvre tient compte non seulement de l'enseignement des arts, mais également de l'ensemble du système universitaire.

Dans un premier temps, les membres de la Commission Rioux ne pensent pas que le seul regroupement des différentes écoles professionnelles, telles que beaux-arts, conservatoires et autres, soit la meilleure solution pour créer la nouvelle université montréalaise. Ils veulent qu'elles se greffent à un ensemble déjà existant comme l'Université de Montréal et l'Université Laval ou qu'elles s'insèrent dans la nouvelle université en tant que département dans la famille des arts, tel que le proposaient les membres du Comité Rocher¹⁶². Selon la Commission Rioux, cette façon de procéder contribuera à réformer les universités existantes ou à créer une université vraiment nouvelle¹⁶³. Le vœu des commissaires concernant cette seconde option est de créer une université inédite composée d'éléments nouveaux et

¹⁶⁰ Marcel Rioux et Commission d'enquête sur l'enseignement des arts au Québec, Rapport de la Commission d'enquête sur l'enseignement des arts au Québec, Québec, Éditeur officiel du Québec, 1969, vol. 1, p. 9.

¹⁶¹ Claude Corbo, op. cit., p. 73.

¹⁶² Rioux, op. cit., vol. 2, p. 225-227 (Recommandations 215, 220 et 225).

existants. Cette vision rejoint le point de vue du Rapport Rocher qui insistait sur le caractère unitaire de la nouvelle université. Une vision qui interpelle également les universités déjà existantes qui, selon les membres de la Commission Rioux, doivent réformer leur façon de faire pour répondre aux besoins d'une société moderne.

Du point de vue des commissaires, la nouvelle université, qu'ils désignent sous le terme « université nouvelle », comme l'avait déjà nommée le Comité Rocher, doit être :

[...] créatrice, inventive et prospective. Elle se présente comme le foyer de la culture et du savoir le plus universel et s'adresse à l'homme complet. Elle vise à l'union de la science et de l'art, du penser et du faire. Elle intègre tous les éléments de la culture et ne privilégie pas indûment un seul type de démarche intellectuelle 164.

La transmission des connaissances est donc un élément important de la fonction de l'université de la fin des années 1960, mais les membres de la Commission trouvent aussi fondamental qu'elle soit à l'avant-garde en recherche et en création. Pour ce faire, elle doit faire appel à l'interdisciplinarité et offrir des pratiques pédagogiques novatrices. À cet effet, ils présentent les caractéristiques de l'« université nouvelle » : elle fait partie d'un réseau d'établissements universitaires répartis dans chacune des régions, elle offre « un éventail aussi diversifié que possible de disciplines réunies dans un même campus sur une base d'échanges interdisciplinaires », elle a « une structure souple favorisant la mise en commun des ressources pédagogiques, le travail et la recherche interdisciplinaire et même interuniversitaire » et, enfin, elle intègre les différentes disciplines artistiques les l'enseignement et la recherche que les universités pourront intégrer les disciplines artistiques dans leur programmation lée. Cette proposition est, selon nous, l'aboutissement de la réflexion sur l'interdisciplinarité à l'université entamée par les Jésuites lors du débat sur l'Université Sainte-Marie et perpétuée par la Commission Parent.

¹⁶⁵ *Ibid.*, p. 243-244

¹⁶³ Rioux, op. cit., vol. 1, p. 242 et 278 (Recommandations 2 et 3).

¹⁶⁴ *Ibid.*, p. 242

¹⁶⁶ Ibid., vol. 2, p. 199

Même si les commissaires proposent plusieurs idées qui peuvent s'appliquer à l'ensemble du système d'éducation supérieur québécois, ils n'oublient pas leur intérêt premier en recommandant que tous les enseignements artistiques de niveau supérieur soient intégrés aux universités¹⁶⁷. En effet, selon les membres de la Commission, l'« université nouvelle » fera une très large place aux arts et à leur enseignement 168. Sans rendre obligatoire la formation artistique à l'université, les commissaires proposent qu'un système de matières à option permette l'intégration des matières artistiques dans le programme individuel de chacun des étudiants, toute formation confondue¹⁶⁹. Pour les étudiants qui choisiront de suivre un programme complet de niveau supérieur dans une discipline artistique, ils expliquent ce que devra être l'enseignement des arts au niveau universitaire, en l'occurrence, une spécialisation de la pratique professionnelle des arts enseignée à travers des manifestations artistiques. Ils insistent également sur l'importance de la recherche pour le perfectionnement de chacune des disciplines et sur l'interdisciplinarité¹⁷⁰. Les membres de la Commission proposent d'ailleurs la création de plusieurs centres de recherches interdisciplinaires pour accroître les connaissances dans certains domaines reliés aux disciplines artistiques¹⁷¹. Dans le même ordre d'idées, les commissaires tentent de diminuer une dualité existante dans la formation professionnelle de l'artiste et du créateur en mentionnant qu'« il s'agit aujourd'hui d'admettre que le savoir et le faire peuvent coexister dans l'enseignement et la recherche »¹⁷². C'est dans ce cadre que les commissaires proposent un nouvel objectif pour l'université :

[...] un élargissement de son champ d'action et un assouplissement de ses structures, de façon à réaliser l'intégration des enseignements artistiques en tenant compte de leurs caractéristiques interdisciplinaires et de leurs exigences spécifiques ; et cela sur la base d'un regroupement fondé sur des liens organiques et fonctionnels, par la mise en commun des ressources pédagogiques et par la participation à des entreprises communes.

Selon les commissaires, l'université est donc appelée à changer, entre autres pour accueillir les disciplines artistiques en son sein.

¹⁶⁷ Rioux, op. cit., vol. 1, p. 279 (Recommandation 13).

¹⁶⁸ *Ibid.*, vol. 2, p. 121 et 122 (Recommandation 145).

¹⁶⁹ Ibid., p. 121 et 122 (Recommandation 146).

¹⁷⁰ *Ibid.*, vol. 1, p. 262.

¹⁷¹ Ibid., vol. 2, p. 220 et 230 (Recommandation 248).

La coordination de l'ensemble de l'enseignement universitaire était déjà proposée dans les rapports Parent et Rocher, mais la structure pédagogique de la nouvelle université y était peu abordée. Dans ce dernier cas, les membres de la Commission Rioux sont très loquaces sur le sujet et détaillent leur recommandation. Ils proposent la division de la structure universitaire en deux groupes. Le premier, déjà existant dans la structure universitaire traditionnelle, est le département. Celui-ci est composé de professeurs dans une discipline qui ont pour mandat « d'enseigner cette discipline à quelque groupe que ce soit dans l'université, et de poursuivre des recherches dans cette discipline »¹⁷³. Chacun des départements a sa propre direction et la coordination des départements s'effectue par un responsable d'une « famille » de disciplines. Le second, une structure originale proposée par les commissaires, se nomme le « module ». Les membres de la Commission le définissent ainsi :

[Le module] se forme en fonction de la variété des programmes d'études correspondant à la diversité des orientations choisies par les étudiants. [...] Les étudiants sont groupés selon leur orientation, en unités qui constituent les modules de l'organisation universitaire [...]. L'unité module se dirige elle-même. Le module a pour tâche d'élaborer le programme d'études pluri-disciplinaires qui le concerne, d'intégrer les étudiants et de les orienter vers les enseignements donnés par les départements, d'organiser des travaux de synthèse particuliers au module 174.

Cette recommandation des membres de la Commission Rioux « constitue une tentative de décloisonnement total, de mise en commun des potentialités et d'équilibre relatif entre les divers secteurs de l'activité universitaire » ¹⁷⁵. C'est donc une approche d'organisation différente avec laquelle les créateurs des nouvelles universités québécoises devront composer. La réunion en famille de plusieurs disciplines plutôt que le rattachement de différents départements à une faculté devra permettre, selon les commissaires, une meilleure coordination de l'ensemble des activités universitaires ainsi qu'une capacité de collaboration sans précédent entre les divers programmes d'études de l'université. C'est d'ailleurs un peu l'intention qu'avaient les membres de la Commission Parent lorsqu'ils voulaient créer un

¹⁷⁵ Ibid., vol. 1, p. 247.

¹⁷² Rioux, op. cit., vol. 1, p. 268.

¹⁷³ *Ibid.*, vol. 1, p. 244 et volume 2, p. 217.

¹⁷⁴ *Ibid.*, p. 244 et *Ibid*, vol. 2, p. 200 et 226 (Recommandation 211).

organisme de coordination entre les facultés et les départements. Même chose pour le Comité Rocher qui proposait d'abolir les facultés dans la nouvelle université.

Le Rapport Rioux valorise le concept de démocratisation de l'enseignement mis en place par le Rapport Parent¹⁷⁶. La création d'une nouvelle université de langue française à Montréal et la mise sur pied de centres d'études universitaires en région sont des occasions pour les membres de la Commission Rioux de réitérer l'importance de ce processus de démocratisation pour l'enseignement des arts. Leur premier constat est la nécessité de former, dans les centres d'études universitaires, des maîtres des disciplines artistiques fondamentales. Ainsi, les diplômés pourront transmettre leurs connaissances dans les établissements scolaires de cette même région puisque, selon le Rapport Rioux, l'enseignement des disciplines artistiques sera maintenant offert à tous les niveaux d'enseignement. Pour la formation professionnelle des artistes, les commissaires se rendent à l'évidence que seules les universités des grandes villes peuvent offrir « un éventail relativement complet de disciplines »177. Chaque campus universitaire doit mettre en place des départements de diverses disciplines artistiques dont l'objectif principal est de former des maîtres dans cellesci. Le développement de la recherche est aussi un but à atteindre. Quant au développement des départements d'arts ailleurs en province, il peut se faire selon les besoins et les disponibilités de la région¹⁷⁸. De surcroît, les commissaires proposent de développer, dans au moins une université, un ensemble « de disciplines reliées à la création artistique ; le tout en étant intégré, dans des liens interdisciplinaires, à l'ensemble des départements des autres secteurs »179. Les membres de la Commission recommandent d'ailleurs que ce soit la nouvelle université montréalaise qui joue ce rôle en plus de développer toutes les nouvelles disciplines artistiques qu'ils proposent d'intégrer à l'enseignement supérieur 180.

Une recommandation concernant la participation des étudiants est soumise par les membres de la Commission Rioux : « que l'on associe étroitement les étudiants aux organismes de

¹⁷⁶ Claude Corbo, op. cit., p. 151.

¹⁷⁷ Rioux, op. cit., vol. 1, p. 276.

¹⁷⁸ *Ibid.*, p. 277 et 279 (Recommandation 14).

¹⁷⁹ *Ibid.*, p. 277-278 et 279 (Recommandation 15).

¹⁸⁰ *Ibid.*, vol. 2, p. 224-225 et 226 (Recommandation 209).

décisions administratives et pédagogiques dans les centres d'enseignement au collégial et au supérieur »¹⁸¹. Tout comme le proposait le Rapport Rocher, les membres de la Commission Rioux ont l'intention de favoriser la participation des étudiants dans différents comités de l'université sans mentionner lesquels et le type de participation souhaitée.

Dans les rapports Parent et Rocher, l'éducation permanente prend une place assez importante. Les membres de la Commission Rioux viennent confirmer cette tendance en mentionnant la nécessité de la formation artistique permanente : « il est essentiel, dans la perspective d'une reconnaissance du rôle de l'art dans notre société, que l'éducation artistique soit rendue accessible à toute la population »182. Ils recommandent donc que l'éducation artistique soit reconnue comme une formation générale, une reconversion professionnelle ou du perfectionnement dans un cadre d'éducation permanente¹⁸³.

Nous avons constaté que les membres de la Commission Rioux ont proposé plusieurs idées qui étaient un élargissement ou un raffinement des principes déjà émis dans les rapports Parent et Rocher. On note même une certaine continuité avec certaines idées recommandées par les Jésuites. Toutefois, ils ont également proposé des notions complètement nouvelles.

2.3.2. Le Rapport Rioux et l'« université nouvelle »

Les membres de la Commission Rioux proposent une « université nouvelle » qui interpelle toutes les universités québécoises existantes ou à créer. Néanmoins, ils voient dans la création de la nouvelle université montréalaise l'opportunité de concevoir un laboratoire où pourraient s'expérimenter toutes les idées qui émanent des différents intervenants du domaine universitaire alors en pleine évolution. Le Rapport Rioux présente ainsi une université qui vise à former la nouvelle génération d'étudiants en lui donnant les outils nécessaires à son autonomie et à son développement sur tous les plans. C'est pourquoi le concept d'interdisciplinarité, qui était présent dans le Rapport Parent et qui était un des principes de

¹⁸³ *Ibid.*, p. 340 (Recommandation 324).

¹⁸¹ Rioux, *op. cit.*, vol. 2, p. 231 (Recommandation 261). ¹⁸² *Ibid.*, p. 340.

base du projet des Jésuites, devient essentiel dans le Rapport Rioux. Ce sont ces échanges entre les disciplines qui obligent à changer les façons de faire sur le plan administratif et pédagogique dans les universités.

L'intégration des disciplines artistiques de niveau supérieur à l'université est considérée comme une raison importante pour les commissaires de modifier substantiellement le fonctionnement des universités au Québec parce que leurs besoins sont différents et le type de formation qu'elles commandent est original et basé sur l'interdisciplinarité. Cette intégration des arts dans le milieu universitaire est aussi importante pour la formation des maîtres puisque le Rapport Rioux propose que l'enseignement des arts soit inclus à tous les niveaux de l'enseignement. C'est donc pour faciliter ce passage que l'université est appelée à changer.

Pour forcer cette interdisciplinarité et ce vœu de collaboration, les commissaires vont jusqu'à inventer une nouvelle structure universitaire. La proposition de « modules » d'enseignement et de « familles » de disciplines suppose un changement pour le moins original dans l'organisation des établissements universitaires qui, depuis toujours, ont été gouvernés par les facultés. Ces dernières ont, plus souvent qu'autrement, le dernier mot sur bien des décisions qui concernaient l'ensemble de l'institution. L'« université nouvelle » du Rapport Rioux se veut ainsi ouverte, différente et avant-gardiste. Les membres de la Commission Rioux se penchent également sur l'importance, pour les disciplines artistiques, des liens avec le monde professionnel, mais également sur l'importance des besoins de la société. L'organisation en départements et en modules facilitera ce contact avec le monde professionnel et, plus largement, avec la société¹⁸⁴.

2.4. Le Comité de développement et de planification de l'enseignement et de la recherche de l'Université Laval

Au même moment où le Groupe Recherche et développement entreprend son travail de réflexion sur la création de nouvelles universités québécoises, l'Université Laval crée le Comité de développement et de planification de l'enseignement et de la recherche, présidé

¹⁸⁴ Rioux, op. cit., vol. 2, p. 200.

par Lorenzo Roy (Comité Roy). Il publiera, en septembre 1968, le rapport intitulé *Un projet* de réforme pour l'Université Laval (Rapport Roy). Ce document reprend plusieurs points des projets antérieurs d'université et s'inspire des réflexions qui émanent des rapports pour proposer des réformes à l'Université Laval. Il a, par ailleurs, inspiré et influencé fortement les membres du Groupe R&D pour créer l'UQ.

Même si le Comité Roy n'a pas pour mission de produire une étude consacrée à la création de nouvelles universités, ses membres veulent tout de même « redéfinir [l'université] dans le contexte des bouleversements actuels de la société et de la culture et non pas seulement pour en enregistrer après coup les conséquences »¹⁸⁵. C'est pourquoi nous intégrons, à ce chapitre, les différentes recommandations des membres du Comité qui ont, à notre avis, influencé la mise sur pied de l'UQ.

2.4.1. L'université du Rapport Roy

Le Rapport Roy mentionne que la démocratisation de l'université est un facteur important du virage que doit prendre l'Université Laval. Pour ce faire, les membres du comité proposent que les étudiants soient représentés aux instances de consultation et de décision de l'Université¹⁸⁶. Ils suivent ainsi les propositions timides des rapports Parent et Rioux ainsi que la recommandation du Rapport Rocher en ce sens.

Les membres du Comité Roy recommandent de créer une commission des études de premier cycle, ayant à sa charge quatre sous-commissions multidisciplinaires, et qui a pour objet d'élaborer les programmes du premier cycle¹⁸⁷. Ils proposent également « que toute la recherche et tous les chercheurs soient groupés dans des centres de recherche » ¹⁸⁸. Ses membres notent également qu'ils ne voient « pas la nécessité de maintenir les facultés » à

¹⁸⁵ Lorenzo Roy et Comité de développement et de planification de l'enseignement et de la recherche, Un projet de réforme pour l'Université Laval: Rapport préparé pour le Conseil de l'Université par le Comité de développement et de planification de l'enseignement et de la recherche, Québec, Université Laval, Septembre 1968, p. 13.

¹⁸⁶ *Ibid.*, p. 37-40 et 127-129.

¹⁸⁷ *Ibid.*, p. 58.

¹⁸⁸ Ibid., p. 101.

l'Université Laval¹⁸⁹. Ceux-ci s'imprègnent probablement des différentes réflexions qui ont eu cours dans les comités antérieurs puisque le Rapport Parent suggérait un « organisme de coordination » entre les facultés et les départements, le Rapport Rocher proposait l'abolition des facultés dans la nouvelle université et le Rapport Rioux proposait des modules, des départements et des familles de disciplines et tout cela, sans faculté.

Sur le plan de l'enseignement des différentes disciplines, les membres du Comité Roy mentionnent qu'il est nécessaire de « tout mettre en œuvre pour augmenter la part des activités pédagogiques qui ne relèvent pas de l'enseignement magistral. Ces activités peuvent être constituées de travaux pratiques, de laboratoires, de séminaires ou de toute autre activité jugée utile à la formation de l'étudiant » C'est donc un changement dans les traditions de l'enseignement universitaire auxquels devront s'adapter tant les professeurs que les étudiants.

L'Université Sainte-Marie, les rapports Parent, Richer et Rioux avaient tous la volonté de rendre plus accessible l'enseignement universitaire aux adultes et d'adapter une partie de l'enseignement à leurs besoins spécifiques. Le Rapport Roy propose, quant à lui, « que l'Université facilite aux adultes l'accès à ses programmes réguliers [et] que l'Université organise des programmes de recyclage pour les diplômés universitaires »¹⁹¹.

Une dernière proposition concernant le changement du milieu universitaire recommandée par le Rapport Roy est l'idée que l'Université Laval aurait avantage à effectuer un transfert dans la société des connaissances développées lors des recherches de ses professeurs sur le développement régional. Ainsi, «l'Université Laval devrait participer comme telle à des expériences de rénovation urbaine, d'animation sociale et culturelle, de réaménagement sanitaire, de scolarisation et de recyclage des adultes, etc. »¹⁹². Cela permettrait aux étudiants d'avoir des expériences concrètes en recherche et une expérience de formation plus axée sur la réalité. Ainsi, les étudiants universitaires auraient la possibilité de mieux comprendre le monde qu'ils étudient de façon théorique jour après jour et les professeurs auraient la

¹⁹¹ *Ibid.*, p. 114 et 115.

¹⁸⁹ Roy, op. cit., p. 149-150.

¹⁹⁰ *Ibid.*, p. 57.

¹⁹² *Ibid.* " p. 22.

possibilité de faire un transfert de connaissances pertinent ainsi que de valoriser leurs résultats de recherche.

2.4.2. Le Rapport Roy et l'université de la fin du XX^e siècle

Le Rapport Roy propose des idées qui ont été longuement réfléchies pendant la majorité des années 1960, mais celles-ci ont un caractère assez novateur qui sera la principale cause de l'utilisation du rapport par le Groupe R&D dans la création de l'UQ. Par exemple, la participation des étudiants universitaires aux organismes de consultation et de décision de leur institution est un sujet qui a beaucoup évolué au cours de la décennie 1960. C'est toutefois les membres du Comité Roy qui ont proposé la plus entière participation des étudiants à tous les niveaux de consultation et de décision. L'UQ n'aura donc pas le choix de suivre cette lancée. Une autre idée novatrice dans la continuité est la proposition de créer une commission des études de premier cycle. Le Rapport Roy donne ainsi une nouvelle façon, pour les universités déjà établies, de se passer des facultés tout en conservant une certaine tradition. Il se distingue ainsi des propositions antérieures sur la gestion de l'enseignement et de la recherche, mais il se rapproche sensiblement, à notre avis, des modules qui seront implantés par le réseau de l'UQ. Une nouveauté du Comité Roy est la nécessité d'introduire de nouvelles formules pédagogiques dans l'enseignement universitaire et de délaisser quelque peu l'enseignement magistral. Ces nouvelles formules pédagogiques seront une des caractéristiques de l'UQ lors de sa mise en place. Les formes d'enseignement modernes que propose le Rapport Roy ont un lien direct avec une dernière innovation très importante que les membres de ce comité préconisent. En effet, le transfert des connaissances acquises par les étudiants et développées par les professeurs, directement sur le terrain, présage de l'enseignement universitaire qui s'imposera dans les prochaines décennies au Québec. De plus, c'est une façon de faire qui sera adoptée par l'UQ, mais qui ne figurait pas au chapitre des traditions des universités québécoises existantes. C'est donc un changement très important que proposent les membres du Comité Roy avec cette idée.

Nous avons pu voir dans ce chapitre les recommandations des divers comités et commissions qui ont travaillé à définir ce que devaient être les nouvelles universités au Québec. Ils ont

également proposé des innovations importantes au milieu universitaire qui ont changé la façon de concevoir les universités dans les années 1960 et qui allaient permettre à ces dernières de répondre aux besoins d'une société moderne. Il est maintenant temps de voir en quoi consiste le seul projet d'université qui a véritablement été mis en place à la fin de la décennie : l'Université du Québec.

CHAPITRE III

L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC

Après dix années de commissions, de consultations, de comités sur la nécessité de créer de nouvelles universités de langue française au Québec ou de projets réels de création d'institutions universitaires, le gouvernement est sur le point d'agir. À la suite des réformes du primaire, du secondaire et de la mise sur pied du réseau collégial, le niveau universitaire subira, lui aussi, des transformations importantes. D'ailleurs, la contestation des étudiants collégiaux à l'automne 1968 a été un des éléments déclencheurs qui a donné toute la légitimité au gouvernement pour déposer son projet de loi à l'Assemblée législative. Le gouvernement en place choisit de créer une seule et même université de langue française, séparée en plusieurs constituantes, dont une à Montréal et les autres en régions : l'Université du Québec (UQ). Comme le rappelle un acteur important des réformes en éducation au cours de cette décennie, « l'Université du Québec s'inscrit aussi carrément dans l'esprit de la réforme poursuivie dans l'ensemble du système d'enseignement, avec les adaptations propres à l'université »². Dans ce chapitre, nous présenterons les différentes étapes de la création de l'UQ. Nous nous pencherons tout d'abord sur le projet d'Université du Québec, tel qu'il a été adopté par l'Assemblée législative du Québec en décembre 1968. Nous verrons ensuite quel type d'université ont créé la direction de l'UQ et les comités de planification et en quoi celleci se distinguait des universités existantes à la fin des années 1960. Enfin, nous montrerons de quelle façon l'UQ, telle que conçue par ses principaux artisans, innovait par rapport au milieu universitaire québécois de l'époque. De plus, nous démontrerons de quelles façons les

² Arthur Tremblay, Dix ans de réforme scolaire au Québec : un bilan et un avenir, Québec (Province), s.n., 1969, p. 41.

Les étudiants collégiaux et universitaires québécois, en octobre 1968, ont créé un véritable mouvement étudiant en réclamant, entre autres, un meilleur système de prêts et bourses, mais également la création, dans les plus brefs délais, d'une deuxième université de langue française à Montréal. La manifestation pour le « McGill français » de mars 1969 avait la même ambition. Par ailleurs, ce mouvement s'inscrit également dans un courant de manifestation plus large qui a pris naissance en Europe et aux États-Unis au printemps 1968. Pour en savoir plus, il est pertinent de consulter Éric Bédard, Chronique d'une insurrection appréhendée : la Crise d'octobre et le milieu universitaire, Sillery, Septentrion, 1998, p. 29 et 42, Pierre Bélanger, Le mouvement étudiant québécois : son passé, ses revendications et ses luttes (1960-1983), Québec, ANEQ, 1984, p. 38-40 et Serge Lamarche, L'Université du Québec, Montréal, Lidec, 1969, p. 86.

différents comités et commissions qui ont siégé tout au long de la décennie 1960 ont influencé la création de l'UQ. Il est important de noter que nous ne nous attarderons pas, dans ce chapitre, aux succès et échecs de l'UQ après sa mise en place. Notre problématique porte, en effet, sur les projets d'universités. L'UQ, à partir de l'automne 1969, n'est plus un projet, elle est déjà une université fonctionnelle.

3.1. Le Groupe Recherche et développement

En novembre 1967, un comité directeur est constitué par le ministre de l'Éducation, Jean-Guy Cardinal. Il est composé du sous-ministre de l'Éducation, Arthur Tremblay, du sous-ministre adjoint, Yves Martin, du directeur général de l'enseignement supérieur, Germain Gauthier, ce dernier ayant d'ailleurs été membre du Comité Rocher, et du directeur général de la formation des maîtres, Pierre-Yves Paradis. Le mandat de ce comité consiste à :

[...] Prévoir l'intégration de la formation des maîtres à l'appareil universitaire, [...] prévoir la création d'une nouvelle université de langue française à Montréal, [...] étudier la création de centres universitaires à Trois-Rivières, Chicoutimi et Rimouski. Il recevait également le mandat de préparer la création d'un organisme permanent chargé de conseiller le ministère dans ses politiques de développement de l'enseignement supérieur³.

Le mois suivant, le ministre crée, sous l'autorité du comité directeur, le groupe « Recherche et développement » (Groupe R&D). Ce comité est « composé de fonctionnaires de la planification de l'enseignement supérieur et de la formation des maîtres ainsi que d'universitaires de Sherbrooke, Laval et Montréal »⁴. Sa tâche principale est de « faire

³ «Bill 88 », Débats de l'Assemblée législative du Québec, Québec, troisième session, vingt-huitième législature, vol. 7, no 100, 9 décembre 1968, p. 4662.

⁴ *Ibid*. Les membres du Groupe R&D sont les suivants: « Germain Gauthier, Pierre-Yves Paradis, Maurice Labbé, vice-recteur de l'Université de Montréal, Michel Normandin, vice-recteur de l'Université de Sherbrooke, Pierre Dagenais, de l'École normale supérieure de l'Université de Montréal, Pierre Harvey, de l'École des Hautes études commerciales, Maurice Boisvert, vice-doyen de la faculté des sciences de l'Université Laval, Jacques Brazeau, du département de sociologie de l'Université de Montréal, Fernand Dumont, directeur de l'Institut supérieur des sciences humaines de la faculté des sciences de l'Université Laval, Louis Berlinguet, vice-doyen de la faculté de médecine de l'Université Laval, Louis Rousseau, directeur général adjoint à l'enseignement supérieur à l'Université Laval, Pierre Martin, conseiller technique, directeur de la planification au ministère de

rapport sur la création de nouveaux établissements d'enseignement supérieur »⁵. Plus tard, lorsque la Loi sur l'Université du Québec sera adoptée, le Groupe R&D aura pour mission de coordonner les travaux des comités de planification qui mettront en place les diverses constituantes pour la rentrée de septembre 19696. Au moment même où le Groupe R&D est créé, le ministre de l'Éducation met sur pied un autre comité qui doit préparer la législation relative à l'enseignement supérieur. Le projet de loi 88 sur l'UO est donc l'aboutissement de la réflexion du Groupe R&D, du groupe de législation et du comité directeur⁷. À cet effet, il est intéressant de souligner que quelques années auparavant, afin de réaliser les nouvelles institutions à charte limitée ainsi que les centres d'études universitaires qu'ils recommandaient, les membres de la Commission Parent avaient proposé la création d'un «Comité d'organisation de l'université» pour les nouvelles institutions8. Ce comité d'organisation, qui agissait à titre de conseiller pour les nouvelles universités, n'avait pas été mis en place par le gouvernement comme tel. Ce dernier avait plutôt créé un comité ad hoc pour étudier la réalisation d'une deuxième université francophone à Montréal (Comité Rocher). Plus tard, le Groupe R&D, avec son mandat de penser et mettre en œuvre les nouvelles universités au Québec, devait voir le jour. À notre avis, en formant ces deux comités, le gouvernement constituait, en quelque sorte, le Comité d'organisation de l'université recommandé par les membres de la Commission Parent.

l'Éducation, Bernard Landry, chargé de missions au cabinet du ministre de l'Éducation, Gérald Martin, conseiller technique à la direction de la planification au ministère de l'Éducation, et le secrétaire, Claude Benjamin », *Ibid*, p. 4680.

⁵ « Bill 88 », op. cit., p. 4662.

⁶ Ibid., p. 4682 et 4663.

⁷ Il ne faut pas oublier également que le Groupe R&D, le groupe de législation et le comité directeur ont dû tenir compte de l'Avis du Conseil supérieur de l'éducation sur la loi-cadre de l'enseignement supérieur pour finaliser la Loi 88. Il est intéressant de lire les recommandations du Conseil sur les différentes dispositions de la nouvelle université à créer. L'Avis est disponible dans : Conseil supérieur de l'éducation, Rapport d'activité du Conseil supérieur de l'éducation 1967-1968, 1968-1969, Québec, Conseil supérieur de l'éducation, 1970, p, 187 à 199.

⁸ Alphonse-Marie Parent et Commission royale d'enquête sur l'enseignement dans la province de Québec, Rapport de la Commission royale d'enquête sur l'enseignement dans la province de Québec, Tome II, Québec, Commission royale d'enquête sur l'enseignement dans la province de Québec, paragraphe 332, p. 213-214 et paragraphe 336, p. 212.

3.1.1. L'université du Groupe Recherche et développement

La proposition d'université élaborée par le Groupe R&D mène au projet de loi 88, la Loi sur l'Université du Québec, adoptée à l'unanimité par l'Assemblée législative le 9 décembre 1968. Elle marque la naissance de l'UQ. Voici en quoi consiste l'université créée par le Groupe R&D, aboutissement final de dix années de consultation et de débats sur la place publique.

En premier lieu, le caractère public de la nouvelle université, proposé tant par la Commission Parent que par le Comité Rocher, a été conservé en adoptant la Loi sur l'Université du Québec. Il est à remarquer que cette dernière est une université publique et non une université d'État. C'est-à-dire que la corporation publique de l'UQ a « une personnalité juridique propre et distincte de celle de l'État; parce qu'elle jouit d'une autonomie complète quant à ses programmes d'études, à la gestion de ses biens et de son personnel, bref, quant à la poursuite de ses fins »⁹. Toutefois, le président de l'UQ et les recteurs des universités constituantes sont nommés par le gouvernement. L'UO doit aussi déposer son rapport annuel ainsi que ceux de ses constituantes à l'Assemblée législative¹⁰. De plus, le Lieutenant-Gouverneur en conseil nomme plusieurs membres de différentes structures de l'UQ, tels l'Assemblée des gouverneurs et les conseils d'administration des différentes constituantes¹¹. L'UO a aussi un statut laïque. Nous avons pu voir dans les chapitres précédents que depuis le début des années 1960, une grande majorité de ceux qui réclamaient une ou des nouvelles universités dans la province voulaient une institution laïque, autonome, transparente et ouverte. Ceci, au grand dam des Jésuites dont le projet s'est brisé sur ces écueils. Il est donc peu surprenant, dès lors, que le gouvernement crée une université aux structures non confessionnelles. D'autant plus que les recommandations de la Commission Parent et les conclusions du Comité Rocher allaient dans ce sens¹². C'est ainsi que, par son caractère public, l'UO n'appartient qu'à l'État tout en conservant son autonomie et sa laïcité.

¹² Rocher, op. cit., p. 30-31.

^{9 «} Bill 88 », op. cit., p. 4657.

¹⁰ Ibid., p. 4657.

¹¹ Loi de l'Université du Québec, paragraphes 7 et 25, dans Statuts de la province de Québec, Chapitre 66, Québec, 1968, p. 431 et 436.

C'est aussi « une université réseau, mais dont chaque établissement [jouit] d'une personnalité juridique autonome »¹³. Le siège social de l'UQ « est un organisme central, propriété et en même temps instrument de travail des unités constituantes »¹⁴. Ainsi, chacune a « son propre conseil d'administration, ses propres pouvoirs, ses droits, ses obligations et [jouit] de l'autonomie de gestion interne nécessaire à l'efficacité d'une bonne administration »¹⁵. C'est d'ailleurs « entre ces éléments constituants [que] doit (sic) intervenir un développement ordonné, une affectation rationnelle des ressources, un partage des responsabilités, une cohérence d'ensemble. C'est la structure commune de consultation qui v pourvoit »¹⁶. Voici donc en quoi consiste cette structure de consultation : l'Assemblée des gouverneurs de l'UO chapeaute l'administration de l'ensemble des constituantes. Elle est composée du président de l'UO, des recteurs de chaque université constituante, d'au plus trois personnes nommées parmi les directeurs des instituts de recherche et des écoles supérieures, de trois professeurs, de deux étudiants, de trois personnes représentant le milieu des affaires et du travail et d'au plus quatre vice-présidents¹⁷. L'Assemblée des gouverneurs a pour fonctions de décerner les grades, diplômes ou certificats universitaires, « de donner cohérence à l'ensemble [du réseau d'établissements], d'approuver les budgets et les états financiers, de voir à la planification et au développement du réseau », comme, par exemple, de créer de nouvelles constituantes¹⁸. Enfin, elle réglemente également l'organisation universitaire des constituantes. Un Conseil des études est également mis sur pied. Il a pour mandat de coordonner l'enseignement et la recherche dans les universités constituantes¹⁹. Il est composé du président de l'UO, du viceprésident à l'enseignement, du vice-président à la recherche, du recteur de chaque université ou de son représentant, de « quatre personnes ayant une responsabilité d'enseignement ou de

¹⁷ Loi de l'Université du Québec, op. cit., paragraphe 7, p. 431.

¹³ Lucia Ferretti, L'université en réseau. Les 25 ans de l'Université du Québec, Sainte-Foy, PUQ, 1994, p. 27.

¹⁴ Léo A. Dorais, « Universités nouvelles, nouvelle université », Forces, no 9, automne 1969, p. 19.

^{15 «} Bill 88 », op. cit., p. 4658.

¹⁶ *Ibid.*, p. 4659.

¹⁸ Ferretti, op. cit., p. 29 et Loi de l'Université du Québec, op. cit., paragraphe 4, p. 430 et Lamarche, op. cit., p. 56.

¹⁹ Loi de l'Université du Québec, op. cit., paragraphe 19, p. 434-435 et Serge Lamarche, L'Université du Québec, Montréal, Lidec, 1969, p. 53-54.

direction de recherche au sein de l'Université, de ses universités constituantes[...] », de trois professeurs et de trois étudiants²⁰.

Les universités constituantes ont la même fonction que l'UO, c'est-à-dire l'enseignement, la recherche et une contribution à la formation des maîtres²¹. Le conseil d'administration de chacune des universités constituantes est composé du recteur, de deux personnes exerçant une fonction de direction d'enseignement ou de direction de recherche, de trois professeurs, de deux étudiants, d'une personne représentant le cégep du même territoire, d'au plus quatre vice-recteurs et de trois personnes représentant le milieu des affaires et du travail²². Les conseils d'administration des constituantes ont la responsabilité d'adopter les règlements de régie interne, d'engager les professeurs et le personnel, d'admettre les étudiants et de gérer les biens de l'établissement²³. Chaque constituante dispose d'une Commission des études qui a pour fonctions « de préparer les règlements internes relatifs à l'enseignement et à la recherche »²⁴. Quant aux écoles supérieures à l'intérieur du réseau, le conseil d'administration de l'École nationale d'administration publique (ENAP), par exemple, est composé de quatorze membres : directeur de l'École, directeur des études, quatre fonctionnaires (dont le directeur du perfectionnement du ministère de la Fonction publique), quatre universitaires (dont au moins un membre du corps professoral) et quatre représentants du milieu socio-économique et des étudiants²⁵. Le conseil d'administration de l'Institut national de recherche scientifique (INRS), en plus du vice-président à la recherche de l'UQ qui en assume la présidence, est composé des cadres de l'établissement, de représentants du milieu universitaire, de représentants des ministères et d'organismes publics et de représentants d'organismes administratifs, scientifiques et industriels intéressés à la recherche²⁶.

²⁰ Loi de l'Université du Québec, op. cit., paragraphe 18, p. 433-434.

²² *Ibid.*, paragraphe 32, p. 437-438.

²¹ Ibid., paragraphe 30, p. 436.

²³ Service d'information de l'Université du Québec, La nouvelle université du Québec, Ste-Foy, 1969, p. 5. Archives de l'UQAM Fonds Imprimés de l'Université du Québec (175P-900/1).

Loi de l'Université du Québec, op. cit., paragraphe 41, p. 439.

²⁵ Université du Québec, Rapport annuel de l'Université du Québec. 1969-1970, Québec, Université du Ouébec, 1970, p. 108. Archives de l'UOAM Fonds Imprimés de l'Université du Ouébec (175P-900; 06/1 1969-70).

²⁶ *Ibid.*, p. 119.

On se rappellera que le projet d'Université Sainte-Marie visait également le regroupement de plusieurs collèges et institutions appartenant aux Jésuites. La création de l'UQ, grâce au regroupement, entre autres, des écoles normales, des écoles techniques et des collèges classiques des régions touchées est donc une idée qui était dans l'air depuis un certain temps. En outre, dans sa *Note complémentaire*, déposée à la Commission Parent, la Commission universitaire de la Compagnie de Jésus avait déjà lancé l'idée d'une fédération universitaire²⁷. De leur côté, les membres de l'APUM, dans leur mémoire, avaient tenté de convaincre la Commission Parent de ne pas multiplier le nombre d'universités au Québec²⁸. Selon ces derniers, mieux valait multiplier les facultés que les universités pour faire face à l'augmentation des étudiants. Ils suggéraient à cet effet de créer plusieurs écoles ou facultés, toutes rattachées à une même université, dans des villes différentes. Encore là, une idée qui a peut-être été reprise par les membres du Groupe R&D.

Dans le même ordre d'idées, les membres du Comité Rocher n'étaient pas d'accord avec le regroupement d'institutions existantes pour former la nouvelle université montréalaise. Toutefois, nous le savons maintenant, c'est ce qui sera privilégié. Même si l'UQ a été pensée et « créée » par le Groupe R&D, il reste que ce sont les comités de planification qui ont véritablement mis en place chacune des constituantes. Ces comités étaient composés de représentants des institutions déjà existantes des villes et régions où devaient s'établir les composantes de la nouvelle université. Ce regroupement d'institutions a permis de regrouper le personnel et les éléments matériels des diverses institutions environnantes pour créer la nouvelle université, un des objectifs centraux du Comité Rocher. Dans le même ordre d'idées, les membres du Comité Rocher ont proposé plusieurs options d'autonomie ou d'affiliation pour la nouvelle université montréalaise et pour les centres d'études universitaires en région. Ils privilégiaient alors de faire de l'institution montréalaise une composante autonome et de créer une seule corporation pour tous les centres d'études universitaires. Malgré cela, ils avaient aussi présenté l'option qui fut finalement réalisée par

Éditions du jour, Montréal, 1961, p. 83.

²⁷ Commission universitaire de la Compagnie de Jésus (Province du Bas-Canada), Note complémentaire au Mémoire des requérants du bill de l'Université Sainte-Marie, Avril 1963, p. 8.

²⁸ APUM, La crise de l'enseignement au Canada-Français. Urgence d'une réforme, Montréal, Les

l'UQ, soit celle de regrouper « en une seule corporation la nouvelle université et les centres d'études universitaires »²⁹.

Il est intéressant de constater, en regardant la composition de différents comités consultatifs et décisionnels, que l'UQ accorde une place importante à la représentation et à la participation de ses étudiants aux différentes instances. L'UQ emboîte donc le pas à ce qui est maintenant une évidence dans l'administration des universités québécoises. En effet, ce qui fut un sujet de discussion et de réflexion de la part des commissions et comités qui se sont penchés sur la transformation des universités au Québec dans les années 1960, c'est-à-dire la représentation et la participation des étudiants aux différentes instances des universités, trouve sa conclusion, dès 1967, lorsque l'Université de Montréal donne plusieurs sièges aux représentants des étudiants à l'Assemblée universitaire et au Conseil de l'université³⁰. De plus, tel que le proposait le Rapport Rocher, des étudiants sont membres avec droit de vote du conseil d'administration de chacune des constituantes et de l'Assemblée des gouverneurs. Le Rapport Rioux insistait également sur la participation des étudiants à toutes les instances des universités. C'est donc une innovation très importante dans le milieu universitaire et les autres institutions n'auront d'autre choix que de suivre ce nouveau mode de gestion des universités. Le Rapport Roy de l'Université Laval en est d'ailleurs un bon exemple. Les penseurs de l'UO ont donc tenu compte de cette nouvelle réalité du monde universitaire québécois en impliquant les étudiants dans la majorité de ses comités administratifs et consultatifs.

L'accessibilité, qui était une valeur capitale du Rapport Parent, fait partie des différentes missions dévolues à l'UQ. Elle est également une des principales raisons de sa création. Comme le mentionne le Conseil supérieur de l'éducation (CSE), « grâce à la création d'un réseau de constituantes et d'antennes, il sera possible désormais d'obtenir une formation universitaire dans la plupart des régions du Québec »³¹. La Loi 88 n'indique pas les sites de

²⁹ Rocher, op. cit., p. 36-37.

³⁰ Hélène-Andrée Bizier, L'Université de Montréal : La quête du savoir, Montréal, Libre Expression, 1993, p. 247.

³¹ CSE, La gouverne de l'éducation. Logique marchande ou processus politique? Rapport annuel 2000-2001 sur l'état et les besoins de l'éducation, Québec 2001, p. 16.

fondation des différentes constituantes de l'UQ, sauf pour signaler que le siège social de l'UQ aura pignon sur rue dans la ville de Québec. C'est dans son discours de présentation de la Loi, à l'Assemblée législative, que le Premier ministre Jean-Jacques Bertrand annonce, pour septembre 1969, la rentrée des étudiants dans les constituantes de Trois-Rivières, Chicoutimi et Montréal. Seulement, il est peu précis sur une éventuelle constituante à Rimouski pour laquelle seule l'École normale Tanguay serait rattachée à l'UQ. En ce qui concerne une hypothétique constituante de l'UQ dans l'ouest du Québec, le Premier ministre est en attente du rapport de la mission chargée d'étudier ce projet³².

Selon la Loi 88, l'UQ doit favoriser la transmission et l'accroissement de la connaissance savante. L'enseignement aux trois cycles d'études et la recherche font donc partie de sa mission. C'est d'ailleurs à partir de cette mission que la Loi 88 parvient à concrétiser la transformation de l'université tant désirée par les revendicateurs de l'« université nouvelle ». En effet, dans les constituantes de l'UQ les facultés sont inexistantes. Un nouveau mode d'administration académique fait son apparition afin de « répondre à l'augmentation des effectifs étudiants, à la diversité de leurs profils, aux besoins changeants de formation, au recyclage et au perfectionnement des adultes »³³. Ce nouveau système partage la gestion de l'enseignement et de la recherche en trois groupes. Le premier, le module, « correspond au caractère multidisciplinaire de la fonction universitaire » et se définit de la façon suivante :

Les modules correspondent chacun à un programme d'étude [de premier cycle], au groupe d'étudiants inscrits à ce programme et à des équipes de maîtres qui conseillent et encadrent les étudiants au cours de leur cheminement³⁴.

De plus, « l'élaboration et la révision des programmes sont la responsabilité plus particulière de chaque module »³⁵. Il est important de noter que le Premier ministre Bertrand précise que « ces programmes [d'études] sont regroupés en familles pour la coordination des programmes

^{32 «} Bill 88 », op. cit., p. 4663.

³³ Ferretti, *op. cit.*, p. 30.

³⁴ « Bill 88 », op. cit., p. 4661 et « université du québec, journal de bord - 2. Supplément aux numéro d'Hebdo-Éducation », Hebdo-Éducation, no : 33, 25 mars 1969, p. 14.

³⁵ Lamarche, *op. cit.*, p. 36.

d'étude et pour l'organisation de l'enseignement »³⁶. Un comité des études de la famille, regroupant des professeurs, des étudiants et des gens du milieu, « voit à l'application et à la révision des programmes, aux critères d'évaluation et de sélection des étudiants »³⁷. On voit donc ici l'apparition concrète des « familles » de programmes qui font la spécificité de l'UQ presque autant que les modules eux-mêmes. Le second groupe, le département, se traduit ainsi :

Le département est une unité regroupant une équipe de professeurs travaillant en commun dans une même discipline. [...] Un département est responsable de la recherche dans sa discipline et de l'enseignement de sa discipline pour l'ensemble de l'université. Moins de cloisons, comme celles qui existent dans les universités de type traditionnel. Les départements n'administrent pas d'étudiants³⁸.

Puisque les départements dépendent exclusivement de la direction de l'université, soit du vice-recteur à l'enseignement et la recherche, Monique Martin-Perreault affirme que cette façon d'exercer le pouvoir de la part de la direction « permet le contrôle direct du corps professoral par les autorités universitaires »³⁹. En effet, seul les vice-recteurs peuvent intervenir dans les départements. Cependant, nous croyons que cette façon de faire a été conçue pour favoriser une participation directe des professeurs à la vie universitaire.

Enfin, dans les centres de recherche collaborent des «équipes multidisciplinaires de professeurs réunis par une activité complémentaire de recherche dans un domaine donné. Les étudiants en cours de maîtrise ou de doctorat s'inscrivent à un centre de recherche et participent aux travaux de l'équipe »⁴⁰. Lucia Ferretti résume ainsi le fonctionnement de cette double structure module-département :

38 « Bill 88 », op. cit., p. 4661 et « université du québec, journal de bord - 2, », op. cit., p. 14.

40 « Bill 88 », op. cit., p. 4661 et « université du québec, journal de bord - 2 », loc. cit., p. 16.

³⁶ «Bill 88 », op. cit., p. 4661, et «université du québec, journal de bord - 2. », loc. cit., p. 16 et Lamarche, op. cit., p. 36.

³⁷ Lamarche, op. cit., p. 38.

³⁹ Martin-Perreault, Monique, Une histoire du fonctionnement de l'Université du Québec à Montréal. Essai présenté à la faculté des études supérieures en vue de l'obtention d'une maîtrise professionnelle en administration de l'éducation, Montréal, Université de Montréal, 1994, p. 21.

Les modules seraient responsables des enseignements, les départements des enseignants. Les premiers verraient à l'élaboration, à la mise en route et aux réformes des programmes de premier cycle, les seconds encadreraient les professeurs d'une même discipline et la recherche multidisciplinaire. Les modules commanderaient des cours aux départements, qui les leur livreraient⁴¹.

Les créateurs de l'UQ veulent ainsi concevoir :

une forme d'organisation de l'enseignement supérieur souple, ouverte, décloisonnée et susceptible de répondre à la variété des objectifs poursuivis par les étudiants. [Ils pensaient] également que les professeurs y [trouveraient] un milieu de travail propice et stimulant. [...] En éliminant le cadre rigide des facultés comme on les connaît à l'heure actuelle dans plusieurs universités, nous voulons surtout assurer une mobilité horizontale des professeurs et des étudiants. [...] En proposant la structure modulaire, nous voulons offrir aux étudiants de premier cycle une structure d'encadrement susceptible de développer leur sentiment d'appartenance et leur motivation⁴².

Bref, selon le ministère de l'Éducation, « les départements sont les structures de PRODUCTION des cours, séminaires et travaux en laboratoires. Les modules, ou programmes, sont au contraire les structures de CONSOMMATION de l'enseignement » ⁴³. Tel que le mentionne le Premier ministre Bertrand, le modèle d'organisation des programmes du premier cycle du Rapport Roy est l'inspiration pour ce mode de fonctionnement ⁴⁴. Toutefois, il est intéressant de constater que la proposition du Rapport Rioux sur les modules, les départements, les familles et les centres de recherche se retrouve dans la structure des établissements de l'UQ presque intégralement. D'autant plus que les commissaires recommandent que la coordination des départements se fasse par l'intermédiaire d'un responsable des familles de discipline. L'UQ adopte ce concept de « familles » pour coordonner les activités modulaires. C'est également le cas en ce qui concerne la proposition des membres de la Commission Rioux de créer des centres de recherche interdisciplinaire qui deviendront le pendant des modules pour les études avancées. Le Rapport Rioux mentionne d'ailleurs, que « c'est dans cette direction que semblent vouloir s'orienter les institutions

42 « Bill 88 », op. cit., p. 4661.

44 « Bill 88 », op. cit., p. 4660.

⁴¹ Ferretti, op. cit., p. 51.

 $^{^{43}}$ « université du québec, journal de bord -2, loc. cit., p. 14. Les majuscules sont dans le texte original.

constituantes de l'Université du Ouébec »45. Nous avons donc ici un bon exemple du travail en simultané qu'ont effectué les membres de la Commission Rioux et du Groupe R&D. Par ailleurs, il est important de se rappeler que les Jésuites voulaient créer des collaborations interdisciplinaires, tant dans l'enseignement que dans la collaboration entre les maîtres⁴⁶. Cette idée est sans aucun doute celle qui a le plus influencé l'UQ puisque cette dernière a beaucoup misé sur le concept de multidisciplinarité pour promouvoir sa différence. Les modules et les centres de recherche de l'UO ont été créés en partie pour favoriser la collaboration entre les différentes disciplines, tant pour l'enseignement que pour la recherche. Aussi, il est clair, dans le Rapport Parent, que les commissaires avaient l'intention de mettre un peu d'ordre dans les structures et fonctions institutionnelles des universités⁴⁷. D'ailleurs, Pierre Lucier précise que les universités déjà existantes ont très peu suivi les recommandations de la Commission à cet effet. « Plus même, l'Université du Québec créée par la suite a été particulièrement innovante en la matière et a ajouté à la variété davantage qu'à l'uniformité »48. En outre, nous sommes en accord avec la vision de Lucier qui voit l'idée de départ des modules, caractéristiques du réseau de l'UQ, comme une inspiration des membres de la Commission Parent. En effet, une partie de la réforme des structures des facultés proposée par les commissaires se lit comme suit :

mettre sur pied un ou plusieurs organismes de coordination entre les facultés ou départements, pour établir, par exemple, des programmes de cours ou de certificats mutuellement acceptables pour deux ou plusieurs facultés ou départements, des groupes de cours communs ou de cours interchangeables et des réseaux d'options offerts dans deux ou plusieurs facultés ou départements⁴⁹.

Cette proposition est très proche du fonctionnement et des objectifs poursuivis lors de la création des modules dans le réseau de l'UQ. Il est aussi intéressant de constater que le Comité Rocher a proposé une université sans faculté. L'UQ s'est effectivement développée

45 Rioux, op. cit., volume 2, p. 200.

⁴⁶ Direction générale des études pour les collèges de la Compagnie de Jésus au Canada français. Mémoire concernant la création de l'Université Sainte-Marie, Montréal, Direction générale des études pour les collèges de la Compagnie de Jésus au Canada français, 1960, p. 6. Archives de l'UQAM Fonds du Collège Sainte-Marie (6P-660/2) et Documents relatifs à l'UQAM (174P-900 01/2).

⁴⁷ Parent, op. cit., Tome II, paragraphe 357, p. 234-235.

⁴⁸ Pierre Lucier, «L'université du Rapport Parent », dans Bulletin d'histoire politique, Le Rapport Parent 1963-2003: une tranquille révolution scolaire, Montréal, vol. 12, no 2, hiver 2004, p. 84.

sans faculté, mais en ajoutant des modules et des décanats à la structure des départements. En créant les modules, les fondateurs de l'UQ avaient les mêmes objectifs que les membres de la Commission Parent et du Comité Rocher, c'est-à-dire favoriser la souplesse et la collaboration entre les départements.

Selon la Loi 88, l'UO devra également prévoir des formules pédagogiques « modernes », c'est-à-dire, entre autres, limiter les cours magistraux, accorder la promotion par matière et permettre la discussion des modalités d'évaluation entre le professeur et les étudiants⁵⁰. Ces nouvelles formules pédagogiques sont développées depuis quelques années déjà dans certaines universités et elles sont aussi proposées dans le Rapport Roy, tel que nous l'avons vu au chapitre précédent. L'UQ, quant à elle, semble vouloir se démarquer entre autres, en profitant de cette nouvelle ouverture aux méthodes modernes de formation en intégrant celles-ci dans la majorité de ses programmes de l'ensemble de ses constituantes.

À la fin des années 1960, le Gouvernement décide finalement de transférer la formation des maîtres de l'école normale à l'université, cédant ainsi aux pressions du milieu de l'éducation en général puisqu'il était de plus en plus convaincu que les « institutions universitaires [ont] une assise plus large, une activité plus diversifiée et des ressources plus considérables que celles des écoles normales »51. Dans le milieu universitaire de la fin des années 1960, c'est le début d'un nouveau mandat souhaité par la Commission Parent et promu par le Comité Rocher pour l'ensemble des institutions, malgré que certaines possèdent déjà une faculté des sciences de l'éducation. Ces dernières ont pour objectif d'enseigner la pédagogie « non comme un métier, mais comme un objet de spéculation et de recherche scientifique »52. Toutefois, les universités existantes ne sont pas prêtes à accueillir l'augmentation importante de la population étudiante que provoquerait l'arrivée de ces nouveaux étudiants universitaires. L'UQ est donc créée afin d'accueillir la plus grande proportion de ces nouveaux étudiants. Dans la Loi 88, il est spécifiquement mentionné qu'en plus d'avoir pour

⁴⁹ Parent, op. cit., Tome II, paragraphe 357, p. 234.

⁵⁰ Ferretti, *op. cit.*, p. 30. ⁵¹ « Bill 88 », *op. cit.*, p. 4656.

objet l'enseignement et la recherche, l'UO doit également « contribuer à la formation des maîtres »53. En effet, toutes les constituantes à vocation générale du réseau de l'UO, ceci exclut celles à caractère spécifique tel l'ENAP et l'INRS, ont un programme de sciences de l'éducation à offrir. Les universités situées en région ont le mandat de former leurs futurs enseignants directement sur leur propre territoire. Les membres de la Commission Parent, en proposant le passage de la formation des maîtres à l'université, ont certainement permis le développement des constituantes régionales de l'UQ puisqu'il fallait assurer l'enseignement des disciplines de bases pour couvrir tout l'enseignement dévolu aux futurs maîtres. De plus, la formation des maîtres a également assuré la mise sur pied des universités en régions en attirant le nombre d'étudiants minimal nécessaire pour fonder chacune des constituantes.

Contrairement à ce que nous pourrions croire, l'éducation permanente n'est pas, dans la Loi 88, un objet spécifique dévolu à l'UO au même titre que la formation des maîtres. L'ajout de l'éducation permanente fait d'ailleurs l'objet d'un débat pendant la deuxième lecture du projet de loi et, par la suite, en comité plénier lors de l'adoption de la Loi 88 à l'Assemblée législative⁵⁴. Lors de ce débat, le Premier ministre Bertrand fait une présentation sur l'importance que l'éducation permanente prendra à l'UQ puisqu'il ne sera plus seulement question de délivrer un premier diplôme à la clientèle de l'éducation permanente, mais bien de leur permettre d'avoir des mises à jour de leurs connaissances à la suite de l'obtention de leur premier diplôme universitaire. L'UQ doit donc donner un large accès au recyclage et à l'éducation permanente. Le Premier ministre Bertrand mentionne que « l'on abandonnera l'éducation des adultes de type récupération pour passer à l'éducation permanente de type perfectionnement »55. Ainsi, dès 1969, à l'UQAM, « dans tous les nouveaux programmes, jeunes et adultes, étudiants réguliers et à temps partiel sont au coude à coude dans les mêmes classes »⁵⁶. De plus, il est possible, dès l'âge de 23 ans, d'être admis à l'UQAM sans les diplômes requis si l'Université estime que le candidat a l'expérience pertinente. Trois-

⁵² Louis-Philippe Audet, Bilan de la réforme scolaire au Québec 1959-1969 : leçon inaugurale faite à l'Université de Montréal le mercredi 12 février 1969, Montréal, Presses de l'Université de Montréal,

Loi de l'Université du Québec, op. cit., paragraphe 3, p. 430.
 « Bill 88 », op. cit., p. 4666, 4667 et 4693.

⁵⁵ Ibid., p. 4660.

⁵⁶ Ferretti, op. cit., p. 47.

Rivières, quant à elle, crée des pôles d'enseignement dans certaines villes de la Mauricie et du Centre-du Québec, pour rendre ses programmes plus accessibles. Les autres constituantes emboîteront le pas par la suite en abandonnant leur service d'éducation permanente et en créant des centres régionaux d'enseignement. De même, tel que mentionné auparavant, le Rapport Roy avait fait le même type de proposition pour faciliter l'accès aux programmes réguliers pour les adultes. Par ailleurs, le Conseil des universités mentionne, à l'occasion de son étude sur l'évolution de l'enseignement supérieur au Québec, que « la décennie '60 affirmait l'importance de l'enseignement régulier à temps partiel, en dépit du retard de certains établissements à l'admettre comme activité normale de l'université moderne »57. Arrivant à la toute fin de la décennie 1960, l'UQ devait aussi représenter l'aboutissement de cette affirmation des études à temps partiel. Dans le même ordre d'idées, il est pertinent de se rappeler que les collèges Sainte-Marie et Brébeuf avaient une tradition de cours du soir pour la clientèle des « travailleurs », surtout Sainte-Marie avec les cours prodigués au Gésu. Dans leur projet d'université, les Jésuites mentionnaient que ces cours du soir étaient, pour la plupart, de niveau universitaire, et que cela légitimait la création d'une université à part entière pour continuer ce type d'éducation permanente. Le réseau de l'UO, quant à lui, favorise l'éducation permanente des adultes tant sur le plan du recyclage que sur le plan du perfectionnement des connaissances. L'UQ a donc conservé le désir de développement de l'éducation permanente des Jésuites, présent dans les différents comités et commissions que nous avons étudiés, en élargissant sa perspective.

L'UQ a une mission de recherche générale, mais doit aussi tenir compte de certaines priorités nationales de recherche. Par conséquent, la Loi 88 offre la possibilité à l'UQ de créer des instituts de recherche et des écoles supérieures⁵⁸. C'est pour cette raison que l'UO doit :

⁵⁷ Conseil des universités, Objectifs généraux de l'enseignement supérieur et grandes orientations des établissements. Cahier 1 L'évolution récente de l'enseignement supérieur au Québec, Québec, Conseil des universités, 1972-1973, p. 24.

⁵⁸ Loi de l'Université du Québec, op. cit., paragraphe 50, p. 442.

identifier des champs de recherche qui sont des domaines clés pour le développement du Québec. Elle doit proposer en ces matières la création d'instituts de recherche à vocation provinciale qui feraient appel, dans leur organisation et dans leur fonctionnement, à toutes les ressources disponibles, que ce soit dans les universités, actuelles comme nouvelles, dans l'industrie, au gouvernement et même à l'étranger⁵⁹.

C'est d'ailleurs dans cette optique de priorité nationale de recherche que sont créés les écoles supérieures et les instituts de recherche. L'INRS est d'ailleurs érigé en décembre 1969 pour « remplir une importante fonction de développement en matière de recherche scientifique, en collaboration avec l'industrie et le gouvernement »60. Il est « conçu comme [un] instrument commun à l'ensemble de la communauté universitaire et scientifique du Québec et [est] créé pour développer la recherche fondamentale et appliquée dans des domaines qui engagent l'avenir de notre collectivité »⁶¹. Tout comme l'INRS, l'ENAP, la Télé-université (TELUQ) et l'École de technologie supérieure (ETS), n'ont pas ouvert leurs portes aux étudiants en septembre 1969, mais sont dans les projets du siège social de l'UQ. En effet, l'ENAP est créée au cours de l'année 1969, mais elle ne recevra ses premiers étudiants qu'en septembre 1970. Le mandat de l'ENAP est «la formation des administrateurs publics [et] leur perfectionnement [ainsi que] la recherche sur les institutions politiques et administratives »62. D'ailleurs, celle-ci est dans les plans gouvernementaux avant même que l'on prenne la décisjon de l'intégrer au nouveau réseau d'universités que l'on vient de créer. En effet, le Centre universitaire de sciences appliquées que voulait créer la Commission Parent a ouvert la voie à la création d'institutions d'enseignement de niveau universitaire à caractère spécifique tel que l'ENAP, l'INRS et l'ETS. De plus, dans les problèmes à l'étude du Comité Rocher, que nous retrouvons dans le premier procès-verbal, les membres mentionnent le rattachement d'une éventuelle formation d'administrateurs publics à un Centre universitaire de sciences appliquées. Il est possible de voir dans cette proposition de sujet à travailler en comité, la première idée de l'ENAP. Malheureusement, aucune information sur cette formation ne figure dans le rapport final, les membres du comité jugeant probablement que

⁵⁹ « Bill 88 », op. cit., p. 4674.

61 Service d'information de l'Université du Québec, op. cit., p. 4.

⁶⁰ Université du Québec, op. cit., p.119.

⁶² Université du Québec, op. cit., p.107. et Service d'information de l'Université du Québec, op. cit., p. 4.

cela les éloignait de leur mandat puisqu'ils n'ont finalement que très peu traité du Centre universitaire de sciences appliquées, se concentrant sur la nouvelle université francophone montréalaise.

La TELUQ, une autre constituante à vocation spécifique, est mise sur pied en octobre 1972 « pour répondre à des préoccupations déjà affirmées en matière d'éducation des adultes, d'accessibilité à ses services et d'innovation. [...] Cette université à distance veut atteindre les adultes que l'université ne rejoint pas avec son organisation traditionnelle et ce grâce à divers programmes d'initiation, de formation ou de perfectionnement »⁶³. En ce qui concerne l'École de technologie supérieure (ETS), créée en 1974, on peut remonter à la Commission Parent pour en retrouver l'idée de base. En effet, ses membres, en proposant la création d'un centre universitaire dédié aux sciences appliquées, avaient déjà mis l'accent sur la nécessité de former « un nouveau type d'intervenant, quelque part entre le technicien et l'ingénieur »⁶⁴. La mission de l'ETS, telle que définie par ses concepteurs, visait d'ailleurs à accueillir les finissants des programmes techniques du collégial et de les former dans des programmes de technologies à caractère universitaire.

Afin de « maintenir l'université en prise sur la réalité sociale dont elle doit être pleinement partie prenante », les créateurs de l'UQ ont voulu « permettre et assurer un réel enracinement des unités constituantes dans leur propre milieu géographique, économique, social et culturel »⁶⁵. Pour ce faire, « à l'Assemblée des gouverneurs, de même que dans chacun des conseils d'administration des constituantes siègent des membres exerçant des fonctions à l'extérieur de la communauté universitaire »⁶⁶. De plus, le Premier ministre Bertrand prévoit qu'« au niveau de [la] structure modulaire, l'on prévoit [non seulement] la participation de représentants des départements [mais aussi] de personnes choisies à l'extérieur de l'université »⁶⁷. Il émet même le souhait que « dans sa structure inférieure, l'université maintienne des ouvertures directes sur le monde extérieur, comme cela existera au niveau de

⁶³ « Une revue de presse des dix ans de l'Université du Québec. Édition spéciale du magazine de l'Université du Québec », *Réseau souvenir*, 1979, p. I.

⁶⁴ Lucier, op. cit., p. 87.

⁶⁵ Ferretti, op. cit., p. 30 et « Bill 88 », op. cit., p. 4658.

⁶⁶ Ferretti, op. cit., p. 29-30.

l'Assemblée des gouverneurs »68. L'UQ n'est pas la première université à intégrer des membres externes dans la gestion courante de l'université. En effet, l'Université de Montréal, depuis 1967, réserve huit sièges du Conseil de l'Université aux membres provenant du milieu externe⁶⁹. Dans le même sens, l'UQ, du moins ses constituantes situées en région, ont un rôle important à jouer dans le développement de leurs régions respectives et de la recherche sur celles-ci. Le Rapport Roy avait d'ailleurs déjà analysé l'importance pour les universités de participer au développement économique et social de leur région. C'est ce que tenteront de faire les constituantes de l'UQ. L'idée était dans l'air. Le Rapport Rioux avait d'ailleurs jugé très important le développement des relations avec le milieu professionnel et avec l'ensemble de la société pour les disciplines artistiques. On sait que l'UQ s'est également développée selon ce principe de liens étroits avec le milieu externe au monde universitaire pour l'ensemble des disciplines et non seulement les artistiques. C'est ainsi que des représentants des divers milieux de la société sont membres, non pas seulement du conseil d'administration, mais également des conseils de modules. L'UQ a donc répondu aux souhaits des commissions et comités précédents.

3.1.2 Le Groupe Recherche et développement et la création de l'« université nouvelle »

En 1968, « le gouvernement Johnson semble [...] résolu à se jeter dans l'aventure de "l'université nouvelle". Avec l'industrie et l'État, le Premier ministre en est convaincu, l'université doit devenir un des principaux moteurs du développement »70. C'est donc dans un contexte de changement et d'innovation que le Groupe R&D a effectué ses travaux. Tel que mentionné préalablement, la proposition d'université du Groupe R&D verra finalement le jour grâce à l'adoption la Loi 88. Celui-ci a finalement créé l'« université nouvelle » tant souhaitée par ses prédécesseurs en proposant l'UQ. Voici en quoi cette dernière diffère des autres universités existantes à l'époque et en quoi elle se distingue des autres projets élaborés au cours de la décennie 1960.

^{67 «} Bill 88 », op. cit., p. 4661.

⁶⁸ *Ibid.*, p. 4661 69 Bizier, *op. cit.*, p. 247.

Le successeur de Daniel Johnson, le Premier ministre Jean-Jacques Bertrand, tient un discours de présentation de la Loi 88 à l'Assemblée législative le 9 décembre 1968, qui se veut lui aussi porteur de changement :

Nous voudrions que ces nouvelles universités soient également des universités nouvelles, construites et organisées selon des règles correspondant aux besoins des étudiants, des professeurs et des chercheurs tels qu'on peut les identifier en cette seconde moitié du vingtième siècle. [...] Les universités que nous établirons au cours des prochaines années seront celles de l'an 2000. Elles accueilleront, compte tenu du développement du système scolaire et de l'éducation permanente, de nouveaux types d'étudiants. Elles connaîtront d'ici quinze ans, un rythme de croissance très rapide, facteur qui milite en faveur d'une organisation interne souple. Elles joueront enfin un rôle très important dans la formation des maîtres, ce qui souligne encore la nécessité d'une grande mobilité interne et d'une organisation multidisciplinaire⁷¹.

Nous voyons dans les intentions du Premier ministre Johnson et dans celles de son successeur, le Premier ministre Bertrand, une volonté claire de faire les choses différemment et d'accomplir enfin les recommandations des divers comités et commissions qui se sont penchés sur la création de nouvelles universités au Québec dans la dernière décennie. Cette volonté de mettre en place l'« université nouvelle » se traduit de plusieurs façons dans la Loi 88.

Le fait que l'UQ soit une corporation publique, sans être une université d'État, est en soi, une grande innovation au Québec puisque, jusqu'en 1969, seules des universités à charte privée avaient vu le jour. Dans ce cadre, la nomination par le Gouvernement de ses principaux administrateurs ainsi que le dépôt de son rapport annuel à l'Assemblée législative est une nouveauté dans le monde universitaire⁷². De plus, le fonctionnement en réseau chapeauté par une Assemblée des gouverneurs est une première au Québec et change complètement la façon de gérer une université en matière d'administration, d'enseignement et de recherche. Comme le mentionne Léo A. Dorais, premier recteur de l'UQAM : « En ce sens, l'Université du Québec est une structure de concertation régie par une Assemblée des gouverneurs à

⁷⁰ Ferretti, op. cit., p. 26.

^{71 «} Bill 88 », op. cit., p. 4659.

⁷² Ferretti, *op. cit.*, p. 27.

laquelle siègent des représentants des unités constituantes. Par cela même, l'Université du Québec est une innovation »⁷³. De plus, en ce qui concerne la participation des membres de la communauté universitaire à l'Assemblée des gouverneurs, sur dix-neuf membres, seulement sept y participent d'office, tous les autres doivent faire l'objet de consultation ou d'élections à leur poste. C'est donc un grand changement que la majorité des membres d'un conseil d'administration d'université soit élue ou, du moins, nommée à la suite d'une consultation auprès de sa communauté respective.

Par ailleurs, le statut laïque de la nouvelle université vient concrétiser les efforts des principaux adversaires du projet d'université proposé par les Jésuites et va dans le sens des recommandations de la Commission Parent ainsi que du Comité Rocher. Lucia Ferretti mentionne d'ailleurs que le statut laïque est la concrétisation de la création d'une « université nouvelle », « c'est-à-dire, notamment, sans charte pontificale »⁷⁴. Qui plus est, le but de la nouvelle université est de respecter les différentes valeurs idéologiques, politiques et religieuses. En étant laïque, « elle est ouverte à toutes les tendances » sans en choisir une particulière⁷⁵. D'ailleurs, en 1968, les universités québécoises existantes ont déjà entrepris ou envisagent sérieusement de donner plus de place aux administrateurs laïques dans leur administration et de changer leur statut confessionnel. L'Université de Montréal a déjà le statut non confessionnel depuis 1967 et l'Université Laval y réfléchit sérieusement. L'UQ n'a donc pas d'autre choix puisque le contexte social de la Révolution tranquille commandait ce statut pour la nouvelle université⁷⁶. L'UQ viendra alors confirmer et accélérer cette tendance à la déconfessionnalisation dans les universités québécoises.

Comme nous l'avons vu précédemment, l'UQ n'est pas la première université québécoise à assurer la représentation des étudiants à toutes les instances et ce, avec droit de vote et de parole. Néanmoins, les étudiants sur les comités de modules ont une représentation paritaire

⁷³ Léo A. Dorais, « Universités nouvelles, nouvelle université », Forces, no 9, automne 1969, p. 18.

⁷⁴ Ferretti, op. cit., p. 22.

⁷⁵ Dorais, *loc. cit.*, p. 27.

⁷⁶ Pour en savoir plus sur la déconfessionnalisation des universités québécoises, il est intéressant de lire: Bizier, op. cit., Jean Hamelin, *Histoire de l'Université Laval. Les péripéties d'une idée*, Sainte-Foy, PUL, 1995, 341 p. et Denis Goulet, *Histoire de l'Université de Sherbrooke*, 1954-2004: l'audace porte fruit, Sherbrooke, Éditions Université de Sherbrooke, 2004, 444 p.

avec les professeurs, cette cogestion est, à notre avis, nettement originale quand nous la comparons à la participation des étudiants aux décisions concernant la gestion académique dans les autres universités.

La nouveauté sur le plan de l'accessibilité, pour l'UQ, est que sa fondation permette à de plus en plus d'étudiants de partout au Québec d'avoir accès à l'enseignement supérieur. Les critères de sélection élevés des autres universités québécoises, les diplômes préalables requis et le manque d'espace obligeaient ces dernières à choisir les meilleurs étudiants. Grâce à la mise en place du réseau des CÉGEP, tous les étudiants possédant le diplôme d'études collégiales avec une moyenne raisonnable pouvaient espérer intégrer le système universitaire. L'UQ est donc venue augmenter le nombre d'espaces et de places disponibles pour accéder à l'université, en plus « de doter de services d'enseignement supérieur les régions qui jusqu'ici en ont peu ou n'en ont pas bénéficié [...] »⁷⁷. L'accessibilité géographique à l'enseignement universitaire est donc accrue et permet ainsi de desservir les populations locales directement sur leur territoire. Selon Léo A. Dorais, premier recteur de l'UQAM, elle permet des retombées importantes pour la région concernée : elle « favorise, en effet, la formation, sans déracinement social, de la jeunesse des petites agglomérations ; elle favorise aussi la multiplication et l'enracinement de ces élites dans leur milieu naturel. Cette organisation devient alors un authentique facteur de développement socio-économique et culturel. [...] Elle peut aussi devenir l'élément décisif permettant la croissance démographique autour de centres universitaires »⁷⁸.

La double structure, qui, nous l'avons vu dans les chapitres précédents, a été recommandée tant par les Commissions Parent que Rioux et par le Rapport Roy, est un des meilleurs exemples de caractéristiques qui ont fait de l'UQ une université nouvelle puisque aucun autre système semblable n'existait dans les autres universités québécoises à l'époque. Selon Claude Corbo, l'UQ « est nouvelle [...] par la substitution à l'organisation facultative [facultaire] traditionnelle d'un modèle où des départements, formés de professeurs, fournissent des

⁷⁷ Conseil des universités, Objectifs généraux de l'enseignement supérieur et grandes orientations des établissements. Cahier 1 L'évolution récente de l'enseignement supérieur au Québec, Québec, Conseil des universités, 1972-1973, p. 97.

⁷⁸ Dorais, *loc. cit.*, p. 21.

enseignements requis par les *modules*, les unités responsables des programmes d'études et des étudiants de premier cycle »⁷⁹. Arthur Tremblay, pour sa part, considère que la double structure est la principale innovation de l'UQ et l'explique ainsi : « Les départements sont les structures de "production" des cours, séminaires et travaux en laboratoires. Les "modules", ou programmes, sont par ailleurs les structures de "consommation" de l'enseignement »⁸⁰. À cette double structure, il faut ajouter que le regroupement de différents modules en familles de programmes est une nouveauté qui veut faciliter la participation et la gestion de l'enseignement.

En intégrant les nouvelles méthodes pédagogiques dans l'ensemble de ses constituantes, l'UQ s'assure d'être différente des autres universités jusque dans ses méthodes de formation et de gestion de classes. Même Jean Lesage, chef de l'opposition officielle lors de l'adoption de la Loi 88, en rajoute en proposant, pour éviter qu'il y ait compétition entre les universités pour l'embauche de professeurs, « d'envisager la formation de ces universités constituantes suivant les processus les plus modernes et les techniques les plus développées du côté de l'audio-visuel »81. On se souviendra que les membres du Comité Rocher avaient voulu aussi transformer les structures traditionnelles, les habitudes et les méthodes pédagogiques. L'UQ a réalisé en quelque sorte ces visées du Comité Rocher. La nouvelle université a misé sur des formules d'enseignement qui pouvaient s'adapter tant aux adultes qu'aux étudiants réguliers. Elle a aussi créé la TELUQ pour répondre à un besoin qui était déjà exprimé dans le Rapport Rocher quand ses membres recommandaient d'utiliser la radio, la télévision et les cours par correspondances pour améliorer l'offre de services en éducation permanente. De plus, l'intégration des disciplines artistiques de niveau supérieur aux universités qu'avaient proposée les membres de la Commission Rioux, marque une raison de changer les méthodes pédagogiques dans les universités. En effet, les disciplines artistiques ont des besoins différents et le type de formation utilisé est original et basé sur l'interdisciplinarité. Ce qui est d'ailleurs intéressant dans l'UQ, c'est que les nouvelles méthodes pédagogiques et l'interdisciplinarité sont appliquées tant dans les arts que dans les autres disciplines. C'est

⁷⁹ Claude Corbo et Marie Ouellon, L'idée d'université. Une anthologie des débats sur l'enseignement supérieur au Québec de 1770 à 1970, Montréal, PUM, 2001, p. 351-352.

⁸⁰ Arthur Tremblay, op. cit., p. 41. ⁸¹ «Bill 88», op. cit., p. 4667.

donc une contribution importante des disciplines artistiques dans la création de l'« université nouvelle ».

La formation des maîtres à l'université n'est pas en soi une nouveauté exclusive à l'UQ. Ce qui différencie ce réseau des autres universités existantes, c'est que la formation des maîtres est une mission spécifique de la nouvelle université. L'éducation permanente, pour sa part, sans être une mission spécifique comme l'est la formation des maîtres, a un tout autre visage dans les constituantes du réseau de l'UQ quand on la compare à ce qui est offert par les autres universités à l'époque. À cet effet, l'UQ a le mandat suivant :

Être permanente et accueillir pour des cours conduisant aux grades universitaires les étudiants adultes activement engagés dans l'exercice d'une occupation. L'Université doit de même s'engager à offrir des cours de perfectionnement et de recyclage professionnel pour les diplômés universitaires qui oeuvrent depuis quelques années dans leur métier ou leur profession⁸².

L'UQ propose donc une éducation permanente bien différente de celle offerte jusqu'à maintenant dans les autres universités québécoises. Ainsi, le fait qu'il n'y ait pas de faculté d'éducation permanente et que les étudiants adultes et à temps partiel soient dans le même bassin que les étudiants réguliers sont des innovations importantes. De plus, admettre des étudiants sur la base de l'expérience, sans diplôme pertinent, vient combler un besoin criant de recyclage pour les travailleurs. Enfin, la création de sous-centres régionaux, par des universités « en région », représente un étalement de l'accessibilité aux études universitaires dont même les membres de la Commission Parent n'avaient pas osé rêver.

Les universités à vocation spécifique ne sont pas comme tel un élément de renouveau puisque l'Université de Montréal a elle-même des établissements affiliés à vocation spécifique. De plus, les membres du Comité Rocher avaient déjà proposé des champs déterminés d'activités pour la nouvelle université montréalaise. La nouveauté, ce sont les institutions à caractère inédit qui apparaissent dans le milieu universitaire québécois. En effet, l'INRS vient combler un besoin important de la société québécoise en matière de recherche fondamentale et

⁸² Dorais, loc. cit., p. 27.

appliquée en lien avec l'industrie et le gouvernement. L'ENAP permet de former des administrateurs aux différents paliers de gouvernement en plus de favoriser la recherche en administration publique. L'ETS, pour sa part, donne un enseignement universitaire à des diplômés de l'enseignement technique du collégial et la TELUQ est une branche de l'UQ complètement dédiée à l'enseignement à distance.

Selon Claude Corbo, puisque « chaque établissement du réseau est profondément enraciné dans le tissu socio-économique de son milieu; cela procure aux nouveaux établissements la possibilité de se doter d'une personnalité et d'un ensemble d'activités originales adaptées au milieu, sans pourtant en faire "le valet des intérêts économiques immédiats non plus que le fournisseur attitré d'un marché du travail conçu restrictivement" »83. C'est d'ailleurs ce qui différencie l'UO des autres établissements d'enseignement supérieur de l'époque. En effet, ces derniers réservent des sièges aux membres socio-économiques sur leurs différents comités administratifs, mais ne vont pas plus loin dans l'implication de leur institution dans la communauté locale. L'UQ, pour sa part, mise beaucoup sur l'importance de s'impliquer dans la communauté régionale de différentes façons. De plus, malgré que l'UQ ne soit pas la première université à faire siéger des membres ne provenant pas de la communauté universitaire à son Conseil d'administration, c'est la première université à intégrer les représentants externes dans la programmation des études. En effet, le conseil de module, qui gère l'organisation de l'enseignement dans un programme spécifique, est composé de façon paritaire de professeurs et d'étudiants et peut comprendre également des représentants du milieu socio-économique en lien avec le programme. C'est un bon moyen pour que chacun des programmes soit en lien avec la réalité sociale ou le monde du travail.

Ces particularités viennent du Groupe R&D qui, comme nous l'avons vu, a intégré nombres d'idées originales émanant des commissions et comités qui l'ont précédé tout en en proposant de nouvelles. Il est d'ailleurs intéressant de constater à quel point les mentalités ont évolué depuis le début des années 1960 en ce qui concerne la pertinence de nouvelles universités au Québec. En effet, dès 1960, peu de personnes croyaient en la nécessité d'une seconde université de langue française à Montréal et d'autres universités en région. Pourtant, huit

années plus tard, la *Loi sur l'Université du Québec* est votée à l'unanimité par l'Assemblée législative du Québec. En plus de cette reconnaissance du besoin réel d'augmenter le nombre d'institutions universitaires francophones au Québec, cette Loi est importante puisque qu'elle conclut, en quelque sorte, les changements majeurs en éducation réalisés pendant la Révolution tranquille⁸⁴. Il est maintenant intéressant de constater ce que la direction de l'UQ et les comités de planification ont réalisé comme université à partir des balises fixées par la Loi 88.

3.2. La direction de l'Université du Québec et les comités de planification

Le Premier ministre Bertrand, lors de son discours de présentation de la Loi 88, donne le mandat suivant aux autorités de l'UQ : « créer l'université nouvelle en continuité avec les études et la planification déjà faite en particulier dans le cadre du groupe recherche et développement » Malgré ces belles intentions, les membres de la direction de la nouvelle université auront une tâche considérable à effectuer s'ils veulent accomplir leur devoir. Et ce, en très peu de temps puisqu'ils seront nommés trois mois après l'adoption de la Loi 88, soit le 9 mars 1969. La rentrée est prévue en septembre de la même année.

Alphonse Riverin, premier président de l'UQ, est entouré d'une équipe d'expérience : Maurice Boisvert, auparavant vice-doyen de la faculté des sciences de l'Université Laval agit à titre de vice-président à l'enseignement, Louis Berlinguet, qui quittait le vice-décanat de la faculté de médecine de la même université agit à titre de vice-président à la recherche, Pierre Martin et Gérald Martin, deux jeunes fonctionnaires du ministère de l'Éducation, agissent respectivement à titre de vice-président à la planification et vice-président à l'administration et aux finances. Enfin, Robert Tessier, jeune diplômé, auparavant vice-président de l'Union générale des étudiants du Québec (UGEQ), agit à titre de secrétaire général. À ce groupe de direction de l'UQ s'ajoutent deux membres qui viennent compléter le comité exécutif : Guy

83 Corbo et Ouellon, op. cit., p. 351, citent Léo A. Dorais, loc. cit., p. 22.

85 « Bill 88 », op. cit., p. 4660.

⁸⁴ CSE, La gouverne de l'éducation. Logique marchande ou processus politique ? Rapport annuel 2000-2001 sur l'état et les besoins de l'éducation, Québec 2001, p. 16.

Trudeau, adjoint d'Alphonse Riverin et Michel Dumas, directeur des relations publiques⁸⁶. Il est intéressant de constater que sur les huit membres du comité exécutif de l'UQ, la moitié était des membres du Groupe R&D⁸⁷. En plus du comité exécutif, tel que mentionné dans la Loi 88, les droits et pouvoirs de l'UQ sont exercés par l'Assemblée des gouverneurs. Le temps pour le Lieutenant-Gouverneur en conseil de nommer tous ses membres, « la première réunion de l'Assemblée des gouverneurs comprenant les membres socio-économiques, les vice-présidents, les recteurs, quelques professeurs et étudiants, se tint en août 1969 au Cercle universitaire, rue d'Auteuil à Québec »⁸⁸. L'UQ et ses constituantes ont donc été mises en place par les comités de planification en tout premier lieu puisque les membres de la direction ont été nommés tardivement. L'Assemblée des gouverneurs a donc pu donner l'aval aux décisions majeures juste un peu avant la rentrée de septembre 1969.

Dès la fin de 1968 et au début de 1969, trois comités locaux travaillent pour mettre en place l'UQ, du moins trois de ses constituantes : le Comité de planification de l'Université du Québec à Montréal, le Comité de planification de l'Université du Québec à Trois-Rivières et le Comité de coordination de l'enseignement supérieur au Saguenay. Le mandat des comités de planification des constituantes de l'UQ est de « dresser un inventaire des ressources offertes par les institutions appelées à être regroupées au sein de l'UQ et, dans le prolongement de ces travaux, de présenter des suggestions quant aux programmes à offrir, aux professeurs à recruter, aux aménagements de toutes sortes à apporter » ⁸⁹. Ils intègrent, en plus des représentants de la direction, des professeurs et des étudiants des différentes institutions qui se regroupent pour créer la constituante, des membres du milieu universitaire, des fonctionnaires du ministère de l'Éducation (représentants du Groupe R&D) et des membres du milieu socio-économique ⁹⁰. Parfois, le mandat des comités de planification va plus loin puisque, dans le cas de l'UQAM, le « comité de régie, tenait lieu de conseil d'administration qui serait mis en place à l'émission des lettres patentes, nommant le recteur

⁸⁶ Alphonse Riverin, *Du sillon à la gerbe*, Chicoutimi, Éditions JCL, 1991, p. 146 et 147.

⁸⁷ Il s'agit de Louis Berlinguet, Pierre Martin, Gérald Martin et Maurice Boisvert. Ce dernier a même participé à la rédaction du mémoire de l'APUM *La crise de l'enseignement au Canada français*, et il a siégé au Comité Roy de l'Université Laval.

⁸⁸ Riverin, op. cit., p. 152.

^{89 «} université du québec, journal de bord - 1, loc. cit., p. 7.

et les trois premiers membres socio-économiques du conseil »⁹¹. Ainsi, à l'UQAM, le Comité de planification s'est transformé en Comité de régie pour veiller à l'ouverture de la constituante montréalaise dès septembre 1969.

Le rôle du siège social de l'UQ, afin de préparer l'ouverture officielle, est d'« établir une politique générale commune et la faire accepter par les constituantes, organiser un réseau de communications informatiques entre tous les établissements, procéder aux démarches qui s'imposent pour tenter de rapatrier les compétences québécoises en poste aux États-Unis, en Europe et au Canada » Tout ceci est piloté en lien avec les comités de planification et les directions des universités constituantes.

3.2.1. L'université de la direction de l'UQ et des comités de planification

Alphonse Riverin résume ainsi ce que devrait être l'UQ: « une université publique et non d'État, dans le sens qu'elle disposerait d'une charte établie par la loi, qu'elle serait administrée par une assemblée de gouverneurs indépendants des pouvoirs politiques, et toutes les constituantes qui en feraient éventuellement partie, bénéficieraient de la même structure » ⁹³. C'est tout à fait ce qui est inscrit dans la Loi sur l'UQ, toutefois, il est intéressant de voir comment Riverin et ses collègues ont interprété la Loi 88 et quelle université ils ont finalement créée.

Les différentes constituantes de l'UQ démarrent en regroupant plusieurs institutions d'enseignement déjà présentes dans la communauté régionale. Comme le précise le Premier ministre Bertrand, « les universités constituantes de l'UQ seront de nouvelles corporations représentatives du milieu, mais sans lien de droit avec les corporations qui peuvent exister [en décembre 1968], à moins qu'il n'en soit convenu entre les intéressés »⁹⁴. L'UQAC rassemble l'École normale Cardinal-Bégin de Chicoutimi, l'École de génie et l'École de commerce

⁹⁰ Pour connaître les membres des différents comités de planification, il est intéressant de lire : « Bill 88 », op. cit., p. 4680 et 4681.

⁹¹ Riverin, op. cit., p. 149.

⁹² Ferretti, op. cit., p. 32.

⁹³ Riverin, op. cit., p. 139.

ainsi que le Grand séminaire Saint-Thomas d'Aquin. L'UQTR regroupe le Centre des études universitaires et l'École normale Duplessis. Le Centre d'études universitaires de Rimouski est composé de l'École normale Tanguay. Enfin, l'UQAM réunit l'École des Beaux-Arts, l'École normale de l'enseignement technique, les écoles normales Jacques-Cartier et Ville-Marie ainsi que le Collège Sainte-Marie qui, faute d'avoir obtenu son statut universitaire dans la première moitié de la décennie, s'intègre néanmoins à une nouvelle université de langue française à Montréal⁹⁵. Les Jésuites ont d'ailleurs été les premiers à proposer le choix de l'est du centre-ville de Montréal pour fonder la nouvelle université. C'était un choix tout naturel pour eux puisque le Collège Sainte-Marie s'y trouvait déjà et qu'ils désiraient conserver ce même emplacement. Il est intéressant de constater que l'UQAM a été bâtie dans le même arrondissement quelques années plus tard. À cet effet, les Jésuites avaient très bien saisi l'importance que ce quartier prendrait au fil des ans, tant sur le plan des infrastructures urbaines que sur le plan de la culture francophone.

De plus, il est pertinent de noter que les membres de la Commission Rioux proposaient que l'École des Beaux-arts et les conservatoires se greffent aux universités déjà existantes ou se transforment en départements des arts dans la nouvelle université. Une idée que l'on a retenue puisque plusieurs écoles de musique se sont rattachées à l'Université de Montréal. L'École des Beaux-Arts, quant à elle, a permis de constituer une bonne partie des départements du domaine des arts à l'UQAM. C'est aussi dans cette dernière que le vœu des membres de la Commission Rioux de retrouver, dans au moins une université, l'ensemble des disciplines artistiques ainsi que de nouvelles disciplines à faire leur entrée dans l'enseignement supérieur s'est réalisé. L'UQAM a, dès le départ, beaucoup misé sur ses programmes artistiques et s'est permis le développement de plusieurs programmes inédits dans le monde universitaire au Québec.

Chaque constituante développe sa propre programmation, semblable à plusieurs égards, mais il est important de constater que chacune a pu, dès le départ, développer sa propre spécificité. En effet, toutes les constituantes offrent des programmes en sciences de l'éducation et en

94 « Bill 88 », op. cit., p. 4664.

⁹⁵ Ibid., p. 4663, Université du Québec, op. cit., p.27 et Lamarche, op. cit., p. 19.

sciences humaines. La formation des maîtres constitue, comme nous l'avons vu, une mission de l'UQ et une des principales raisons de sa fondation. Quant aux sciences humaines, elles s'avèrent nécessaires pour l'offre de cours en éducation et pour les besoins des régions impliquées. Rappelons que les sciences humaines étaient au cœur des projets d'université que les différents comités ont voulu créer dans la décennie 1960. En effet, les Jésuites accordaient une très grande importance aux sciences humaines dans leur projet d'Université Sainte-Marie. De plus, à l'instar de l'université proposée par les Jésuites, il n'est nullement question de facultés de médecine, de droit ou de théologie dans aucune des constituantes uquiennes. De façon spécifique, l'UQAM offre, au départ, les programmes en arts plastiques, en sciences, en lettres et en administration. L'UQAC, pour sa part, débute avec les sciences pures et appliquées et le génie, les sciences économiques et administratives et les sciences de la santé. L'UQTR se spécialise en administration, en mathématiques, en physique, en chimie, en biologie, en génie chimique, physique et électrique, en lettres, en musique et en religion. L'UQAR propose des programmes en lettres, en sciences pures et en sciences religieuses. Enfin, l'ENAP, qui ne verra le jour qu'en septembre 1970, propose un seul programme de deuxième cycle en administration publique⁹⁶. Voilà les secteurs privilégiés par les constituantes lors de la première année.

Les membres du Comité Rocher ne voulaient pas que la nouvelle université montréalaise soit à charte limitée tel que proposée, au départ, par la Commission Parent. Ils voulaient que celle-ci puisse offrir des programmes de cycles supérieurs et que la recherche fasse partie de sa mission. C'est ce qui fut le cas pour tout le réseau de l'UQ qui avait pour mission tant l'enseignement que la recherche. Les membres du Comité Rocher ont également suggéré de limiter les secteurs d'études et de laisser le gouvernement décider de ceux-ci en créant un organisme de coordination du développement de l'enseignement supérieur. Cet organisme n'a jamais été créé. C'est plutôt le Groupe R&D qui a joué ce rôle et le siège social de l'UQ qui a assuré la coordination du développement de ses propres établissements par la suite. Toutefois, sans que le gouvernement ne limite les secteurs d'études, les programmes de l'UQ se sont développés en répondant aux besoins de la société et en faisant l'effort de se

 $^{^{96}}$ Ferretti, op. cit. , p. 34 et Lamarche, op. cit. , p. 24, 27 et 30.

démarquer de ce qui existait déjà comme programmes dans les autres universités existantes à l'époque.

La programmation initiale n'est qu'un point de départ puisque, à l'UQ, les programmes et les contenus de cours doivent être en constante évolution pour s'adapter aux changements de société et à l'évolution scientifique et technique. Les responsables de l'UQ font d'ailleurs une nouvelle mission de ces principes que sont l'auto-évaluation et l'auto-critique. De plus, il est nécessaire, selon Léo A. Dorais, que les professeurs eux-mêmes renouvellent constamment leurs connaissances et sachent s'adapter aux transformations sociales⁹⁷. Il mentionne également que « l'Université nouvelle se veut elle-même contestataire : d'elle-même en premier lieu, de ses structures et de ses modes d'administration, de ses méthodes et des hommes qui l'incarnent » Ainsi, elle doit s'auto-évaluer de façon constante. Pour ce faire, entre autres, l'auto-évaluation de son corps enseignant est primordiale et la détermination, de façon conjointe entre les professeurs et les étudiants, des méthodes d'évaluation à utiliser dans chacun des cours est nécessaire.

L'UQ a également un mode de gestion axé sur la participation. Claude Corbo décrit ainsi l'importance de cette formule: « La nouvelle université se veut donc démocratique et exploitant la consultation et la cogestion. La participation est au cœur du projet de l'université nouvelle qui se veut ouverte au milieu et privilégiant la formation permanente » 99. Voici en quoi consiste cette participation, selon Léo A. Dorais:

La participation signifie que les gens qui sont les sujets, et non plus les simples objets, de la forme d'activités qui se déroulent dans l'université, puissent euxmêmes orienter ce forum. Il faut que concrètement, au niveau des structures, les étudiants puissent participer à l'élaboration des programmes d'études ; que les chercheurs participent à la création des structures des centres de recherche et à la définition des projets d'études ; que les employés participent à la définition de leurs conditions de travail, de leur sécurité d'emploi, de leur salaire 100.

⁹⁷ Jean Labrecque, « Un recteur dans la tourmente universitaire : Léo Dorais », *Point de mire*, volume 1, numéro II, septembre 1970, p.57.

⁹⁸ Dorais, loc. cit., p. 27.

⁹⁹ Corbo et Ouellon, op. cit., p. 352.

Il faut dire que Léo A. Dorais, en tant que recteur de l'UQAM, a assumé pleinement le rôle de sa propre université comme porte-étendard de la participation, de la cogestion et aussi de la contestation¹⁰¹. Le Rapport Parent présentait d'ailleurs, à l'époque, une ouverture sur le plan de la participation des professeurs et des employés à la prise de décision à certains niveaux de l'université. Il recommandait même de créer un Comité des affaires étudiantes pour consulter, au besoin, les étudiants. À ce moment, nous étions loin de la méthode de gestion participative qui est la base même de la façon de gérer l'UQ, mais, selon nous, le principe était en germe et le reste de la décennie a servi, comme nous l'avons vu, à peaufiner cette nouvelle vision.

Le recteur Dorais a une idée bien précise du rôle de l'université dans la société. À la fin des années 1960, les autres universités semblent très en lien avec le monde du travail et de l'industrie, même parfois tributaires des décisions de ces derniers. Quand on lui mentionne que l'université doit être critique, il répond que « l'idéal auquel on doit tendre c'est que l'université soit à la fois une continuité de la société, ce qui permet à l'institution de recevoir suffisamment de crédibilité et de fonds pour survivre, et qu'elle soit aussi suffisamment libre pour refléter la société et la contester dans ses éléments condamnables » 102. Pour lui, « l'Université n'est [...] pas le valet des intérêts économiques immédiats non plus que le fournisseur attitré d'un marché du travail conçu restrictivement » 103. Dans le même ordre d'idées, il affirme que la collaboration avec l'industrie est nécessaire, mais qu'elle doit être sélective en reliant « étroitement les diverses disciplines aux problèmes de la société [et en adoptant] des positions fermes, voire intransigeantes, lorsqu'il s'agit de projets de recherches concertés et orientés sur des problèmes industriels » 104. À l'époque, le recteur Dorais a donc une idée bien précise du rôle que l'université doit jouer dans la société tout en conservant son autonomie. Et c'est là le défi de la nouvelle UQ, qui est publique tout en étant affranchie.

100 Labrecque, loc. cit., p. 57.

¹⁰¹ Il est intéressant de souligner que Léo A. Dorais a notamment été signataire du manifeste de l'APUM, L'université dit non aux Jésuites.

¹⁰² Labrecque, loc. cit., p.58.

 ¹⁰³ Dorais, *loc. cit.*, p. 22.
 104 Labrecque, *loc. cit.*, p. 58.

Léo A. Dorais a aussi une vision bien précise de ce que doit être l'UQ: «un forum d'expression de l'ensemble des idées qui sont véhiculées à une époque avec une tentative d'approfondissement de leurs racines passées et de leurs prolongements futurs. [Elle] se doit d'être essentiellement prospectiviste » 105. Il ajoute que « l'Université a le devoir strict, puisqu'elle puise dans les fonds publics la grande partie de son financement, de rendre à la collectivité le service d'être le principal forum d'échanges d'idées et de devenir le lieu privilégié de débat des questions de la Cité »106. Pourtant, il prévient que « l'université nouvelle, parce qu'elle est ouverte à toutes les tendances, devra prendre garde de se laisser emporter par un parti pris ou de véhiculer préférentiellement une idéologie particulière fûtelle de contestation. Dans ce lieu privilégié de l'intelligence qu'est l'Université, la mission de chacun des participants est de se hisser à la hauteur de l'Homme et de ses interrogations »¹⁰⁷.

3.2.2. L'innovation proposée par la direction de l'Université du Québec et les comités de planification

La Loi sur l'Université du Québec avait pour objectif de mettre en place les bases pour créer le réseau d'universités publiques. Le débat sur cette Loi à l'Assemblée législative du Québec a permis de préciser la mission et le mandat de l'UQ. Lorsque la direction de l'UQ, les comités de planification et les directions des constituantes ont travaillé pour réaliser cette UO. existante jusqu'alors seulement sur papier, ils y ont mis leur touche personnelle et ont pu créer, à leur façon, une université vraiment nouvelle qui se distinguait à plusieurs points de vue des autres universités existantes à l'époque.

Alphonse Riverin reconnaît que le statut public de la nouvelle université est dû au fait qu'elle est financée presque en totalité par des fonds publics. Ainsi, « l'Université ne peut plus être au service des classes ou des secteurs privilégiés de la société. Elle doit désormais être publique et ce, tant dans ses objectifs que dans sa structure et son fonctionnement »¹⁰⁸. Cette réflexion représente bien la mission d'accessibilité universitaire qui est dévolue à l'UQ, mais

108 Lamarche, op. cit., p. 7.

¹⁰⁵ Labrecque, loc. cit., p. 57.

¹⁰⁶ Dorais, loc. cit., p. 27. 107 Ibid., p. 27.

elle exprime également la transparence de l'institution envers la société qui caractérise le fonctionnement de l'UQ. Riverin vient donc ainsi finaliser les vœux de la Commission Parent qui désirait une institution publique dont le financement serait presque entièrement assumé par l'État. Puisqu'elle est financée par les fonds publics, l'UQ doit « associer étroitement à son administration [...] des représentants des différents secteurs de l'activité sociale et économique et [...] des représentants de la communauté universitaire. [...] Il devient nécessaire d'orienter ses activités d'enseignement et de recherche de façon à servir les besoins réels de la société » 109. L'imputabilité envers l'État, principal bailleur de fonds, est une nouveauté dans le monde universitaire québécois. L'UQ sera la première à y faire face et à s'y adapter.

En outre, la consultation et la cogestion sont des méthodes de gestion tout à fait originales dans le monde universitaire québécois de la fin des années 1960. Même la Loi 88 ne mentionne pas le mode de gestion participative qui qualifie les débuts de l'UQ. Cette nouvelle méthode, qui est un pur produit des comités de planification et de la direction de l'UQ, est, selon Monique Martin-Perreault, une « stratégie organisationelle » 110. Alphonse Riverin décrit ainsi le fonctionnement de cette stratégie :

le pouvoir, à l'Université du Québec, n'est pas réparti d'après la traditionnelle pyramide. Il l'est plutôt sur une roue. Au centre de celles-ci sont les personnes à qui il revient de prendre certaines décisions d'ensemble. Ces personnes, elles sont certes en petit nombre par rapport à toutes celles qui composent la roue entière. Mais leur autorité, leur pouvoir, leur connaissance des questions, tout cela leur vient de l'ensemble de la roue dont les rayons sont autant de vecteurs d'information. Et la roue de l'Université du Québec [...] tournera d'autant mieux, tournera d'autant plus rond, que plus de rayons – de rayons forts, solides – convergent vers son centre 111.

Monique Martin-Perreault identifie cinq facteurs qui sont à l'origine du choix de la part des administrateurs, de la participation comme stratégie de gestion : « les administrateurs de l'UQ mésestimaient la légitimité des aspirations à la syndicalisation du milieu universitaire québécois et comptaient en contrer les velléités par la participation », l'UQ devait être « un

110 Martin-Perreault, op. cit., p. 23.

¹⁰⁹ Lamarche, op. cit., p. 8

université du québec, journal de bord – 6 », loc. cit., p. 43.

modèle en matière de promotion sociale, d'égalité et de démocratie », les administrateurs devaient « tenir compte de l'esprit et des courants idéologiques insufflés par les mouvements étudiants français et américains et par les mouvements syndicaux auprès de la jeunesse québécoise », l'UQ devait se distinguer des autres établissements et le choix de la participation « permettait de canaliser rapidement les énergies nécessaires à la mise sur pied de l'Université du Québec »¹¹². Ainsi, selon le Service d'information de l'UQ, les universités constituantes ont la chance de mettre en place « des structures ouvertes au changement, mobiles et dont l'animation repose sur la participation directe du corps professoral et des étudiants »¹¹³. Un exemple pertinent de la cogestion est la participation des étudiants aux comités de modules et de familles à raison de 50 % des membres¹¹⁴. Ainsi, les étudiants ont une représentation paritaire à ces deux comités avec les professeurs. Aucune autre université québécoise n'offre une pareille participation des étudiants à la gestion de l'université.

Dans le même souffle, l'auto-évaluation et l'auto-critique des programmes, des cours, de son personnel, de ses structures, de son administration, des méthodes d'évaluation sont des moyens assez radicaux pour que la nouvelle université puisse se renouveler constamment afin d'être toujours l'« université nouvelle » qui s'adapte aux divers changements de la société. Un bon exemple de cette situation est la discussion entre les étudiants et les professeurs pour chacun des cours, au début de chaque session, des modes d'évaluation et de leur pondération respective, qui doivent faire l'objet d'une entente¹¹⁵. Cette façon de procéder a l'avantage certain de faire participer de façon pertinente les étudiants dans leur cheminement d'études. De plus, selon Léo A. Dorais, l'université a trois fonctions principales se rapportant au savoir : «1) de le conserver ; 2) de le faire progresser ; 3) de le transmettre »¹¹⁶. Il ajoute que l'université doit renouveler constamment les connaissances transmises et produites à l'université, surtout à une époque où les savoirs se développent à un rythme particulièrement rapide. Il souhaite « que les structures de l'Université du Québec permettent, sinon rendent obligatoire, cette réévaluation constante du savoir, qui se fait sur deux plans : celui de la

112 Martin-Perreault, op. cit., p. 24-25.

 $^{^{113}}$ Service d'information de l'Université du Québec, $op.\ cit.$, p. 10. 114 « université du québec, journal de bord – 1 », loc. cit. , p. 8.

¹¹⁵ Lamarche, op. cit., p. 172.

¹¹⁶ « université du québec, journal de bord – 5 », loc. cit., p. 136.

création et de l'intégration du savoir nouveau ; celui de la rénovation du stock des connaissances »¹¹⁷. La remise en question constante de l'université est donc pertinente à une époque où la principale critique que la société fait du milieu universitaire est d'être plutôt immuable.

Les nouvelles méthodes pédagogiques à l'essai dans les constituantes de l'UO sont, entre autres, des ateliers qui tentent « d'éviter le clivage stérile créé par le cours magistral » 118. Dans ce contexte, le professeur agit surtout à titre de guide ou de consultant, puisque les étudiants tentent de résoudre par eux-mêmes et en groupe des problèmes à l'aide de différents outils et ressources disponibles. De plus, à l'UQ, on se rend bien compte qu'il ne faut pas seulement introduire des outils techniques dans une classe comme un projecteur, par exemple, pour changer complètement l'enseignement universitaire. Il faut l'adapter en conséquence et aller plus loin que de faire seulement la démonstration en impliquant les étudiants. Voilà différentes façons nouvelles d'enseigner que les artisans de l'UQ ont bien l'intention de mettre à l'épreuve. Le ministère de l'Éducation envisage des formules d'enseignement coopératif: « échange de professeurs et de spécialistes des affaires, des industries, du commerce, les uns occupant temporairement les fonctions des autres. Il faut également penser à mettre sur pied des formules d'éducation permanente, les entreprises envoyant à l'université des employés à perfectionner »¹¹⁹. Et cela, sans parler du grand rôle que peuvent jouer les entreprises dans la recherche universitaire. Ainsi, l'UO donne une place au milieu socio-économique tout en respectant sa mission générale et son autonomie.

En matière de recherche, Louis Berlinguet, vice-président à la recherche de l'UQ, entend bien développer, le plus tôt possible, plusieurs activités de recherche ainsi que les études de deuxième et troisième cycles. Pour celui-ci, la recherche est primordiale puisque, en plus d'être une des missions de l'institution universitaire, l'UQ a également pour mission de contribuer au développement socio-économique de la société. Berlinguet mentionne qu'il y aura « de la recherche pure, bien sûr, mais aussi de la recherche appliquée. La recherche qui sera faite à l'Université du Québec devra en effet, autant qu'il est possible, déboucher sur des

¹¹⁸ Labrecque, *loc.*. *cit.*, p. 57.

¹¹⁷ « université du québec, journal de bord – 5 », loc. cit., p. 136.

applications pratiques, utiles à la société »¹²⁰. Et ce, en définissant des champs de recherche spécifiques à l'UQ. Il mentionne également que le « style » de recherche effectuée à l'UQ sera de caractère interdisciplinaire « étant donné la spécialisation de plus en plus poussée des scientifiques, cette forme de recherche est en effet la seule qui permette d'apporter des résultats, des réponses à de grands problèmes »¹²¹. La recherche interdisciplinaire est peu effectuée dans le milieu universitaire québécois de 1969 et l'UQ s'empresse donc de prendre ce créneau peu développé pour construire sa spécificité.

L'es universités à chartes limitées réservées exclusivement au premier cycle et les centres d'études universitaires régionaux (CEUR) qui donnent seulement une partie du premier cycle, nous poussent à reconnaître que la création de l'UQ a divergé de ce qu'avaient recommandé les commissaires dans le Rapport Parent. Les constituantes du réseau de l'UQ, qu'elles soient situées en région ou à Montréal, donnent une formation complète de premier cycle, dans une gamme limitée de domaines disciplinaires, et ont également leurs propres programmes de cycles supérieurs en plus d'être actives en recherche. Les recommandations du Rapport Parent ont surtout été suivies sur le plan de la coordination et de l'imputabilité. Pierre Lucier analyse ainsi le lien entre les recommandations du Rapport Parent et la création de l'UQ:

L'Université du Québec a été créée en 1968, avec pleins pouvoirs universitaires et sans limitation de charte. En situant les pouvoirs universitaires à l'Université du Québec elle-même plutôt que dans ses établissements constituants, le Législateur paraît les objections relatives à la dispersion des ressources et à quelque développement débridé. Mais, du coup, il laissait à la nouvelle université et à ses instances le soin de juger où et comment, en accord avec le Gouvernement et selon les procédures prévues dans sa loi, il conviendrait de créer des centres d'études universitaires, des constituantes ou des écoles ou instituts spécialisés, ou de s'engager aux études avancées et en recherche¹²².

Ainsi, les CEUR, qui devaient être régis par une université-mère, ont plutôt été encadrés par le siège social de l'UQ, ce dernier ayant également le pouvoir d'émettre les diplômes. De plus, l'UQ est une corporation publique, imputable auprès du Gouvernement et qui n'est pas à caractère religieux, tous des vœux prononcés par les commissaires. Ainsi, selon Lucier, les

¹²¹ *Ibid.*, p. 56.

¹¹⁹ « université du québec, journal de bord - 6 », loc. cit., p. 44.

^{120 «} université du québec, journal de bord - 7 », *Ibid.*, p. 55.

universités créées au Québec à la fin des années 1960 ont suscité, « notamment en région, l'émergence d'un modèle institutionnel tout à fait original et toujours porteur » ¹²³. Par exemple, les programmes d'enseignement offerts et la recherche effectuée dans les constituantes de l'UQ sont axés sur les besoins régionaux, tant au premier cycle qu'aux cycles supérieurs. Il est également intéressant de constater que les quatre villes proposées par la Commission Parent pour créer de nouvelles universités ont vu naître de façon concrète les premières « nouvelles universités » en 1969 : Montréal (UQAM), Trois-Rivières (UQTR), Chicoutimi (UQAC) et Rimouski (CEUR-Rimouski).

En conclusion, les principaux artisans de l'UQ ne se sont jamais cachés de s'être basés sur des réflexions antérieures pour créer leur propre université. Cette façon de faire était prévue dès l'adoption de la *Loi sur l'Université du Québec*. Dans son discours de présentation de la Loi 88 à l'Assemblée législative, le Premier ministre Bertrand fait la nomenclature des différents documents sur lesquels le Groupe R&D s'est appuyé pour créer l'UQ. En plus des rapports que nous avons analysés dans ce mémoire, c'est-à-dire les rapports Parent, Rocher, Rioux et Roy, le Premier ministre mentionne plusieurs documents relevant du gouvernement ontarien et d'universités de cette province, ainsi que des documents américains et français 124. Même Alphonse Riverin, dans une préface d'une publication portant sur l'UQ, mentionne l'importance des réflexions antérieures dans la création de celle-ci:

Ceux qui ont pensé l'Université du Québec, ceux à qui on a confié la tâche de la mettre sur pied sont profondément convaincus que le Québec n'avait pas tant besoin d'une nouvelle institution que d'une institution nouvelle, institution qui, grâce à la collaboration active de tous répondrait véritablement aux espoirs de rénovation culturelle de la nation québécoise¹²⁵.

Même pour les créateurs de l'UQ, l'apport des « penseurs » des nouvelles universités québécoises de langue française est primordial dans ce qu'est devenue l'UQ.

¹²² Lucier, op. cit., p. 87.

¹²³ *Ibid*.

Pour plus d'information au sujet des études et rapports canadiens, américains et français utilisés dans la création de l'Université du Québec, voir « Bill 88 », op. cit., p. 4659.
 Lamarche, op. cit., p. 6.

Selon Lucia Ferretti, « les forces sociales et politiques qui ont concouru de quelque manière à sa [l'UQ] création lui ont confié une double mission générale, celle d'assurer une réelle démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur et une coïncidence plus grande entre monde universitaire et société » le même ordre d'idées, Denis Bertrand confirme la volonté de changement des acteurs qui ont participé, entre autres, à la création de l'UQAM, université représentant le plus, à notre avis, cette innovation et cette évolution dans l'UQ:

Mise en place par certains pères de la Révolution tranquille, désireux d'assurer la démocratisation et la modernisation de l'institution universitaire, l'UQAM a été structurée en réaction contre les carences des universités québécoises traditionnelles. Pour eux, c'était à la fois la contre-université, l'université nouvelle et l'institution universitaire modèle de demain¹²⁷.

¹²⁶ Ferretti, op. cit., p. 39.

Denis Bertrand, Profil organisationnel de l'UQAM, approche théorique et comparée, Sainte-Foy, PUQ, 1987, p. 102.

CONCLUSION

Nous l'avons souvent dit, la décennie des années 1960 a été une période de grands changements pour la société québécoise. L'un des faits marquants de la Révolution tranquille a peut-être été celui de la grande réforme en éducation. Entre 1961 et 1969, tous les niveaux d'études ont subi des transformations importantes qui ont marqué et continuent de marquer la société québécoise. Bien que ces bouleversements se soient produits dans une période relativement courte, ils ne sont pas apparus du jour au lendemain. Ainsi, l'Université du Québec, université différente, nouvelle et, somme toute, innovante, n'est pas sortie du néant un beau jour du mois de décembre 1968. Or, peu d'historiens se sont penchés sur la genèse de cette institution, à savoir les nombreuses réflexions sur le concept d'« université nouvelle » entamées par différents acteurs tout au long de la décennie marquée par la Révolution tranquille. Notre mémoire avait justement pour objectif de retracer l'évolution des différents projets de nouvelles universités de langue française au Québec, élaborés entre 1960 et 1969. L'analyse de ces projets nous a permis de retracer certaines propositions qui allaient s'incarner, en bout de ligne, dans une institution bien réelle, l'Université du Québec (UQ). Il est, par conséquent, assez juste d'affirmer que la nouvelle université, créée par le gouvernement québécois, doit beaucoup aux réflexions des différents acteurs qui, au cours de la décennie, ont proposé ou élaboré plusieurs projets dont le point commun consistait à vouloir créer une université différente, nouvelle et innovante. Il n'est peut-être pas superflu de rappeler succinctement ces projets pour mieux faire ressortir leur filiation et reconstruire ainsi la genèse d'une institution qui, au moment de sa création, se présentait comme une université complètement nouvelle ayant peu à voir avec les structures déjà existantes.

L'idée de créer une université nouvelle et différente ne commence donc pas avec les concepteurs de l'UQ. Dès 1961, les Jésuites lançaient déjà un projet d'université dont plusieurs caractéristiques se voulaient innovantes. Les membres de la Compagnie de Jésus désiraient ainsi créer une fédération universitaire avec d'autres établissements existants ou à créer, une nouveauté à l'époque. L'Université Sainte-Marie devait naître de la fusion du Collège Sainte-Marie, du Collège Brébeuf et des facultés de théologie et de philosophie de l'Immaculée-Conception, et allait être située au centre-ville de Montréal. Pour légitimer leur

projet, les Jésuites mettaient également l'accent sur leurs cours du soir, de niveau universitaire, qu'ils dispensaient déjà. L'Université Sainte-Marie devait être axée sur les arts et les sciences, surtout les sciences humaines. Elle devait également privilégier la formation des spécialistes en enseignement, et allait être basée sur l'interdisciplinarité, une autre caractéristique nouvelle pour l'époque. En outre, une importante innovation du projet des Jésuites consistait à ne pas vouloir créer de facultés dites professionnelles, comme celles de droit et de médecine. On se distinguait ainsi des autres universités qui misaient beaucoup sur ces facultés, et on s'assurait de ne pas les concurrencer. Un autre argument invoqué par les Jésuites pour créer l'Université Sainte-Marie est la prévision d'une augmentation de la population étudiante universitaire au cours des années 1960. Leur projet, trop bref, peu détaillé et souvent irréaliste, a eu tôt fait de s'aliéner une bonne partie des intellectuels québécois de l'époque. Le caractère confessionnel de leur proposition d'université, au moment où la décléricalisation du système scolaire était envisagée, et la mise sur pied de la Commission Parent ont sonné le glas de ce projet universitaire.

La Commission royale d'enquête sur l'enseignement dans la province de Québec, en plus de proposer des réformes majeures à tous les niveaux d'éducation, a recommandé plusieurs changements importants au niveau universitaire, dont la création d'une nouvelle université de langue française à Montréal, des centres d'études universitaires en région et des institutions d'enseignement supérieur à caractère spécifique. En plus de leur caractère laïque, ces nouveaux établissements devaient être des corporations publiques. Pour la mise sur pied de nouveaux établissements d'enseignement supérieur, la Commission Parent reprenait le même argument avancé par les Jésuites, soit celui de la nécessité de répondre aux besoins d'une clientèle étudiante appelée à connaître une augmentation fulgurante. Or, contrairement aux Jésuites, les membres de la Commission Parent et, plus tard, les membres du Comité Rocher, se sont appuyés sur de solides recherches démographiques pour faire avancer le débat. La Commission Parent, qui s'était donnée le mandat de démocratiser l'enseignement, savait bien que si les différentes réformes qu'elle proposait étaient mises de l'avant, les universités allaient devoir accueillir des dizaines de milliers d'étudiants supplémentaires. Par ailleurs, la Commission Parent penchait pour une plus grande spécialisation de l'enseignement de niveau universitaire. Elle suggérait la création d'un organisme de coordination entre les facultés et les départements qui devait permettre une plus grande collaboration entre ces instances. L'éducation permanente, tant pour l'obtention d'un premier diplôme que pour la formation continue, devenait, dans le Rapport Parent, une priorité pour l'ensemble des universités, existantes ou à créer. Les commissaires proposaient également que la formation des maîtres relève des universités, une proposition qui militait d'ailleurs en faveur de la création de nouvelles institutions universitaires. Comme on le voit, certaines idées des Jésuites ne sont pas mortes au feuilleton et se sont retrouvées au cœur des recommandations de la Commission Parent. Après avoir proposé le contraire, les commissaires souhaitaient finalement, à partir de 1966, que la recherche et les études avancées occupent une place de choix dans les nouveaux établissements proposés. Par ailleurs, les membres de la Commission Parent ont également suggéré que des membres de la collectivité siègent sur différents comités administratifs des nouvelles universités. Ainsi, les recommandations de la Commission Parent reprenaient des éléments du projet de la Compagnie de Jésus tout en proposant plusieurs nouveautés qui convenaient mieux au contexte d'une société en pleine mutation.

Le Comité Rocher représentait une suite logique aux propositions de la Commission Parent sur la création de nouvelles universités. Le Comité Rocher avait, en effet, pour mandat de faire un rapport sur les modalités de réalisation d'une université sur le territoire montréalais en se basant, notamment, sur les recommandations du Rapport Parent. S'opposant à l'idée avancée par la Commission Parent (avant 1966) d'une université à charte limitée, les membres du comité recommandaient plutôt que la nouvelle université montréalaise joue un rôle tant dans l'enseignement que dans la recherche. Ils proposaient également qu'elle prenne en charge la formation des maîtres et l'éducation permanente. Le Comité Rocher recommandait également que la nouvelle université montréalaise soit une corporation distincte des Centres universitaires de recherche (CEUR) évoqués dans le Rapport Parent, prônant plutôt que ceux-ci soient regroupés en corporation unique. Ces corporations seraient évidemment publiques et laïques, tel que l'avaient proposé les membres de la Commission Parent. Toujours en accord avec le Rapport Parent, les membres du Comité Rocher recommandaient que plusieurs membres du conseil d'administration de la nouvelle université soient issus des milieux socio-économiques de la région montréalaise et suggéraient même

que des étudiants siègent à cette importante instance décisionnelle. Cette implication des étudiants était particulièrement nouvelle dans la gestion des universités québécoises de l'époque. Une autre importante innovation du Comité Rocher était la création d'une université sans faculté. L'université nouvelle serait composée seulement de départements pour favoriser l'interdisciplinarité et la collaboration. Les membres du comité s'intéressaient également aux différentes méthodes et outils pédagogiques afin de s'assurer qu'ils répondent aux nouveaux besoins d'une société moderne. Tout comme l'avaient proposé les Jésuites, le Comité Rocher recommandait de créer la nouvelle université dans le centre-ville de Montréal.

Une autre commission d'enquête a eu une influence importante dans la création des nouvelles universités au Québec. La Commission d'enquête sur l'enseignement des arts a, en effet, apporté des éléments nouveaux qui allaient être repris par les concepteurs de l'« université nouvelle » que serait l'UQ. Un premier souhait de la Commission Rioux était de voir s'intégrer les conservatoires et l'École des Beaux-arts aux universités déjà existantes ou, mieux encore, qu'ils forment le département des arts de la nouvelle université montréalaise. Cette dernière serait donc composée d'éléments nouveaux et existants. Toujours selon les membres de la Commission Rioux, les pratiques pédagogiques de la nouvelle université devaient être novatrices et basées sur l'interdisciplinarité, élément essentiel en arts, et, faut-il le rappeler, en droite ligne avec la proposition des Jésuites. La recherche et la création en arts étaient, selon eux, d'autant plus importantes qu'elles constituent des éléments essentiels de l'« université nouvelle », terme effectivement employé par la Commission Rioux dans son rapport final. En effet, celle-ci doit intégrer les disciplines artistiques dans tous ses enseignements et doit s'inspirer des méthodes pédagogiques issues de la formation en arts dans tous ces programmes. Les membres de la Commission Rioux étaient les premiers à proposer de nouvelles structures de gestion pour l'enseignement et la recherche. En lien avec les recommandations du Rapport Rocher, ils recommandaient que les nouvelles universités ne soient plus composées de facultés, mais de départements pour assurer l'enseignement et la recherche et de « modules » d'enseignement pour gérer les programmes d'études et la clientèle étudiante. Ces modules seraient groupés en « familles » de disciplines. Les « centres de recherche » devaient s'occuper, quant à eux, de la gestion de la recherche et des étudiants des cycles supérieurs. Les membres de la Commission Rioux insistaient également sur

l'importance de la démocratisation de l'enseignement et de la recherche en arts, d'où la nécessité de créer des centres universitaires en région, comme l'avait d'ailleurs proposé la Commission Parent. Deux autres caractéristiques importantes ont été développées par les membres de la Commission Rioux pour les nouvelles universités : la participation des étudiants qui devenait de plus en plus une norme dans le milieu universitaire québécois et l'intérêt de la formation artistique permanente, qui devait être reconnue au même titre que l'éducation permanente générale.

Un autre groupe de travail, le Comité de développement et de planification de l'enseignement et de la recherche de l'Université Laval, a également montré la voie à ceux qui allaient avoir pour mandat de créer le réseau de l'UQ. En encourageant l'implication des étudiants dans les instances décisionnelles, ce comité venait confirmer que cette nouvelle façon de faire devait s'imposer dans les universités existantes. Une université sans faculté, voilà ce que proposaient les membres du Comité Roy pour l'Université Laval. Probablement influencés par les rapports des commissions Parent et Rioux, ils recommandaient des instances différentes, mais fort apparentées aux « modules » et « centres de recherche » du Rapport Rioux. Changement dans les méthodes pédagogiques, accès des adultes aux programmes réguliers de l'Université, transfert des connaissances dans la société et valorisation des résultats de recherche, voilà des propositions importantes du Rapport Roy qui, comme nous le constatons, doivent beaucoup aux rapports des comités qui l'ont précédé.

On ne sera pas surpris de nous voir affirmer que l'Université du Québec, créée par une loi concoctée par le Groupe R&D en 1968, n'est pas née des seules réflexions des membres de ce groupe de travail mandaté par le ministre de l'Éducation. L'UQ est une université publique et laïque, tel que recommandé par les commissions Parent et Rioux tout comme par le Comité Rocher. Toutefois, et cela est une nouveauté, c'est un réseau d'établissements universitaires autonomes avec un siège social, l'UQ, qui assure leur coordination. Les étudiants sont membres de toutes les instances décisionnelles et de consultation, tant dans les constituantes et les écoles supérieures que dans les structures décisionnelles du siège social, parfois même à parts égales avec les professeurs, comme dans les comités de modules. La participation a

d'ailleurs été la méthode de gestion privilégiée par les membres des comités de planification et la direction de l'UQ lorsqu'elle fut mise en place.

Dès 1969, quatre constituantes de l'UQ sont créées, soit l'UQAM, au centre-ville de Montréal, tel que souhaité par les comités de réflexion précédents et les Jésuites, l'UQTR, l'UQAC et le CEUR de Rimouski. De plus, seront créés dans les années suivantes, les écoles spécialisées et instituts de recherche qui se consacrent à des priorités nationales de recherche: l'ENAP, l'INRS, l'ETS et la TELUQ. Ceux-ci sont mis en place grâce à la mission de recherche du réseau. Les constituantes ont été formées à partir de plusieurs établissements qui dispensaient une partie de l'enseignement supérieur, des collèges classiques, des écoles spécialisées et des écoles normales. La mission de l'UQ en est une d'enseignement aux trois cycles d'études et de recherche. L'enseignement et la recherche sont gérés selon le principe établi par la Commission Rioux, c'est-à-dire par les départements, les modules, les familles et les centres de recherche. Les facultés y sont absentes pour favoriser la souplesse et la collaboration entre les départements, comme le souhaitaient plusieurs intervenants tout au long des années 1960.

Les nouvelles formules pédagogiques sont à l'honneur dans le réseau de l'UQ, ce qui lui permettra d'innover dans beaucoup de domaines. D'ailleurs, les sciences pédagogiques sont enseignées dans les principales composantes de l'UQ puisque, désormais, la formation des maîtres est du ressort des institutions universitaires. Les futurs maîtres constituent ainsi une proportion importante des étudiants de la nouvelle université. Bien que l'éducation permanente, pour sa part, ne fasse pas partie, à proprement dit, de la mission comme telle de l'UQ, elle prend une très grande place dans sa planification stratégique. Tel que recommandé par les comités précédents, l'éducation permanente devra permettre, outre l'obtention d'un premier diplôme, le perfectionnement des travailleurs diplômés. Ainsi, plusieurs moyens sont entrepris pour favoriser le recyclage et le perfectionnement des étudiants adultes dans toutes les constituantes du réseau de l'UQ. Ces dernières, à la suite des propositions des commissions Parent et Rioux et des comités Rocher et Roy, sont désormais très impliquées dans leur communauté. Grâce aux membres du milieu socio-économique qui siègent sur leurs instances administratives et de gestion de l'enseignement et de la recherche, elles jouent, en

effet, un rôle prépondérant dans le développement régional. Les différentes constituantes offrent des programmes en arts et sciences, et spécialement en sciences humaines, c'est donc un pan important de la programmation du projet de l'Université Sainte-Marie qui a été repris dans les constituantes uquiennes.

Comme nous l'avons vu, l'histoire de l'Université du Québec commence en 1961 alors que les Jésuites proposent la création d'une nouvelle université à Montréal. Cette proposition entraîne immédiatement un débat qui mobilise plusieurs acteurs appelés à redéfinir l'idée même d'université. Puis, les membres de la Commission Parent ont tenté, à travers de grandes propositions concernant l'ensemble du système scolaire québécois, de formuler les principes de cette nouvelle université. Par la suite, les membres du Comité Rocher, de la Commission Rioux et du Comité Roy ont contribué à détailler et à préciser ce projet. Enfin, le Groupe R&D et les membres de la direction de l'Université du Québec et des comités de planification ont repris l'ensemble des idées et ont créé l'« université nouvelle » réclamée depuis une décennie. L'UQ a donc profité des projets, rapports enquêtes et réflexions produits tout au long de la décennie. Le gouvernement a, en effet, retenu les idées les plus innovatrices dans le but de créer un réseau bien différent des institutions d'enseignement supérieur déjà en place au Québec à cette époque.

Beaucoup d'eau a coulé sous les ponts depuis la création de l'UQ. L'« université nouvelle » a su faire ses preuves au cours des trois dernières décennies, mais elle a aussi révélé ses défauts. Les premières années de l'UQ ont été difficiles. L'importance de l'UQAM dans ce réseau a créé plusieurs conflits et débats. Le coût élevé pour la société québécoise d'un tel réseau a soulevé des questions, mais l'UQ est toujours là. Dans les dernières années, deux établissements ont renouvelé leur structure universitaire. L'UQAM et l'UQTR ont adopté le traditionnel mode de fonctionnement basé sur les facultés (tout en conservant un semblant de double structure, le « programme » remplaçant le « module »). Est-ce que ces changements sont un constat d'échec pour la double structure, l'un des principaux éléments qui faisaient de l'UQ une université différente et nouvelle à la fin des années 1960 ? Il est vrai que dans les années 1990, tout comme en 1960, le milieu universitaire a dû se renouveler et s'adapter aux nouvelles technologies. L'enseignement universitaire s'en est trouvé ainsi transformé.

L'université québécoise de 2007 est une université bien différente de celle des années 1960. Force est de constater qu'elle s'adapte aux transformations de la société comme l'avaient fait les universités existantes de la décennie 1960. Toutefois, seules les années à venir nous diront si ces changements ont transformé le réseau universitaire québécois de façon aussi importante que ceux qui ont bouleversé le champ universitaire pendant la Révolution tranquille.

BIBLIOGRAPHIE

Livres:

- AUDET, Louis-Philippe, Histoire de l'enseignement au Québec 1840-1971, tome 2, Montréal, Holt, Rinehart et Winston Ltée, 1971, 496 p.
- BÉDARD, Éric, Chronique d'une insurrection appréhendée : la crise d'octobre et le milieu universitaire, Sillery, Septentrion, 1998, 199 p.
- BÉLANGER, Pierre, Le mouvement étudiant québécois : son passé, ses revendications et ses luttes (1960-1983), Québec, Association nationale des étudiants et étudiantes du Québec (ANEQ), 1984, 208 p.
- BERTRAND, Denis, Profil organisationnel de l'UQAM, approche théorique et comparée, Sainte-Foy, PUQ, 1987, 123 p.
- BIZIER, Hélène-Andrée, L'Université de Montréal. La quête du savoir, Montréal, Libre Expression, 1993, 311 p.
- CINQ-MARS, Jean, *Histoire du Collège Sainte-Marie de Montréal*, 1848-1969, Montréal, Hurtubise HMH, 1998, 516 p.
- CORBO, Claude, Matériaux fragmentaires pour une histoire de l'UQAM. De la descente aux enfers à l'UQAM de l'an 2000, Montréal, Les Éditions Logiques inc., 1994, 367 p.
- CORBO, Claude et Jean-Pierre Couture, Repenser l'école. Une anthologie des débats sur l'éducation au Québec de 1945 au Rapport Parent, Montréal, PUM, 2000, 667 p. Coll. Pum Corpus.
- CORBO, Claude et Marie Ouellon, L'idée d'université. Une anthologie des débats sur l'enseignement supérieur au Québec de 1770 à 1970, Montréal, PUM, 2001, 377 p. Coll. PUM Corpus.
- CORBO, Claude, L'éducation pour tous. Une anthologie du Rapport Parent, Montréal, PUM, 2002, 432 p. Coll. PUM Corpus.
- CORBO, Claude, Les Jésuites Québécois et le cours classique après 1945, Sillery, Septention, 2004, 404 p., coll. Cahier des Amériques, 6.
- CORBO, Claude, Art, éducation et société post-industrielle. Le rapport Rioux et l'enseignement des arts au Québec (1966-1968), Sillery, Septentrion, 2006, 363 p.
- DUCHESNE, Raymond, La science et le pouvoir au Québec (1920-1965), Éditeur officiel du Québec, Québec, 1978, 126 p. Coll. Études et dossiers/La Documentation québécoise.

- DUFOUR, Andrée, *Histoire de l'éducation au Québec*, Montréal , Boréal, 1997, 123 p. Coll. Boréal express, 17.
- FERRETTI, Lucia, L'université en réseau : les 25 ans de l'Université du Québec, Sainte-Foy, PUQ, 1994, 328 p.
- FOURNIER, Marcel, L'entrée dans la modernité: science, culture et société au Québec, Montréal, Éditions Saint-Martin, 1986, 239 p.
- GOULET, Denis, Histoire de l'Université de Sherbrooke, 1954-2004 : l'audace porte fruit, Sherbrooke, Éditions Université de Sherbrooke, 2004, 444 p.
- GROUPE DE PROFESSEURS DE LAVAL, Cri d'alarme... La civilisation scientifique et les Canadiens français, Sainte-Foy, PUL, 1963, 142 p.
- HAMELIN, Jean, Histoire de l'Université Laval. Les péripéties d'une idée, Sainte-Foy, PUL, 1995, 341 p.
- HAMELIN, Louis-Edmond, Clermont Dion et Guy Godin, Les chemins de l'université. Trois-Rivières et sa région de 1930 à 1985, Trois-Rivières, Université du Québec à Trois-Rivières, 1985, 275 p.
- LAVALLÉE, André, Québec contre Montréal. La querelle universitaire. 1876/1891, Montréal, PUM, 1974, 259 p.
- LINTEAU, Paul-André, René Durocher, Jean-Claude Robert et François Ricard, *Histoire du Québec contemporain. Tome II : Le Québec depuis 1930*, Montréal, Boréal, 1989, 834 p.
- MARTIN-PERREAULT, Monique, Une histoire du fonctionnement de l'Université du Québec à Montréal. Essai présenté à la faculté des études supérieures en vue de l'obtention d'une maîtrise professionnelle en administration de l'éducation, Montréal, Université de Montréal, 1994, 212 p.
- MEUNIER, E-Martin et Jean-Philippe Warren, Sortir de la grande noirceur : l'horizon personnaliste de la Révolution tranquille, Sillery, Septentrion, 2002, 207 p. Coll. Cahiers du Septentrion : 22.
- RIVERIN, Alphonse, Du sillon à la gerbe, Chicoutimi, Éditions JCL, 1991, 288 p. Coll. Les Gens du pays.
- ROCHER, Guy et Pierre W. Bélanger, École et société au Québec. Éléments d'une sociologie de l'éducation, Montréal, Éditions Hurtubise HMH, Ltée, 1970, 493 p.

- ROY, Jean-Louis, La marche des Québécois. Le temps des ruptures (1945-1960), Ottawa, Léméac, 1976, 383 p.
- SOCIÉTÉ ROYALE DU CANADA. ACADÉMIE DES LETTRES ET DES SCIENCES HUMAINES, Le Rapport Parent : dix ans après, Montréal, Bellarmin, 1975, 161 p.
- THIVIERGE, Nicole, dir. et al., Savoir et développement: pour une histoire de l'UQAR, Rimouski, Université du Québec à Rimouski (GRIDEQ), 1994, 538 p.
- TREMBLAY, Arthur, Le ministère de l'Éducation et le Conseil supérieur, antécédents et création, 1867-1964, Québec, PUL, 1989, 426 p.

Articles de journaux et périodiques :

- « Les Jésuites établiraient deux universités à Montréal », La Presse, 17 octobre 1960, p. 1.
- « Les Jésuites demanderont l'autorisation d'établir deux universités à Montréal. On prévoit une vive opposition », Le Devoir, 18 octobre 1960, p. 1 et 2.
- « Les Universités Loyola et Sainte-Marie. Le projet des Jésuites soulève des craintes et des objections », Le Devoir, 19 octobre 1960, p. 1 et 6.
- « Appui total des collèges », Le Devoir, 22 octobre 1960, p. 1 et 2.
- « Le projet de création de l'Université Sainte-Marie. 84 professeurs de l'U. de M. prient le gouvernement de ne poser aucun geste prématuré avant l'enquête », Le Devoir, 22 octobre 1960, p. 1 et 2.
- « Que penser du projet de créer deux nouvelles universités », Le Soleil, 24 octobre 1960, p. 4.
- « Après les professeurs de l'université de Montréal. Dans une déclaration publique, 102 intellectuels se déclarent opposés au projet des Jésuites », *Le Devoir*, 29 octobre 1960, p. 3 et 2.
- « Le projet de loi des Pères Jésuites est rendu public à Québec : diffuser les connaissances dans toutes les branches du savoir », Le Devoir, 16 novembre 1960, p. 3.
- «Le professeur Jacques St-Pierre: Avant de créer des universités, établissons un "plan directeur", Le Devoir, 21 novembre 1960, p. 3.
- « L'université Sainte-Marie. Le gouvernement serait amené à prier les Jésuites de franchir d'abord l'étape de l'enquête », Le Devoir, 1^{er} décembre 1960, p. 1.
- « Les Jésuites et ... notre université », Le Progrès du Golfe, Rimouski, 2 décembre 1960.

- « L'Université Ste-Marie. Les professeurs se défendent de tout anticléricalisme », La Presse, 3 décembre 1960, p. 5.
- « Le père Pierre Angers, s. j., s'explique. Cas particulier, le projet d'université ne relèvera vraisemblablement pas d'une commission d'enquête sur l'enseignement », Le Devoir, 3 décembre 1960, p. 3.
- « Les étudiants de l'U. de M. et le projet des Jésuites », Le Devoir, 3 décembre 1960, p. 3.
- « La FTQ déplore l'attitude de M. Lesage face à l'éducation », Le Devoir, 3 décembre 1960, p. 3.
- « En janvier : Le bill des Jésuites au Comité des bills publics », Le Devoir, 3 décembre 1960, p. 3.
- « Les professeurs s'élèvent contre ceux qui prêtent aux adversaires du projet des Jésuites des intentions laïcistes », Le Devoir, 3 décembre 1960, p. 3.
- « Table ronde sur l'université que les jésuites demandent à créer », Le Devoir, 15 décembre 1960, p. 5.
- « Un petit livre lucide, raisonné, courageux. "L'Université dit non aux jésuites"... et explique nettement pourquoi », *Le Devoir*, 11 janvier 1961, p. 1 et 13.
- « La CSN: pas d'université jésuite avant l'enquête », Le Devoir, 11 janvier 1961, p. 1.
- «Le père Lévesque, les abbés Dion et O'Neill se prononcent contre le projet de la Compagnie de Jésus », Le Devoir, 11 janvier 1961, p. 1 et 13.
- « Un projet de loi déposé hier à Québec. Trois-Rivières réclame son université », Le Devoir, 13 janvier 1961, p. 1.
- « université du québec, journal de bord. Supplément aux numéros d'*Hebdo-Éducation* », *Hebdo-Éducation*, nos : 31, 33, 35, 37, 39, 42, 45 et 2 du 11 mars au 5 août 1969.
- « Une revue de presse des dix ans de l'Université du Québec. Édition spéciale du magazine de l'Université du Québec », Réseau souvenir, 1979, 56 p.
- ANGERS, François-Albert, « C'est vraiment la foire... », Le Devoir, 19 octobre 1960, p. 1 et 6.
- ASSOCIATION DES ANCIENS DU COLLÈGE SAINTE-MARIE, Bulletin de liaison, Montréal, Collège Sainte-Marie, XX^e année, no. 5, décembre 1960, non paginé.

- CARON, Maximilien, « Qu'est-ce qu'une université catholique ? », *Relations*, vol. 20, no 240, décembre 1960, p. 316-319.
- COMTOIS, Maurice, « Petite histoire des universités québécoises », Éducation Québec, volume 10, no 7, mai 1980, p. 11-17.
- BOURASSA, Jean-Claude, « Les modules feront-ils l'université nouvelle ? », *Réseau*, Vol. 1, no. 3, 12 au 25 novembre 1969, 6 et 7.
- DANDURAND, Pierre et Marcel Fournier en collaboration avec Léon Bernier, « Développement de l'enseignement supérieur, classes sociales et luttes nationales au Québec », dans Sociologie et sociétés, vol. XII, no. 1, 1980, p. 101-131.
- DASSYLVA, Martial, «L'Université du Québec, nouvelle université, université nouvelle », article soumis au *Bulletin d'histoire politique*, non publié, 37 p.
- DORAIS, Léo A., «Universités nouvelles, nouvelle université», Forces, no 9, automne 1969, p. 17-26.
- DORAIS, Léo A, « 20 ans, tous ses cheveux... » dans *Interface, L'Université du Québec, 20 ans après*, vol. 11, no 2, mars-avril 1990, p. 29-31.
- DUFOUR, Andrée, «Les années 1950: une décennie annonciatrice de grands changements », dans Bulletin d'histoire politique, Le Rapport Parent 1963-2003: une tranquille révolution scolaire, Montréal, vol. 12, no 2, hiver 2004, p. 16 à 23.
- DUROCHER, René et Michèle Jean, « Duplessis et la Commission royale d'enquête sur les problèmes constitutionnels, 1953-1956 », Revue d'histoire de l'Amérique française, vol. 25, no 3, décembre 1971, p. 337-363.
- FILLION, Gérard, « À quoi bon essayer de nous bulldozer », Le Devoir, 30 novembre 1960, p. 4.
- GAGNON, Guy, « Seule une enquête royale sur l'éducation dira si l'établissement d'une deuxième université de langue française à Montréal est justifiable », La réforme, 10 décembre 1960, p. 2.
- GENEST, Jean-Guy, «Les pionniers de l'enseignement universitaire au Saguenay (1948-1969) », *Protée*, VI, 1, printemps 1977, 128 p.
- GINGRAS, Yves, « Le défi de l'Université moderne : l'équilibre entre l'enseignement et la recherche », *Possibles*, vol. 11, no 4, automne 1987, p.151-163.
- GINGRAS, Yves, «Le Rapport Parent et la recherche universitaire» et Pierre Lucier, «L'université du Rapport Parent», dans Bulletin d'histoire politique, Le Rapport

- Parent 1963-2003: une tranquille révolution scolaire, Montréal, vol. 12, no 2, hiver 2004, p. 41 à 48
- GOSSELIN, Paul-E., «Expansion universitaire», L'Action catholique, 14, 15 et 16 novembre 1960, p. 4.
- JML, « D'abord une étude approfondie du problème des universités », Le Devoir, 21 novembre 1960, p. 4.
- LABRECQUE, Jean, « Un recteur dans la tourmente universitaire : Léo Dorais », Point de mire, volume 1, numéro II, septembre 1970, p. 56 à 61.
- LAPLANTE, Laurent, « Une université d'un autre type » dans *Interface, L'Université du Québec, 20 ans après*, vol. 11, no 2, mars-avril 1990, p. 27-28.
- LAPORTE, Pierre, « L'étude du projet de loi des Pères Jésuites promet d'être mémorable et fort intéressant », Le Devoir, 16 novembre 1960, p. 4.
- LAPORTE, Pierre, « Un plan d'ensemble s'impose en éducation. Québec confirme : pas de nouvelles universités avant l'enquête royale », Le Devoir, 17 février 1961, p. 1 et 6.
- LAURENDEAU, André, « Premier but : l'université », Le Devoir, 10 juin 1955, p. 4.
- LAURENDEAU, André, « Où va le Canada français », Le Devoir, 21 mai 1959, p. 1, 6 et 14.
- LAURENDEAU, André, « L'université Sainte-Marie et quelques-unes des objections qu'elle soulève », Le Devoir, 21 octobre 1960, p. 4.
- LAURENDEAU, André, « Pour une enquête royale sur l'éducation », Le Devoir, 15 novembre 1960, p. 4.
- LAURENDEAU, André, « D'abord l'enquête », Le Devoir, 1er décembre 1960, p. 4.
- LAURENDEAU, André, « Aimez-vous les Jésuites? », Le Devoir, 15 décembre 1960, p. 4.
- LAURENDEAU, André, « Pourquoi Non au projet des Jésuites ? », Le Devoir, 12 janvier 1961, p. 4.
- LAURENDEAU, André, « D'abord l'enquête », Le Devoir, 17 janvier 1961, p. 4.
- LUCIER, Pierre, «L'université du Rapport Parent », dans Bulletin d'histoire politique, Le Rapport Parent 1963-2003: une tranquille révolution scolaire, Montréal, vol. 12, no 2, hiver 2004, p. 81 à 94.
- PELLETIER, Gérard, « Un Congo universitaire ? », Cité Libre, XIe année, no 31, novembre 1960, no 31, p. 1-2.

- PLANTE, Gérard s.j., «L'Université Sainte-Marie », Relations, vol. 20, no 240, décembre 1960, p. 313-316.
- ROCHER, Guy, « Un bilan du Rapport Parent : vers la démocratisation », Bulletin d'histoire politique, Le Rapport Parent 1963-2003 : une tranquille révolution scolaire, Montréal, vol. 12, no 2, hiver 2004, p. 117-129.
- ST-PIERRE, Jacques, « Avant de créer des universités, établissons un plan directeur », Le Devoir, 21 novembre 1960, p. 3.
- THIBAULT, Mariette, « Le gouvernement du Québec et la création de nouvelle université », Prospective, Montréal, vol. 3, no 5, novembre 1967, p. 299 et 300.

Sources:

- Règlements généraux de l'Université Sainte-Marie (projet), Montréal, 5 janvier 1961, 18 p.
- Université d'aujourd'hui, Québec de demain : rapport du colloque organisé par les diplômés de l'Université de Montréal, mars 1966, Montréal, s.n., [1967?], 358 p.
- La nécessité et les moyens de réaliser une deuxième université de langue française à Montréal : colloque, mardi 26 septembre 1967, Hôtel Ritz Carlton, Montréal, Chambre de commerce du district de Montréal, 1967.
- Statuts de la province de Québec passés dans la dix-septième année du règne de Sa Majesté La Reine Elizabeth II et dans la troisième session de la vingt-huitième législature commencée et tenue à Québec le 20 février 1968 et fermée par prorogation le 18 décembre 1968, Québec, 1968.
- «Bill 88», Débats de l'Assemblée législative du Québec, Québec, troisième session, vingthuitième législature, vol. 7, no 100 et 101, 9 et 10 décembre 1968, p. 4656 à 4701.
- ASSOCIATION DES PROFESSEURS DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL, La crise de l'enseignement au Canada français. Urgence d'une réforme, Montréal, Les Éditions du jour, Montréal, 1961, 123 p.
- ASSOCIATION DES PROFESSEURS DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL, L'université dit non aux Jésuites, Les Éditions de l'Homme, Montréal, 1961, 158 p.
- AUDET, Louis-Philippe, Bilan de la réforme scolaire au Québec 1959-1969 : leçon inaugurale faite à l'Université de Montréal le mercredi 12 février 1969, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, c1969, 70 p.

- COMITÉ D'ÉTUDE SUR LA CRÉATION D'UN CENTRE UNIVERSITAIRE DE SCIENCES APPLIQUÉES, Rapport préliminaire soumis à l'honorable Paul Gérin-Lajoie, ministre de l'Éducation de la province de Québec, Montréal, juillet 1965, 6 p.
- COMMISSION UNIVERSITAIRE DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS, Mémoire présenté par la Commission universitaire de la Compagnie de Jésus à la Commission royale d'enquête sur l'enseignement, Montréal, Éditions du Centre pédagogique des Jésuites Canadiens, 1962, 99 p., 5 annexes.
- COMMISSION UNIVERSITAIRE DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS, Note complémentaire au Mémoire des requérants du bill de l'Université Sainte-Marie, s. 1., s.é., avril 1963, 9 p.
- CONSEIL DES UNIVERSITÉS, Objectifs généraux de l'enseignement supérieur et grandes orientations des établissements. Cahier 1 L'évolution récente de l'enseignement supérieur au Québec, Québec, Conseil des universités, 1972-1973, 253 p.
- CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION, Rapport d'activité du Conseil supérieur de l'éducation 1967-1968, 1968-1969, Québec, Conseil supérieur de l'éducation, 1970, 363 p.
- DIRECTION GÉNÉRALE DES ÉTUDES POUR LES COLLÈGES DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS AU CANADA FRANÇAIS, Mémoire concernant la création de l'Université Sainte-Marie, Montréal, Direction générale des études pour les collèges de la compagnie de Jésus au Canada français, 1960, 31 p.
- JÉSUITES, MONTRÉAL, Mémoire présenté à la Commission royale d'enquête sur l'enseignement, Montréal, Éditions du Centre pédagogique des Jésuites Canadiens, 1962, 70 p.
- LAMARCHE, Serge, L'Université du Québec, Montréal, Lidec, 1969, 174 p. Coll. « Collection du CEP, 10 ».
- LEBEL, Réal, L'Université Sainte-Marie face à l'avenir : causerie donnée à la Section Masson de la Société Saint-Jean-Baptiste, Hôtel de la Reine Élizabeth le 29 novembre 1960, Montréal, 1960, 20 p.
- PARENT, Alphonse-Marie et Commission royale d'enquête sur l'enseignement dans la province de Québec, Rapport de la Commission royale d'enquête sur l'enseignement dans la province de Québec, Québec, Commission royale d'enquête sur l'enseignement dans la province de Québec, 1963-1966, 3 t. en 5 v.
- REQUÉRANTS DU BILL DE L'UNIVERSITÉ SAINTE-MARIE, Mémoire présenté à la Commission royale d'enquête sur l'enseignement par les requérants du bill de

- l'Université Sainte-Marie, Montréal, Éditions du Centre pédagogiques des Jésuites canadiens, 1962, 70 p.
- RIOUX, Marcel et Commission d'enquête sur l'enseignement des arts au Québec, Rapport de la Commission d'enquête sur l'enseignement des arts au Québec, Québec, Éditeur officiel du Québec, 1969, 4 vol.
- ROCHER, Guy et Comité d'étude sur les modalités de réalisation d'une nouvelle université de langue française à Montréal, Rapport du Comité d'étude sur les modalités de réalisation d'une nouvelle université de langue française à Montréal, Montréal, Comité d'étude sur les modalités de réalisation d'une nouvelle université de langue française à Montréal, 1965, 57 p.
- ROY, Lorenzo et Comité de développement et de planification de l'enseignement et de la recherche, Un projet de réforme pour l'Université Laval : Rapport préparé pour le Conseil de l'Université par le Comité de développement et de planification de l'enseignement et de la recherche, Québec, Université Laval, Septembre 1968, 170 p.
- SERVICE D'INFORMATION DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC, La nouvelle université du Québec, Ste-Foy, 1969, 12 p.
- SLATTERY, Timothy Patrick, Loyola and Montreal, Montreal, Palm Publishers, 1962, 319 p.
- TREMBLAY, Arthur, Dix ans de réforme scolaire au Québec : un bilan et un avenir, Québec (Province), s.n., 1969, 58 p.
- UNIVERSITÉ DU QUÉBEC, Rapport annuel de l'Université du Québec. 1969-1970, Québec, Université du Québec, 1970, 156 p.
- UNIVERSITÉ SAINTE-MARIE, Règlements généraux de l'Université Sainte-Marie (projet), [Montréal?], s.n., [1961].

Fonds d'archives:

ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC

Cote E13: Fonds du ministère de l'Éducation, Québec.

Cote E116 : Fonds Commission royale d'enquête sur l'enseignement dans la province de Québec.

SERVICE DE GESTION DES DOCUMENTS ET DES ARCHIVES DE L'UQAM

Fonds 174 P-9: Documents relatifs à l'UQAM.

Fonds 175 P-9: Imprimés de l'Université du Québec.

Fonds 6 P: Collège Sainte-Marie.